



SENEGAL

Juin 2022

CINQUIÈME REVUE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR L'INSTRUMENT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE, DEUXIÈMES REVUES DE L'ACCORD DE CONFIRMATION ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE CONFIRMATION, ET DEMANDES D'AUGMENTATION D'ACCÈS AUX RESSOURCES, DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION, ET DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET D'OBJECTIFS QUANTITATIFS — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORTS DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE SÉNÉGAL

Dans le cadre de la cinquième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique, des deuxièmes revues de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, et des demandes d'augmentation d'accès aux ressources, de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation, et de modification d'un critère de réalisation et d'objectifs quantitatifs, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration ;
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 22 juin 2022. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités sénégalaises qui ont pris fin le 17 mai 2022 et qui ont porté sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de l'accord de confirmation. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 7 juin 2022.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Sénégal.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Le Conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique et la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation et de l'accord de confirmation pour le Sénégal, ainsi que l'examen de sa demande d'augmentation de l'accès

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- La guerre en Ukraine et les sanctions commerciales prises à l'encontre du Mali ont des répercussions notables pour l'économie du Sénégal.
- Les autorités ont pris des mesures temporaires et ciblées pour stabiliser les prix des denrées alimentaires et soutenir les populations les plus vulnérables face à ces chocs, tout en préservant la viabilité de la dette.
- Il est important que les autorités reconstituent des réserves budgétaires en accélérant la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des recettes intérieures, en assurant une gestion prudente de la dette et en améliorant l'efficacité des dépenses, notamment en éliminant progressivement les subventions et en limitant le recours aux passations de marchés publics sans appel d'offres.

Washington, le 22 juin 2022. Ce jour, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la cinquième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE), et la deuxième revue de l'accord de confirmation et de l'accord (AC) au titre de la facilité de crédit de confirmation (FCC). L'achèvement des revues permet le décaissement immédiat d'environ 215,78 millions de dollars (161,82 millions de DTS) en faveur du Sénégal. Le Conseil d'administration a également approuvé une augmentation de l'accès et une dérogation pour le non-respect d'un critère de performance, ainsi que la modification d'un critère de performance et d'objectifs quantitatifs. Par conséquent, le financement combiné approuvé en juin 2021 pour une durée de 18 mois au titre de l'AC et de la FCC (voir le [communiqué de presse N° 21/159](#)) a été augmenté d'environ 172,6 millions de dollars (129,44 millions de DTS), passant de 650 millions de dollars (453 millions de DTS) au moment de l'approbation à environ 776,67 millions de dollars (582,44 millions de DTS).

La rapide hausse des prix du pétrole brut et des denrées alimentaires, la guerre en Ukraine et, dans une moindre mesure, le gel des échanges commerciaux avec le Mali lié aux sanctions adoptées à son encontre par la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), perturbent la reprise économique après la pandémie et compliquent les arbitrages de politique économique. Ainsi, les prévisions de croissance pour cette année ont été revues à la baisse à environ 5 %, tandis que l'inflation, alimentée par la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, devrait atteindre 5,5 %.

Les autorités ont adopté en mai 2022 une loi de finances rectificative afin de financer des mesures temporaires et ciblées destinées à soutenir les personnes les plus vulnérables et à stabiliser les prix des denrées alimentaires consommées par les ménages à faible revenu et à

revenu intermédiaire, tout en préservant la viabilité de la dette. Les nouvelles projections de dépenses prévues par cette loi de finances rectificative porteront le déficit budgétaire à 6,2 % du PIB, contre 4,8 % du PIB dans le budget initial. La dette publique devrait atteindre 75 % du PIB en 2022.

Malgré ces difficultés, les perspectives laissent entrevoir une activité économique vigoureuse à moyen terme, à condition que des politiques appropriées soient mises en œuvre. Cependant, ces perspectives demeurent incertaines et les risques sont orientés à la baisse. Les risques concernent la poursuite de la guerre en Ukraine, le gel prolongé des échanges commerciaux avec le Mali, la résurgence de la pandémie de COVID-19, la hausse de l'insécurité dans la région du Sahel, l'accentuation des revendications sociales, le resserrement drastique des conditions financières extérieures et les possibles effets de conditions climatiques défavorables.

A l'issue des délibérations du Conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« Les résultats enregistrés dans le cadre du programme ont été globalement satisfaisants, malgré un environnement difficile. A l'entame de l'année 2022, l'économie sénégalaise a poursuivi sa vigoureuse reprise économique engagée en 2021, mais les répercussions négatives de la guerre en Ukraine sont venues entraver cette reprise.

« La reprise après la pandémie se heurte désormais à des vents contraires en raison de la flambée des prix mondiaux des produits pétroliers et des denrées alimentaires et d'un environnement international de plus en plus difficile. Les perspectives de croissance à court terme se sont dégradées, des pressions inflationnistes sont apparues et les besoins de financement budgétaire et extérieur ont augmenté.

« Pour surmonter ces difficultés, les autorités ont mis en place une politique budgétaire adaptée visant à soutenir les ménages vulnérables, en adoptant des mesures temporaires et ciblées et en accroissant le déficit budgétaire. Pour réduire les facteurs de vulnérabilité liés à l'endettement, qui n'ont cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie, les autorités devront mettre en œuvre avec détermination une stratégie d'assainissement des finances publiques à moyen terme, ancrée sur un objectif de déficit budgétaire de 3 % du PIB d'ici 2024.

« L'augmentation des subventions à l'énergie, induite par la hausse des prix mondiaux du pétrole, constitue un risque important pour les finances publiques. La récente augmentation de certains prix dans le secteur de l'énergie, soigneusement ciblée pour protéger les plus vulnérables, est un pas dans la bonne direction pour atténuer ce risque. La suppression progressive des subventions à l'énergie est une priorité à moyen terme. En parallèle, les autorités devraient prendre des mesures visant à renforcer les dispositifs de protection sociale existants.

« La résilience budgétaire et extérieure devra encore être renforcée en accélérant la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des recettes intérieures, en assurant une gestion prudente de la dette et en améliorant l'efficacité des dépenses, notamment par un recours plus limité aux passations de marchés publics sans appel d'offres. La finalisation du cadre budgétaire de gestion des recettes pétrolières et gazières et l'amélioration du climat des affaires pour attirer les investissements privés et créer des emplois demeurent des objectifs prioritaires.

« Bien que le système financier soit globalement solide, il convient de surveiller les facteurs de vulnérabilité et de remédier plus rapidement aux insuffisances du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, afin d'éviter d'éventuelles répercussions négatives sur la situation macroéconomique et sur la réputation du Sénégal.»



SÉNÉGAL

Le 7 juin 2022

CINQUIÈME REVUE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR L'INSTRUMENT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE, DEUXIÈMES REVUES DE L'ACCORD DE CONFIRMATION ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE DE CRÉDIT DE CONFIRMATION, ET DEMANDES D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS, DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION, ET DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET D'OBJECTIFS QUANTITATIFS

RÉSUMÉ

Contexte et perspectives. La guerre en Ukraine entrave la reprise après la pandémie et rend plus difficile les choix de politique économique. Elle s'ajoute aux nombreux problèmes auxquels l'économie est confrontée, notamment la pandémie, les sanctions de la CEDEAO contre le Mali, l'instabilité régionale et la montée des revendications sociales. En conséquence, la prévision de croissance a été abaissée à 5 %, et l'inflation révisée à la hausse à 5,5 %, pour 2022. Les perspectives à moyen terme restent favorables, portées par les démarrages de la production de pétrole et de gaz prévus en 2023.

Résultats du programme. Les résultats du programme ont été globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation à la fin décembre 2021 ont été respectés, à une exception près, et un des trois objectifs indicatifs a été atteint. Quatre des huit repères structurels ont été mis en œuvre dans les délais, tandis que des avancées ont été réalisées en vue de la réalisation des quatre repères restants.

Demande d'augmentation de l'accès. Les autorités demandent une augmentation de l'accès de 129,44 millions de DTS (soit 40 % de la quote-part) afin de répondre à l'augmentation des besoins de financement de la balance des paiements à court terme. Ce financement supplémentaire renforcera la sécurité alimentaire et aidera à faire face à l'augmentation et à la volatilité des prix des carburants et des denrées alimentaires provoquées par la guerre en Ukraine.

Position des services du FMI. Les services du FMI souscrivent aux demandes des autorités concernant : i) la conclusion de la cinquième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE), les deuxièmes revues de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, ii) l'augmentation de l'accès et iii) la modification d'un critère de performance et d'un objectif quantitatif.

**Approuvé par
Montfort Mlachila
(département Afrique)
et Natalia Tamirisa
(département de la
stratégie, des politiques
et de l'évaluation)**

Les discussions se sont déroulées à Washington (du 19 au 22 avril 2022) et à Dakar (du 5 au 17 mai 2022). La mission était composée de M. Gemayel (Chef de mission), et de MM. Mbohou Mama, Rosa et Stenzel (département Afrique), Hamliri (département des finances publiques) et Hart (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). La mission a bénéficié du concours de M. Koulet-Vickot (Représentant résident), MM. Ba et Fame (économistes locaux), et de M^{me} Wane (assistante d'administration locale). MM. Andrianarivelo et Diakité (Administrateur et Conseiller de l'Administrateur) ont assisté à certaines réunions. La mission a rencontré le Président Macky Sall, M. Abdoulaye Daouda Diallo, Ministre des Finances et du Budget, M. Amadou Hott, Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération, M^{me} Aminata Diatta, Ministre du Commerce et des Petites et Moyennes entreprises, M. Moussa Baldé, Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural, M. Ahmadou Al Aminou Lo, Directeur national de la BCEAO, d'autres hauts responsables, et des représentants des partenaires du développement, de la société civile et du secteur privé. Mmes Singh et Pilouzoue (du département Afrique) ont aidé à produire ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE	5
RÉSULTATS DU PROGRAMME	7
DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE	8
A. Perspectives et risques	8
B. Un équilibre à trouver entre répondre aux répercussions de la guerre en Ukraine et préserver la viabilité de la dette	10
C. Renforcement de la résilience budgétaire et de la viabilité de la dette à moyen terme	12
D. Stabilité financière, et lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	15
E. Protection sociale et croissance inclusive	16
MODALITES DU PROGRAMME ET DEVELOPPEMENT DES CAPACITES	16
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	18

GRAPHIQUES

1. Secteurs réel et extérieur, 2015–21	21
2. Indicateurs budgétaires et financiers, 2015–21	22
3. Perspectives économiques, 2021–27	23

TABLEAUX

1 Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–27	24
2. Balance des paiements, 2020–27 (en milliards de FCFA)	25
3. Balance des paiements, 2020–27 (En pourcentage du PIB)	25
4. Opérations de l'administration centrale budgétaire, classification du MSFP 2001, 2020–27	27
5. Opérations de l'administration centrale, classification du MSFP 2001, 2020–27	28
6. Situation monétaire, 2020–23	29
7. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–21	30
8. Besoins et sources de financement extérieurs, 2021–27	31
9. Capacité à rembourser le FMI, 2022–32	32
10a. Calendrier des revues au titre de l'instrument de coordination de la politique économique, 2020–22	33
10b. Calendrier des décaissements et des revues proposé au titre de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, 2021–22	33

ANNEXES

I. Répercussions macroéconomiques de la guerre en Ukraine et des sanctions contre le Mali	34
II. L'inflation des prix des denrées alimentaires au Sénégal : répercussions et mesures	37
III. Réforme des subventions à l'énergie	43
IV. Matrice d'évaluation des risques	47
V. Tableau des profils des créanciers	50
VI. Développement des capacités	51

APPENDICE

Appendice I. Lettre d'intention/Déclaration de politiques	54
Pièce jointe I. Supplément au Mémoire de politique économique et financière/Déclaration de politiques pour 2022	57
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	82

CONTEXTE

1. **Le Sénégal fait face à une hausse des cours mondiaux du pétrole et des denrées alimentaires alors même que ses marges de manœuvre se réduisent à grande vitesse.** Ce nouveau choc se produit à un moment où le Sénégal doit déjà composer avec les séquelles économiques de la pandémie, la montée des revendications sociales, l'insécurité régionale et des marges de manœuvre réduites pour la politique économique. Les prix de détail des carburants, de l'électricité et des denrées alimentaires sont administrés et représentent un enjeu social délicat, ce qui engendre des pressions considérables sur les finances publiques. Les marges de manœuvre budgétaires se sont rapidement réduites sous l'effet de l'augmentation de la dette publique à plus de 73 % du PIB en 2021, soit 10 points de pourcentage de plus qu'en 2019.
2. **La guerre en Ukraine et, dans une moindre mesure, les sanctions de la CEDEAO contre le Mali, ont d'importantes répercussions sur le Sénégal (annexe I).** La détérioration des termes de l'échange et la diminution de la demande extérieure devraient peser sur les perspectives de croissance, alimenter les tensions inflationnistes, accroître les subventions à l'énergie et détériorer la balance commerciale. L'insécurité alimentaire, qui pourrait toucher environ 5 % de la population, devient un sujet majeur de préoccupation. Cependant, les répercussions sur le secteur financier devraient être limitées.
3. **Face à ces difficultés, les autorités ont réagi en soutenant l'économie tout en préservant la viabilité de la dette.** De nouvelles mesures d'urgence ont été adoptées. Elles visent à i) stabiliser les prix des denrées alimentaires essentielles, ii) dégager des ressources supplémentaires pour les subventions à l'énergie, iii) permettre de réaliser des aides supplémentaires afin de protéger les populations vulnérables et iv) affecter de nouvelles dépenses à la sécurité et aux salaires de la fonction publique. En dépit de l'augmentation des niveaux d'endettement en 2022, les autorités restent attachées à leur stratégie de rééquilibrage des finances publiques à moyen terme, qui est essentielle pour maintenir la viabilité de la dette.
4. **Les autorités ont sollicité l'assistance de leurs principaux partenaires internationaux pour répondre aux effets conjugués de la situation économique et du contexte social.** Elles ont ainsi demandé une augmentation de l'accès de 129,44 millions de DTS (40 % de la quote-part) dans le cadre de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, ce qui les aidera à répondre à l'augmentation des besoins de financement de la balance des paiements en 2022. D'autres partenaires, parmi lesquels la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, ont également accru leur appui budgétaire cette année.
5. **En revanche, la pandémie de Covid-19 suscite moins de préoccupations, même si une proportion considérable de la population n'est pas encore vaccinée.** Seulement 15 % de la population (15 ans et plus) a achevé son schéma vaccinal, ce qui augmente les risques en cas de nouveaux variants. La campagne de vaccination s'est essoufflée en raison des réticences à se faire vacciner et de l'impression que la pandémie commence à reculer (graphique 1 du texte).
6. **Le Sénégal se trouve dans une période chargée sur le plan politique.** Longtemps

reportées, les élections municipales ont eu lieu en janvier 2022. L'attention se tourne désormais vers les élections législatives, programmées le 31 juillet 2022. Dans un climat social relativement tendu, le gouvernement a été contraint de consentir des augmentations salariales afin de mettre un terme aux grèves des enseignants et des professionnels de santé.

ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE

7. L'activité économique a dépassé les attentes en 2021 et cette dynamique s'est prolongée début 2022. La croissance s'est redressée pour atteindre 6,1 %, au-dessus des prévisions qui la situaient à 5 %. La croissance hors agriculture a dépassé les attentes (+7,1 %), entraînée par le dynamisme des secteurs secondaire (+10,9 %) et tertiaire (+5,7 %), mais la production du secteur agricole a diminué (-2 %), après les récoltes exceptionnelles des dernières années. Les indicateurs d'activité à haute fréquence montrent que la dynamique de croissance de l'an dernier s'est poursuivie au premier trimestre 2022 (MPEF §4).

8. Alors que l'inflation a été maîtrisée en 2021, elle s'est fortement accélérée début 2022. L'inflation annuelle moyenne s'est établie à 2,2 % en 2021, mais elle a connu un pic à 7,0 % en glissement annuel en avril 2022, sous l'effet principalement des prix des denrées alimentaires, qui ont augmenté de 11,3 % en glissement annuel. La flambée des cours mondiaux des denrées alimentaires et des engrais, et l'augmentation des coûts de transport, conjuguées à la guerre en Ukraine, ont commencé à se répercuter sur les prix des denrées alimentaires sur le marché intérieur (annexe II). L'inflation hors alimentation et énergie a augmenté de moins de 2 % en glissement annuel, mais elle reste malgré tout supérieure à ses niveaux d'avant la pandémie (graphique 1 du texte).

9. La position extérieure s'est affaiblie. Selon les estimations, le déficit des transactions courantes s'est considérablement creusé, à 13,3 % du PIB en 2021, ce qui tient principalement à un bond des importations de services financées par des IDE dans le cadre des projets d'exploitation d'hydrocarbures. Le déficit commercial s'est détérioré pour se situer à 21,1 % du PIB et les envois de fonds, qui se sont élevés à 10,6 % du PIB, ont continué de soutenir les revenus (MPEF §5).

10. Le système bancaire est resté résilient. La monnaie au sens large a enregistré une croissance de 15,6 % en 2021, sous l'effet de l'augmentation du crédit à l'économie (+12 %), qui s'est poursuivie au premier trimestre de 2022 (13,9 % en glissement annuel). L'encours des prêts improductifs a commencé à diminuer à partir de fin mars pour se situer à 11,3 % et le ratio d'adéquation des fonds propres du secteur bancaire est resté confortable (12 %) (MPEF §8).

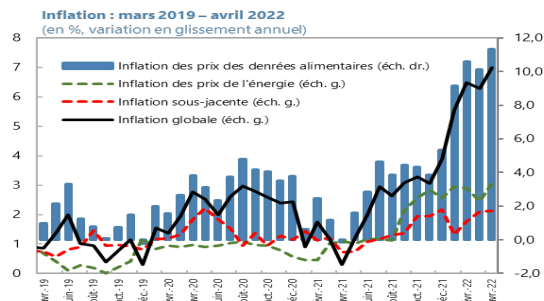
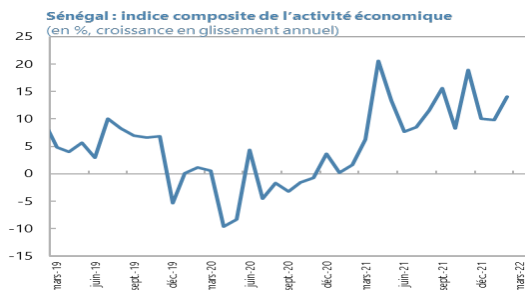
11. Le déficit budgétaire s'est établi à 6,3 % du PIB en 2021, un niveau conforme à l'objectif du programme (tableau 1 du texte). L'exécution contenue des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures a compensé l'insuffisance des recettes intérieures et des décaissements au titre des dons-projets et. Les manques de recettes fiscales proviennent principalement des impôts indirects. Ils ont été en partie compensés par les dividendes exceptionnels versés par la compagnie nationale d'électricité après l'apurement d'une dette croisée avec l'administration centrale. L'allocation de DTS a été en partie utilisée au profit du secteur de la santé, de la protection sociale et pour soutenir

la reprise économique (tableau 2 du texte). L'évolution de la situation budgétaire au premier trimestre 2022 laisse apparaître des résultats solides en termes de recettes et une exécution rapide des dépenses (MPEF §6).

Graphique 1 du texte. Sénégal : évolution récente de l'économie et de la pandémie de COVID-19

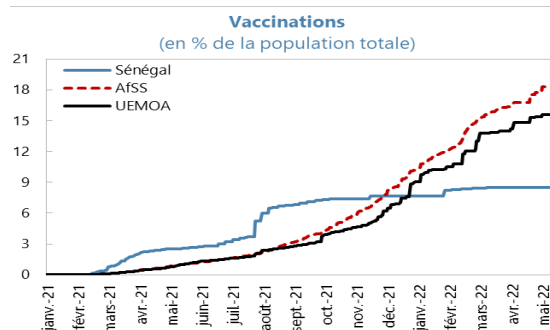
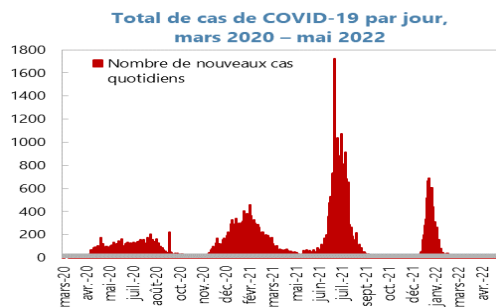
Le vif rebond de l'activité économique observé en 2021 s'est prolongé au T1 2022...

... mais les prix des denrées alimentaires ont flambé en 2022, portant l'inflation à 7,0 % en avril 2022.



La dernière vague de COVID-19, en janvier et février, a été de courte durée.

Après un démarrage rapide, la campagne de vaccination stagne depuis près d'un an.



Sources : autorités sénégalaises ; Johns Hopkins University ; calculs des services du FMI.

Tableau 1 du texte. Sénégal : évolution récente de la situation budgétaire
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2021		2022		
	Eff.	en % du PIB	T1 2022	LFR 2022	en % du PIB
Recettes et dons	2.981	19,5	703	3.498	20,7
Recettes (hors dons)	2.850	18,6	693	3.232	19,1
Recettes fiscales	2.595	16,9	660	3.052	18,0
Recettes non fiscales	255	1,7	33	180	1,1
Dons	131	0,9	10	266	1,6
Budgétaires	17	0,1	1	46	0,3
Projets	114	0,7	9	220	1,3
Dépenses	3.945	25,8	1.441	4.553	26,9
Courantes (hors intérêts)	2.231	14,6	692	2.449	14,5
Personnel	908	5,9	227	1.069	6,3
Biens et services	355	2,3	97	321	1,9
Dons, subventions et autres dépenses	968	6,3	368	1.059	6,3
Intérêt	307	2,0	123	350	2,1
Investissement	1.407	9,2	626	1.754	10,4
Financé sur ressources extérieures	630	4,1	204	735	4,3
Financé sur ressources intérieures	777	5,1	422	1.019	6,0
Solde	-964	-6,3	-738	-1.055	-6,2

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Tableau 2 du texte. Sénégal : utilisation des DTS
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

Allocation de DTS	246
<i>Pourcentage du PIB</i>	1,6%
Utilisations	
Dépenses 2021	141
<i>Pourcentage du PIB</i>	0,9%
Secteur de la santé	33
Riposte contre la COVID-19	18
Production de vaccins	2
Investissements dans les hôpitaux	13
Transferts monétaires	5
Accélération de l'apurement des engagements en souffrance	103
Financements supplémentaires	105
Opérations financières	55
Financement 2022	50

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

12. À la fin 2021, la dette publique représentait 73 % du PIB. L'augmentation de l'encours de la dette résulte du déficit budgétaire, des investissements dans la production de pétrole et de gaz, et des préfinancements de la dette. L'apurement d'obligations impayées antérieures à 2020¹, qui constitue un objectif majeur du programme, a porté le total des remboursements entre 2019 et 2021 à 3 % du PIB². En avril 2022, une entreprise publique a émis des sukus (2 % du PIB), qui seront utilisés pour financer l'achat d'immeubles de bureaux actuellement loués par l'État (MPEF §7).

RÉSULTATS DU PROGRAMME

13. Les résultats du programme jusqu'à fin décembre 2021 sont dans l'ensemble satisfaisants (MPEF §10–§12).

- Tous les critères de performance quantitatifs (critères de performance/objectifs quantitatifs) ont été remplis à une exception près³. Les critères de performance quantitatifs relatifs au déficit, au besoin de financement net, au plafond de la dette et à la non-accumulation d'arriérés extérieurs ont été respectés. Celui relatif aux recettes fiscales n'a pas été atteint, de 0,6 % du PIB, ce qui tient pour moitié au traitement hors budget de recettes liées à la taxe d'usage de la route (TUR), et pour le reste aux mauvais résultats de la TVA et au rendement inférieur aux attentes d'un train de mesures d'accroissement des recettes à la mi-2021.
- Un des trois objectifs indicatifs a été atteint. Celui relatif au niveau plancher des dépenses sociales a été largement atteint. Cependant, le plafond relatif à la part des marchés publics conclus sans mise en concurrence a été dépassé en raison de la persistance de l'attribution directe de contrats à la suite d'offres spontanées, de pratiques d'aide au développement liée et d'exonérations des procédures de passation de marchés réglementaires à des fins d'intérêt général. Le plafond relatif au recours à des procédures simplifiées pour les services non

¹ On entend par engagements en souffrance des dépenses inscrites au budget ou hors budget de l'administration centrale envers des tierces parties, pour lesquelles aucune ressource n'a été prévue dans les affectations budgétaires initiales.

² Voir le tableau 3 du texte du rapport pays du FMI n° 20/11.

³ Au titre de l'ICPE, cinq des huit objectifs quantitatifs ont été atteints.

personnalisés a dépassé l'objectif du programme de façon temporaire en raison de l'apurement massif d'obligations impayées au quatrième trimestre 2021.

- Quatre des huit repères structurels pour le mois de décembre ont été satisfaits. Les quatre repères structurels non satisfaits sont les suivants : i) les travaux consacrés à la dématérialisation du système de gestion foncière, qui sera effective dans le courant de cette année, ii) la mise en place d'un registre de sûretés en ligne, pour lequel un pilote devrait entrer en fonctionnement d'ici au mois de novembre, iii) la réduction des exonérations fiscales, pour un gain de 0,2 % du PIB, qui est désormais attendue dans la loi de finances 2023 et iv) la fusion de l'ensemble des fonds d'aide à l'emploi et à l'entrepreneuriat pour les jeunes et des femmes en un fonds unique, qui a été réalisée sur le plan budgétaire, mais doit être confirmée par des textes juridiques afin de fermer les agences non opérationnelles (à concrétiser avant la fin de l'année).
- Les mesures de bonne gouvernance portant sur les dépenses relatives à la COVID-19 ont été pour la plupart mises en œuvre, avec la publication de deux rapports majeurs établis par le comité de suivi du fonds « Force COVID-19 » et l'Autorité de régulation des marchés publics⁴. La Cour des comptes est en train d'achever son rapport spécial, qu'elle a transmis au gouvernement pour commentaires. Sa publication est désormais attendue pour juillet, au lieu de mars, la période couverte par le rapport ayant été allongée pour englober le premier trimestre de 2021. Les autorités doivent donner suite aux constatations des audits relatifs à la COVID-19 et enquêter sur tous les mauvais usages de fonds publics. Cela passera notamment par la préparation d'un plan d'actions une fois le rapport de la Cour des comptes achevé (MPEF §13).

DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Les discussions ont porté sur les mesures adéquates pour i) faire face aux répercussions de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et des carburants, ii) promouvoir la viabilité des finances publiques et de la dette et iii) favoriser une croissance tirée par le secteur privé.

A. Perspectives et risques

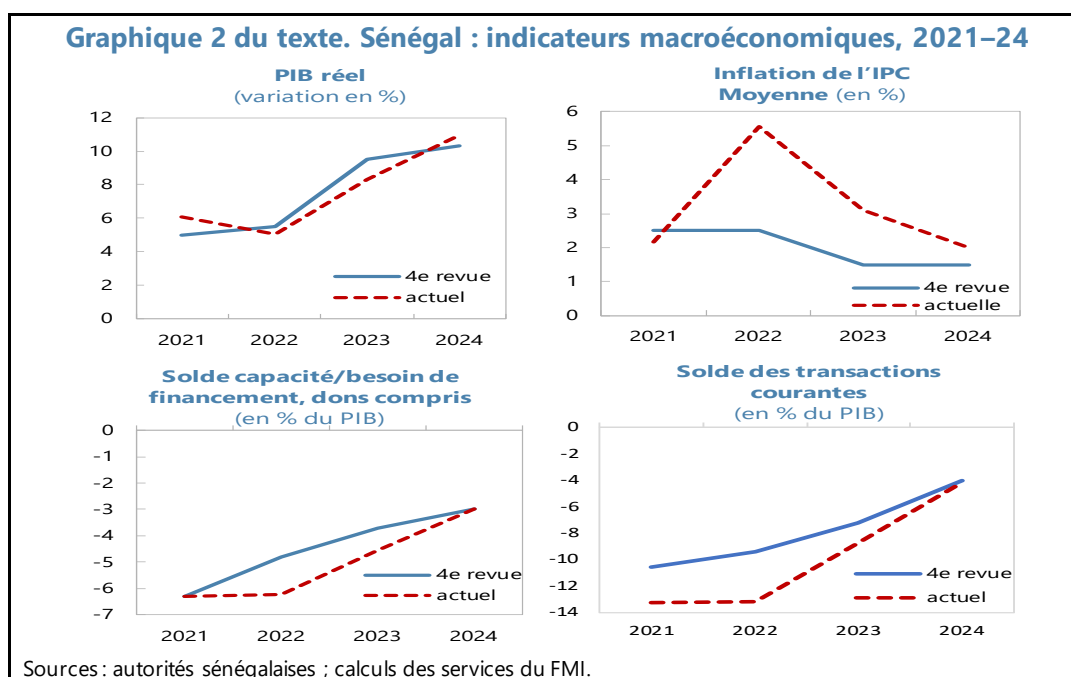
14. Les perspectives à court terme du Sénégal sont assombries par la guerre en Ukraine, le choc sur les termes de l'échange et les sanctions de la CEDEAO contre le Mali, mais les perspectives à moyen terme devraient rester favorables à condition de mettre en œuvre les mesures adéquates (graphique 2 du texte) (MPEF §17, §18).

- **Croissance** : L'économie sénégalaise a entamé l'année 2022 avec une croissance très dynamique. Néanmoins, différents chocs ont ralenti la croissance qui est attendue à 5 % pour cette année (-0,5 point de pourcentage par rapport à la quatrième revue), soit légèrement au-dessous des 6 % estimés pour la croissance tendancielle hors pétrole à moyen terme. En 2023 et 2024, la production de pétrole et de gaz donnera un coup de fouet temporaire à la croissance, qui devrait s'établir à 10 % en moyenne avant de se tasser aux alentours de 5 %.

⁴ Synthèse des principales constatations dans l'encadré 1 du rapport pays du FMI n° 22/08.

- **Inflation** : L'inflation devrait monter à 5,5 % cette année (+3 points de pourcentage par rapport à la quatrième revue) sous l'effet de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, avant de revenir à 2 % sur le moyen terme.
- **Position extérieure** : Le déficit du compte courant devrait se maintenir aux environs de 13 % du PIB en 2022. La forte détérioration des termes de l'échange sera globalement compensée par une diminution des importations de services, les projets d'exploitation d'hydrocarbures se rapprochant de leur phase de production. À moyen terme, le déficit du compte courant diminuera considérablement jusqu'à 4 % du PIB environ, sous l'effet du lancement des exportations de pétrole et de gaz à partir de la fin de l'année 2023.

15. Les prévisions de référence sont entourées d'une forte incertitude et risquent d'être révisées à la baisse (annexe IV). L'augmentation des cours du pétrole et du gaz à moyen terme, et les efforts déployés par l'Europe pour réduire sa dépendance aux importations énergétiques en provenance de Russie pourraient augmenter les investissements liés aux hydrocarbures et entraîner une révision des prévisions à la hausse. En revanche, un prolongement de la guerre en Ukraine et des sanctions contre la Russie, conjugués à perturbations des chaînes d'approvisionnement, pourraient entraîner un ralentissement plus marqué de la croissance économique mondiale ou une volatilité accrue des prix des produits de base. Une poursuite du gel des échanges commerciaux avec le Mali, principal partenaire commercial du Sénégal dans la région, pourrait nuire à la production et aux exportations. Une résurgence de la pandémie de COVID-19, qui pourrait entraîner des confinements dans les grands pôles manufacturiers et commerciaux, une détérioration de la situation sécuritaire dans la région, une montée des tensions sociales, un ralentissement de la mise en œuvre des réformes à l'approche des élections législatives de juillet, un resserrement marqué des conditions financières extérieures et des conditions météorologiques défavorables pourraient également entraîner une révision à la baisse des prévisions (MPEF §19).



B. Un équilibre à trouver entre répondre aux répercussions de la guerre en Ukraine et préserver la viabilité de la dette

16. Les tensions budgétaires s'accroissent depuis l'adoption de la loi de finances 2022. Les autorités ont donc décidé de réajuster leur politique budgétaire pour faire face à la détérioration des perspectives économiques, au coût social associé à la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, à la montée des revendications sociales sur fond de grèves prolongées dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et à la dégradation de la situation sécuritaire dans la région.

17. L'augmentation des cours mondiaux de l'énergie expose notamment le budget à une pression considérable (annexe III). La loi de finances 2022 prévoyait un montant équivalent à 0,9 % du PIB pour les subventions à l'énergie sur la base d'un prix moyen de 75 dollars le baril et s'engageait à plafonner ces subventions à 1 % du PIB en 2022 (repère structurel, juin 2022). Aux prix actuels du pétrole, et avec des prix des carburants et de l'électricité inchangés, les services du FMI estiment que les subventions tripleraient pour atteindre 3 % du PIB, ce qui évincerait des dépenses prioritaires. Il faudrait une augmentation immédiate des prix des combustibles et de l'électricité d'environ 60 % et 55 % respectivement pour éliminer le besoin de subventions, ce qui aurait un effet dévastateur pour une grande partie de la population et de l'économie.

18. Face à ces difficultés, les services du FMI et les autorités ont convenu d'une loi de finances rectificative, qui a été approuvée par le Parlement en mai (tableau 3 du texte). La loi de finances rectificative vise un déficit global de 6,2 % du PIB, soit 1,4 point de pourcentage de plus que l'engagement pris au moment de la dernière revue. Cet assouplissement temporaire répond au besoin d'augmenter les dépenses à court terme tout en assurant la viabilité à moyen terme. La loi de finances prévoit des mesures directes d'accroissement du déficit destinées à faire face aux chocs des prix des denrées alimentaires et de l'énergie (1,7 % du PIB), des augmentations salariales dans le secteur public (0,6 % du PIB) et une augmentation des dépenses liées à la sécurité (0,4 % du PIB) (MPEF §20). Pour maîtriser le déficit, les autorités ont prévu des économies à hauteur de 0,7 % du PIB et des mesures d'accroissement des recettes de l'ordre de 0,4 % du PIB⁵.

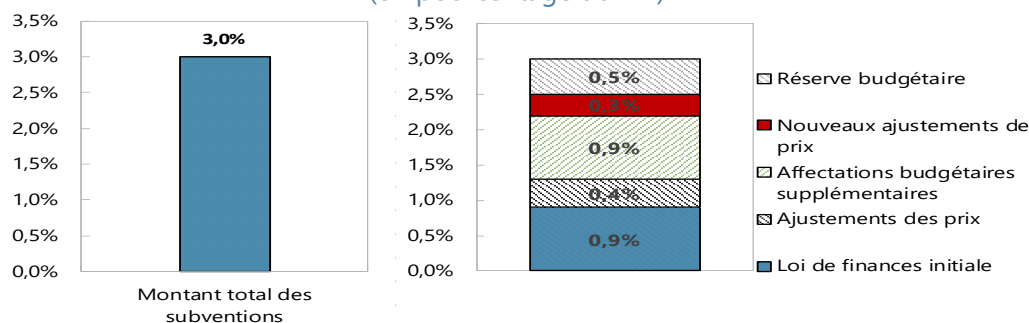
19. Au regard de l'explosion de la facture énergétique, les services du FMI et les autorités ont convenu qu'il était indispensable de maîtriser les subventions dispendieuses cette année, tout en protégeant les plus vulnérables (graphique 3 du texte). Les autorités ont décidé d'ajuster les tarifs de l'électricité — sauf pour la tranche subventionnée réservée aux consommateurs à faible revenu — et d'augmenter les prix de certains combustibles, ce qui engendrera des économies d'environ 0,4 % du PIB tout en protégeant les ménages à faible revenu. Par ailleurs, elles ont convenu : i) d'affecter des ressources supplémentaires aux subventions (+0,9 % du PIB) dans la loi de finances rectificative, ii) de procéder à un nouvel ajustement des prix (0,3 % du PIB) si nécessaire ; et iii) de puiser dans les réserves budgétaires, qui correspondent principalement à des projets d'investissement recensés en amont et pouvant être reportés (environ 0,5 % du PIB) (MPEF §20).

⁵ L'écart de 0,2 point de pourcentage entre l'augmentation du déficit budgétaire de 1,4 point de pourcentage, et l'effet net des mesures d'accroissement du déficit budgétaire (+2,7 points de pourcentage) et de réduction du déficit (-1,1 point de pourcentage) s'explique par la révision à la hausse du PIB nominal.

Tableau 3 du texte. Sénégal : faire face aux pressions budgétaires tout en préservant la viabilité de la dette

Mesures d'accroissement du déficit par rapport à la loi de finances initiale		
	en Mrd FCFA	en % du PIB
Pertes de recettes liées aux mesures de stabilisation des prix des denrées alimentaires	72	0.4
Transferts monétaires exceptionnels	43	0.3
Subventions à l'agriculture	10	0.1
Subventions à l'énergie	150	0.9
Dépenses liées à la sécurité	74	0.4
Rémunération dans le secteur public	100	0.6
Incidence budgétaire	449	2.7
Mesures d'économie		
	en Mrd FCFA	en % du PIB
Recettes non fiscales exceptionnelles (vente de terrains)	40	0.2
Relèvement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et mesures administratives	34	0.2
Diminution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures	65	0.4
Diminution des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures	30	0.2
Économies sur les transferts courants aux organismes publics	9	0.1
Incidence budgétaire	178	1.1
Incidence nette sur le déficit budgétaire		
	en Mrd FCFA	en % du PIB
Incidence nette des nouvelles mesures budgétaires	271	1.6
Effet de base de la révision à la hausse du PIB nominal		0.2
Nouveau déficit budgétaire	1055	6.2
Pour mémoire : PIB nominal		16922

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Graphique 3 du texte. Sénégal : subventions à l'énergie en 2022
(en pourcentage du PIB)

Sources : calculs des services du FMI.

20. La hausse des prix des denrées alimentaires a dépassé 11 % en avril (en glissement annuel) et l'insécurité alimentaire est devenue un sujet de préoccupation majeur (annexe II). Pour y faire face, les autorités ont adopté l'ensemble de mesures suivantes : i) supprimer les droits de douane et la TVA sur certaines denrées de base⁶ (0,4 % du PIB), ii) réaliser une opération ponctuelle d'aide monétaire d'urgence pour soutenir les revenus d'environ 25 % de la population (0,3 % du PIB) et iii) augmenter les subventions en faveur de la production alimentaire locale (0,1 % du PIB) (MPEF \$21)⁷.

⁶ Sont considérés comme des denrées de première nécessité le blé, la farine, l'huile végétale, le riz et le sucre.

⁷ Voir le tableau 1 du texte de l'annexe II pour une liste de mesures destinées à stabiliser les prix et venir en aide aux plus vulnérables.

21. Compte tenu de l'incertitude accrue quant aux répercussions de la guerre en Ukraine, les autorités ont étoffé la loi de finances rectificative de plusieurs nouvelles mesures afin de maîtriser le déficit global à 6,2 % du PIB (MPEF §§22-23):

- **Recettes :** En dépit des chocs, les prévisions relatives aux recettes intérieures⁸ ont été maintenues en raison du produit exceptionnel issu d'une vente de terrain et des résultats prometteurs des réformes actuellement menées pour élargir l'assiette de l'impôt⁹. D'autres nouvelles mesures concernent une légère augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les gros salaires, le renforcement de la coopération entre les services des impôts et des douanes, et le durcissement des contrôles douaniers.
- **Dépenses :** Les autorités ont dégagé des économies correspondant à 0,6 % du PIB en reportant d'un an des projets d'investissements, principalement dans les infrastructures, le passage au numérique et les services de transport, et en diminuant les transferts aux organismes publics.
- **Réserve budgétaire :** Une réserve de 0,5 % du PIB sera utilisée pour se prémunir contre les risques budgétaires et pour répondre aux éventuels besoins supplémentaires de subventions à l'énergie¹⁰.

22. Les besoins de financement supplémentaires sont pour la plupart couverts par des financements concessionnels extérieurs. Cette année, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement devraient fournir un appui budgétaire supérieur aux montants programmés, à hauteur de 0,5 % du PIB. En ajoutant l'augmentation des financements du FMI (0,6 % du PIB), environ deux tiers des besoins de financement supplémentaires seront couverts. Le montant restant devrait être levé en faisant appel au marché régional (MPEF §24).

C. Renforcement de la résilience budgétaire et de la viabilité de la dette à moyen terme

23. Les autorités et les services du FMI ont convenu de la nécessité d'un cadre budgétaire plus efficient et favorable à la croissance pour placer la dette sur une trajectoire décroissante (MPEF ¶25). Le cadre s'appuiera sur un plan de rééquilibrage budgétaire crédible, avec pour objectif d'atteindre un déficit budgétaire de 3 % du PIB d'ici 2024, ce qui passe par une amélioration annuelle considérable du solde primaire de 1,5 % du PIB en 2023 et 2024. Afin de limiter les incidences sur l'économie et d'améliorer la résilience budgétaire, les autorités mèneront une stratégie de rééquilibrage favorable à la croissance qui sera axée sur i) l'amélioration de la gestion de la dette, ii) la suppression progressive des subventions à l'énergie, iii) l'accroissement des recettes intérieures, iv) l'amélioration de la transparence budgétaire et des procédures de marchés publics et v) la mise en œuvre du nouveau cadre de gestion des recettes pétrolières et gazières.

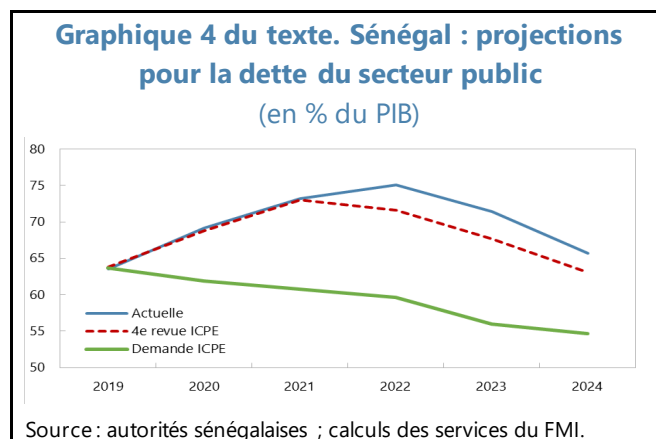
⁸ Augmentation des recettes intérieures de 29 % en avril (en glissement annuel).

⁹ Le nombre d'entreprises immatriculées a augmenté de 80 % depuis fin 2020.

¹⁰ Dont 0,2 % du PIB sur les réserves générales et 0,3 % du PIB sur des projets d'investissement recensés en amont, et financés sur ressources intérieures et extérieures, ayant été annexés à la loi de finances rectificative.

Viabilité et gestion de la dette publique

24. Le Sénégal présente toujours un risque modéré de surendettement et sa marge pour absorber de futurs chocs est restreinte (voir AVD). Cumulés à l'augmentation du déficit budgétaire, les nouveaux emprunts contractés par les entreprises publiques devraient porter le ratio dette/PIB à 75 % d'ici à la fin 2022. La mise à jour de l'AVD laisse apparaître que le Sénégal dispose de marges limitées pour absorber de futurs chocs, et qu'il est vulnérable à des chocs sur la croissance et sur le secteur extérieur. Les services du FMI ont insisté sur l'importance d'éviter de nouveaux emprunts extérieurs en 2022 puis, à partir de 2023, de limiter les nouveaux emprunts aux financements concessionnels, sauf pour les investissements à haut rendement. À moyen terme, le ratio dette publique/PIB devrait baisser régulièrement sous l'effet d'une croissance robuste et d'un ajustement budgétaire axé sur les recettes visant à atteindre l'objectif régional de déficit (MPEF §26).



25. Les services du FMI ont insisté sur l'importance de continuer à améliorer l'efficacité de la gestion de la dette. Les efforts déployés au cours des dernières années pour renforcer la surveillance de la dette publique par le Comité national de la dette publique (CNDP) commencent à porter leurs fruits, mais une vigilance permanente s'impose pour veiller à la bonne mise en œuvre de ce cadre en pratique¹¹. Il convient de mettre en œuvre le plan d'actions des autorités destiné à assurer le suivi de l'audit de la dette réalisé l'an dernier afin d'améliorer la qualité et la ponctualité des données sur la dette fournies par les entreprises publiques (MPEF §27).

Élimination progressive des subventions à l'énergie

26. Les services du FMI et les autorités ont convenu de l'importance d'éliminer progressivement les subventions à l'énergie. Une flexibilité des prix des carburants et de l'électricité atténuerait les risques budgétaires tout en générant des bienfaits sur le plan de la redistribution et de l'environnement. Les investissements actuels dans le secteur de l'énergie, comme la stratégie de transformation du gaz en électricité (*gas to power*) et la modernisation de la raffinerie nationale, pourraient diminuer les coûts de production de l'énergie au Sénégal de façon pérenne. Conjugués aux ajustements de prix amorcés, ils devraient entraîner une réduction importante du montant des subventions à partir de 2023, même si les cours mondiaux du pétrole restent élevés. Cependant, les services du FMI ont souligné que la libéralisation des prix devrait s'accompagner d'un soutien ciblé en faveur des ménages vulnérables et de certains secteurs. La publication de la feuille de route pour l'élimination progressive des subventions à compter de 2023

¹¹ La récente émission de sukus pour un montant de 330 milliards de francs CFA n'est pas passée par les procédures normales du CNDP.

(repère structurel, juin 2022), qui doit donner des perspectives claires pour atteindre l'ajustement automatique des prix, mettre en place des mesures de protection sociale ciblées et durables, et définir un plan de communication complet (MPEF §25) revêt donc une importance capitale.

Renforcer la mobilisation des recettes intérieures

27. Les autorités s'emploient à améliorer la mobilisation des recettes intérieures, mais elles devraient poursuivre leurs efforts. Pour atteindre un ratio recettes fiscales hors pétrole/PIB de 20 % d'ici 2024, il faudrait une performance plus marquée que par le passé. Des progrès ont été enregistrés s'agissant de l'augmentation du nombre de contribuables enregistrés (repère structurel, juin 2022), de la dématérialisation des procédures, de l'amélioration de la coordination entre les directions des impôts et des douanes, de la mise sur pied de l'unité chargée de mettre en œuvre de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT) et de l'amélioration du suivi de la SRMT au moyen de la création d'un cadre d'évaluation quantitative (repère structurel, juin 2022) (MPEF §25).

28. Néanmoins, la politique fiscale manque d'orientations stratégiques. Des propositions sont actuellement élaborées à différents niveaux de l'administration, mais sans réelle coordination. Les avancées pour réduire les exonérations fiscales régressives n'ont pas été à la hauteur des attentes et le respect des obligations fiscales des contribuables laisse encore à désirer en raison de l'efficacité limitée des contrôles et de la mise en œuvre incomplète des droits de douane automatiques pour les importateurs n'étant pas à jour de leurs obligations fiscales. La communication au sein de l'administration et à l'attention des contribuables doit être améliorée afin de mieux faire connaître les objectifs stratégiques de la SRMT et d'en renforcer l'adhésion à ces objectifs.

Améliorer la transparence budgétaire et les procédures de marchés publics

29. Les autorités continuent de faire des progrès dans le programme de réforme de la gestion des finances publiques La mise à jour de la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques 2018 conformément aux recommandations de l'assistance technique (AT) fournie par les donateurs devrait accompagner la dynamique de réforme. Il convient de l'achever rapidement. La mise en place du compte unique du Trésor (CUT) suit son cours : 65 % des comptes superflus des administrations publiques ont été fermés et les comptes restants sont progressivement clôturés. L'administration centrale est passée à une élaboration du budget fondée sur les programmes. La préparation du budget et son exécution doivent s'accompagner d'une utilisation systématique de plans d'engagement, de marchés publics et de trésorerie, lesquels doivent être renforcés (MPEF, §28-§30).

30. Les efforts destinés à limiter les marchés publics conclus sans mise en concurrence se poursuivent. Ils doivent être renforcés pour une plus grande efficacité et afin de réduire les risques de corruption. La part des marchés passés sans appel à la concurrence demeure au-dessus de l'objectif de 15 % fixé dans le programme, ce qui tient à la persistance d'attributions directes de grands projets à la suite d'offres spontanées et d'aides liées de certains donateurs, ainsi qu'à des exonérations arbitraires de procédures de passation de marchés traditionnelles justifiées par l'intérêt

général. Afin de réduire davantage les passations de marchés sans mise en concurrence, les autorités entendent mettre à jour le code des marchés publics en limitant strictement les offres spontanées (repère structurel, juin 2022). Les services du FMI ont souligné l'importance de continuer à consolider les garde-fous dans le nouveau code, notamment en exigeant des justifications plus solides pour passer outre la législation sur les marchés publics à des fins d'intérêt général et en renforçant les contrôles a posteriori de ces décisions. Par ailleurs, les services du FMI ont vivement recommandé de continuer à surveiller la part des contrats conclus sans mise en concurrence sur la base de la valeur des contrats et non de leur nombre, comme l'ont proposé les autorités. Cette méthode donne en effet une meilleure indication de l'importance de ces contrats par rapport au total des dépenses.

Mettre en œuvre le nouveau cadre de gestion des recettes pétrolières et gazières

31. Le cadre budgétaire de gestion transparente des recettes pétrolières et gazières est en train d'être achevé. La loi sur la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures a été adoptée. Elle est maintenant complétée par des décrets d'application en vue de la mise en place d'un comité chargé de faire des prévisions de recettes en suivant une méthodologie clairement établie, et des fonds d'épargne intergénérationnelle et de stabilisation (MPEF, §31). L'ancre budgétaire hors pétrole établie par la loi entrera en vigueur avec le cadre budgétaire à moyen terme 2023–26 (repère structurel, juin 2022). Les services du FMI continuent de renforcer les capacités nécessaires dans ce domaine.

D. Stabilité financière, et lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

32. La correction des faiblesses structurelles des trois banques non systémiques en difficulté et du groupe postal appelle une attention renouvelée. Les services du FMI relèvent que les trois petites banques auraient déjà dû être restructurées et ont recommandé de liquider les banques incapables de se conformer aux exigences minimales de solvabilité dans les délais convenus. S'agissant de la situation financière de plus en plus précaire du groupe « La Poste », les services du FMI ont souligné l'importance d'appliquer strictement les mesures administratives convenues afin de limiter les risques budgétaires, et de modifier et mettre en œuvre rapidement la feuille de route de restructuration (MPEF §37, §38).

33. Il convient de déployer des efforts supplémentaires pour corriger les déficiences stratégiques du cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Bien que des progrès notables aient été enregistrés en matière de conformité technique, avec l'adoption de 13 textes juridiques et réglementaires, des efforts supplémentaires sont nécessaires, notamment dans le domaine des sanctions financières ciblées. Les autorités œuvrent à l'amélioration de l'efficacité du cadre de LCB/FT, notamment dans le but de sensibiliser et de renforcer les capacités techniques et de surveillance des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD). Les services du FMI ont insisté sur l'importance d'achever la mise en œuvre du plan d'action d'ici à l'échéance de septembre 2022 afin d'éviter d'éventuelles

répercussions macroéconomiques négatives si le Sénégal devait rester sur la liste du Groupe d'action financière (GAFI) des juridictions soumises à une surveillance renforcée (MPEF §§41-42).

E. Protection sociale et croissance inclusive

34. Les autorités comptent étendre le dispositif de protection sociale, favoriser l'emploi des jeunes et améliorer le climat des affaires, autant d'axes de travail qui sont essentiels pour surmonter les chocs extérieurs, attirer des investissements, et générer une croissance forte et solidaire. Des efforts sont en cours pour doubler le périmètre du Registre national unique (RNU), afin de porter la base de données nationale pour la protection sociale à un million de ménages (environ la moitié de la population), mais le recueil de l'ensemble des informations nécessaires prendra plus de temps que prévu. L'achèvement de ce projet est attendu pour juin 2023. Il est désormais possible d'effectuer des aides monétaires par téléphonie mobile, sans passer par l'opérateur national de service postal, et les autorités sont déterminées à dématérialiser les paiements d'ici novembre 2022 (nouveau repère structurel proposé pour novembre 2022). Lancé l'an dernier, le programme d'urgence triennal pour l'emploi des jeunes continue d'être déployé avec une enveloppe annuelle d'environ 1 % du PIB. Une nouvelle stratégie pour le développement du secteur privé centralise les efforts déployés par les pouvoirs publics pour soutenir les entreprises et développer des chaînes de valeur (MPEF, §§32, 33-35).

MODALITES DU PROGRAMME ET DEVELOPPEMENT DES CAPACITES

35. Les autorités ont demandé une augmentation de l'accès afin de répondre à l'accroissement des besoins de financement de la balance des paiements à court terme. La position extérieure s'est détériorée depuis la dernière revue en raison de la hausse des prix des produits de base et des denrées alimentaires, ce qui se traduit par une augmentation des besoins de financement de la balance des paiements à court terme.

L'augmentation proposée, qui correspond à 40 % de la quote-part avec un ratio accord de confirmation/accord au titre de la facilité de crédit de confirmation de 2:1, comme indiqué dans la lettre d'intention (0,6 % du PIB), aidera le pays à faire face à l'augmentation et la volatilité des prix des denrées alimentaires et du pétrole, et à renforcer la sécurité alimentaire. Comme c'est généralement la pratique pour les pays membres de l'UEMOA, les décaissements seront versés à la banque centrale, qui les rétrocèdera pour apporter un appui budgétaire direct. Le financement du FMI permettra de mobiliser des financements supplémentaires de la part de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, qui accroissent leur appui budgétaire de 0,5 % du PIB en 2022. Par

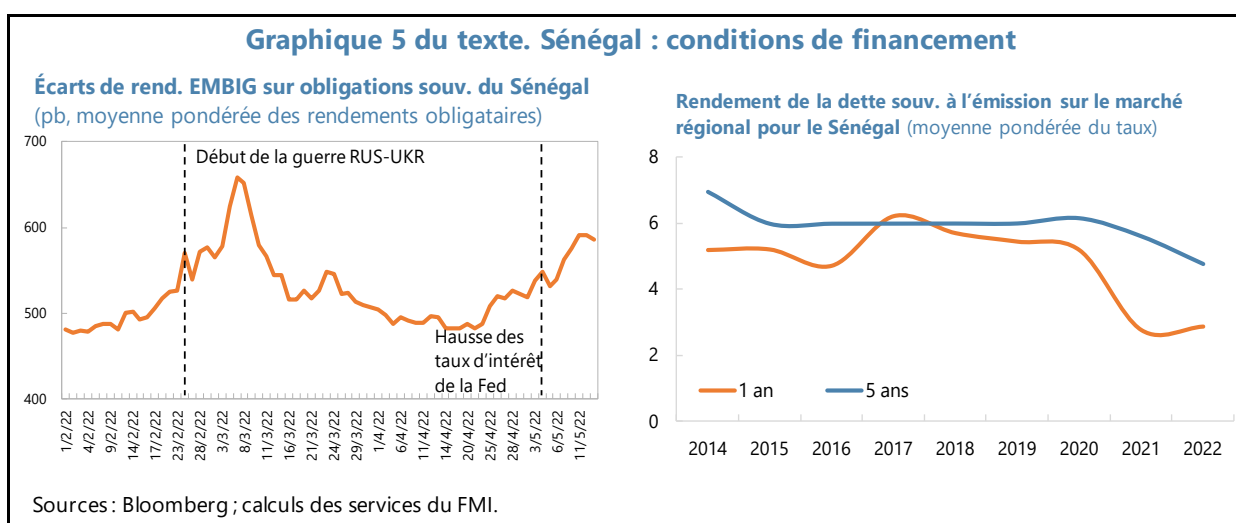
Tableau 4 du texte. Sénégal : financement 2021 et 2022
(en pourcentage du PIB)

	2021/2022	
	CR/22/08	proj.
Financement	4,4	6,1
Appui budgétaire (dons et prêts)	1,4	2,4
Multilatéral	1,1	2,1
Bilatéral	0,3	0,3
Financement prévu (partenaire bilatéral)	...	0,3
Financement exceptionnel (ISSD + campagne de vaccination)	0,9	0,9
Accord de confirmation /FCC (sans augmentation)	2,1	2,2
Augmentation accord de confirmation/FCC (40 % de la quote-part)	...	0,6
Part du financement du FMI - avec augmentation (en %)		46
Part du financement du FMI - sans augmentation (en %)	48	36

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

ailleurs, il existe des perspectives encourageantes de financement supplémentaire de la part d'un partenaire bilatéral majeur¹². Afin de maintenir la dynamique des réformes, l'augmentation proposée serait répartie à parts égales sur les deux dernières périodes sous revue. Le financement du FMI répondrait à environ 46 % des besoins au cours de la période couverte par le programme (tableau 4 du texte).

36. Le programme est entièrement financé, grâce à des engagements fermes pour le montant restant. Des donateurs se sont fermement engagés à apporter des financements concessionnels. Le Sénégal a accès au marché des titres publics régional à des conditions relativement favorables. Il a également accès au marché des euro-obligations, même si les écarts de taux ont augmenté sous l'effet du resserrement des conditions monétaires dans les pays avancés (graphique 5 du texte).



37. Les services du FMI soutiennent les demandes des autorités concernant une dérogation pour non-respect d'un critère de performance compte tenu des mesures correctrices prises et la modification d'un critère de réalisation/objectif quantitatif pour juin 2022. Les autorités ont intégré les recettes issues de la taxe d'usage de la route dans le périmètre du budget et augmenté l'impôt sur le revenu des personnes physiques dans la loi de finances rectificative. De plus, les bons résultats obtenus sur le plan des recettes fiscales au premier trimestre 2022 suggèrent que la mise en œuvre de la SRMT porte ses fruits. Il est proposé de modifier le critère de performance/objectif quantitatif de juin relatif au déficit budgétaire afin de l'aligner sur la loi de finances rectificative.

38. Un nouveau repère structurel est proposé pour soutenir la protection sociale. Les aides monétaires s'effectuent actuellement par l'opérateur national du service postal, auquel il est arrivé de conserver des fonds destinés à des bénéficiaires pour couvrir ses besoins de liquidité. Les autorités moderniseront les modalités de paiement de leur programme d'aides monétaires phare en s'appuyant

¹² Les services du FMI n'ont tenu compte que des financements étayés par des engagements fermes dans les projections de référence.

sur les paiements mobiles (nouveau repère structurel, novembre 2022). Cette mesure remplacera le repère structurel relatif à l'élargissement du périmètre du registre national à un million de ménages, lequel ne sera pas atteint avant 2023. Il est proposé de supprimer le repère structurel de juin relatif aux subventions à l'énergie, car il n'est plus réaliste au regard de l'ampleur du choc auquel le Sénégal fait face et des mesures prises en juin dans le but de limiter les subventions à l'énergie. Les autorités demandent un délai supplémentaire pour atteindre les repères structurels relatifs à l'adoption d'un cadre budgétaire tenant compte des recettes pétrolières et gazières à venir, à la publication de la feuille de route balisant la suppression progressive des subventions à l'énergie, et à la mise à jour de la base de données des partenariats public-privé et des contrats d'achat d'électricité.

39. La capacité du Sénégal à rembourser le FMI reste adéquate. Avec l'augmentation proposée, les remboursements au FMI culmineront à 4,6 %, au lieu de 3,8 %, des recettes de l'État et à 3,4 %, au lieu de 2,7 %, des exportations de biens et de services en 2026 (tableau 9). Bien que le Sénégal présente des antécédents solides en matière de remboursement du FMI, sa capacité de remboursement pourrait être affectée si les risques pesant sur le programme venaient à se matérialiser (voir §40).

40. Le programme fait face à des risques élevés qui demeurent toutefois maîtrisables. Ces risques sont notamment : de nouvelles vagues de COVID-19 ; des risques budgétaires, notamment liés aux besoins importants de subventions à l'énergie et à une éventuelle insuffisance des recettes fiscales ; des tensions sociales et des retards dans le programme de réformes liés à l'imminence des élections législatives et présidentielles. Les risques sont atténués par les mesures des pouvoirs publics, parmi lesquelles les réformes destinées à modérer les subventions à l'énergie, à augmenter les recettes intérieures, et à améliorer la gestion de la dette et des dépenses.

41. La BCEAO a appliqué toutes les recommandations issues de l'évaluation du dispositif de sauvegardes menée en 2018. L'évaluation a constaté que les dispositifs de gouvernance de la BCEAO sont globalement adaptés et que son système de contrôle est solide. Conformément au cycle quadriennal des sauvegardes des banques centrales régionales, une évaluation actualisée de la BCEAO est programmée en 2022.

42. Les activités de renforcement des capacités sont conformes aux objectifs du programme (annexe VI). Elles soutiennent la mise en œuvre de la SRMT, les réformes de la gestion des finances publiques, le cadre budgétaire de gestion des recettes pétrolières et gazières, ainsi que les efforts déployés pour améliorer la qualité et la ponctualité des données macroéconomiques.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

43. L'économie sénégalaise s'est bien relevée de la pandémie. La croissance en 2021 a dépassé les attentes, grâce à une riposte rapide et efficace des pouvoirs publics. Les répercussions sanitaires de la pandémie sont restées relativement maîtrisées avec des cas et de décès moins nombreux que d'autres pays.

44. Néanmoins, les perspectives économiques du Sénégal sont très incertaines. L'économie sénégalaise fait actuellement face à une flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires à

l'échelle mondiale, et à un environnement extérieur moins favorable, auxquels se greffe la guerre en Ukraine. Par conséquent, les perspectives de croissance à court terme se sont détériorées, les tensions inflationnistes se sont accentuées, le déficit budgétaire et le déficit du compte courant extérieur devraient se creuser, et l'insécurité alimentaire augmente. Cette dégradation intervient à un moment où le Sénégal est aux prises avec les difficultés héritées de la pandémie, la diminution de ses marges de manœuvre économiques, l'augmentation des revendications sociales et l'aggravation de l'insécurité dans la région.

45. La riposte des autorités face à ces nouvelles difficultés est appropriée et soigneusement calibrée de façon à protéger les ménages les plus vulnérables. Les services du FMI soutiennent l'assouplissement du critère relatif au déficit budgétaire cette année afin de financer des mesures temporaires et ciblées destinées à venir en aide aux personnes les plus vulnérables, et de stabiliser les prix des denrées alimentaires consommées par les ménages à faible revenu et à revenu intermédiaire.

46. Néanmoins, les marges de manœuvre se sont considérablement rétrécies, ce qui pourrait limiter la capacité du Sénégal à faire face à de futurs chocs. La dette publique a augmenté de façon soutenue au cours des dix dernières années sous l'effet, plus récemment, de la pandémie de COVID-19 et, cette année, de la guerre en Ukraine. Cela a conduit à des niveaux d'endettement élevés. À l'avenir, il sera essentiel de mettre en œuvre avec détermination une stratégie crédible de rééquilibrage budgétaire à moyen terme, de restreindre la capacité d'emprunt d'entités du secteur public hors administration centrale et de veiller à ce que le déficit budgétaire converge vers 3 % du PIB d'ici 2024.

47. Dans ce contexte, la rationalisation des subventions à l'énergie reste une priorité absolue. Si les choses restaient en l'état, les subventions à l'énergie tripleraient en 2022 et évinceraient de ce fait des dépenses prioritaires. En augmentant certains prix de l'électricité et des carburants tout en prenant le soin de protéger les ménages vulnérables, les autorités ont pris une décision appropriée. À moyen terme, elles doivent progressivement supprimer les subventions à l'énergie tout en s'appuyant sur leur dispositif de protection sociale étoffé pour apporter un soutien ciblé aux ménages vulnérables.

48. Les réformes destinées à renforcer la résilience des finances publiques devront être maintenues. Le rééquilibrage budgétaire favorable à la croissance reposera sur l'accroissement des recettes intérieures, la réforme des subventions à l'énergie, et une gestion saine des recettes du pétrole et du gaz. Il conviendra également de déployer des efforts supplémentaires pour améliorer la transparence et l'efficacité des dépenses ainsi que pour limiter les risques budgétaires, notamment ceux engendrés par l'entreprise publique La Poste.

49. Il convient de s'attaquer de façon plus urgente aux poches de vulnérabilité dans le secteur bancaire et d'améliorer le cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La situation des trois banques sous-capitalisées aurait déjà dû être traitée. Une prise de décision dans les meilleurs délais contribuera à limiter leur impact budgétaire et économique. La mise en œuvre complète du plan d'actions pour la LBC/FT d'ici septembre 2022, s'agissant notamment des sanctions financières ciblées, sera essentielle pour éviter les éventuelles

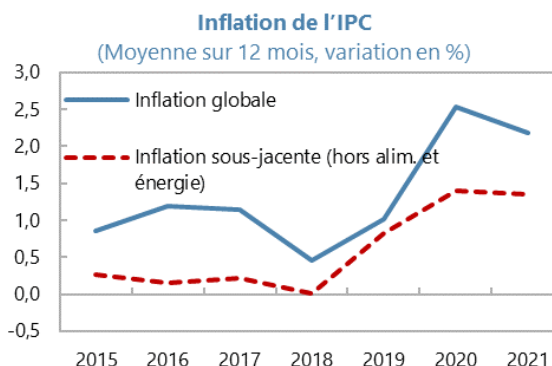
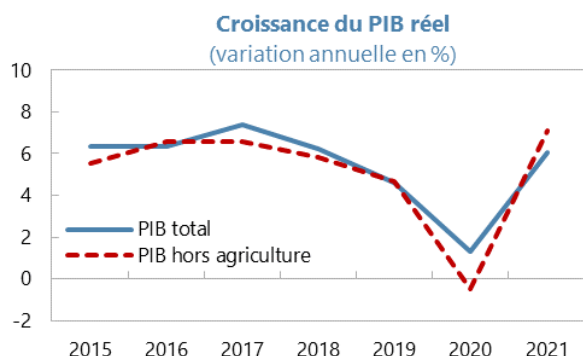
répercussions macroéconomiques négatives de la surveillance renforcée appliquée par le Groupe d'action financière.

50. Compte tenu des bons résultats obtenus dans le cadre du programme, de l'augmentation des besoins de financement de la balance des paiements, de la qualité de la riposte des autorités aux récents chocs et de leur programme, et de leur volonté de préserver la viabilité des finances publiques à moyen terme, les services du FMI approuvent la conclusion de la cinquième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique, les deuxièmes revues de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, et l'augmentation de l'accès. Ils appuient la demande de dérogation pour non-respect du critère de réalisation pour fin décembre 2021 relatif au plancher des recettes fiscales, compte tenu des mesures correctrices prises par les autorités, et la modification du critère de performance pour juin relatif au plancher de la capacité nette/du besoin net de financement. Les mesures présentées dans la lettre d'intention jointe sont adaptées à l'atteinte des objectifs fixés dans le programme.

Graphique 1. Sénégal : secteurs réel et extérieur, 2015–21

En 2021, la croissance a retrouvé sa trajectoire d'avant-pandémie...

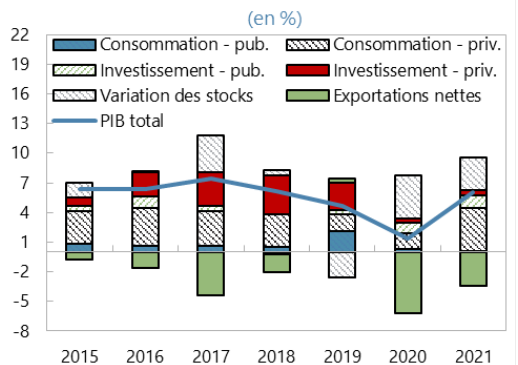
... alors que l'inflation a baissé à 2,2 %.



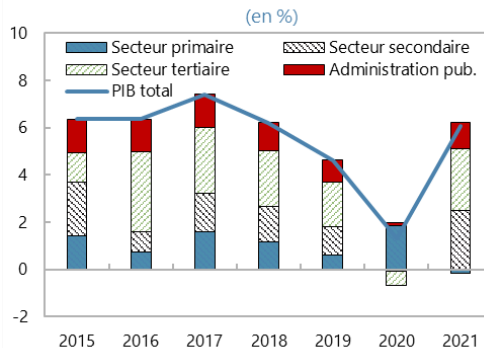
Ce redressement a été porté par la demande privée, en particulier l'investissement...

... avec une forte expansion des secteurs secondaire et tertiaire.

Contributions à la croissance du PIB : côté demande



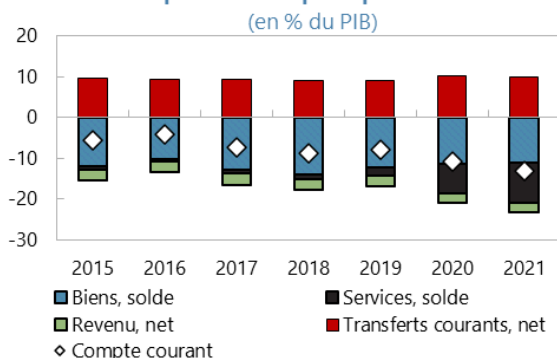
Contributions à la croissance du PIB : côté offre



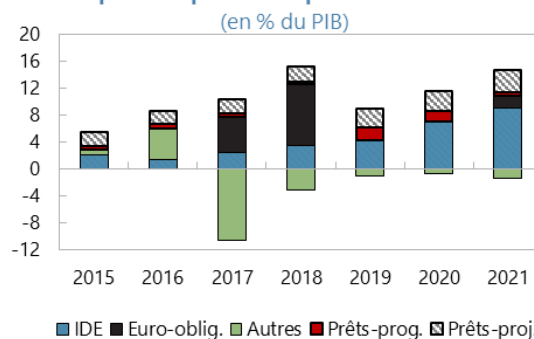
Le déficit des transactions courantes s'est creusé sous l'effet principalement des importations de services liées aux projets d'exploitation d'hydrocarbures...

... et il est en grande partie financé par l'IDE et le financement concessionnel.

Compte courant : principaux éléments



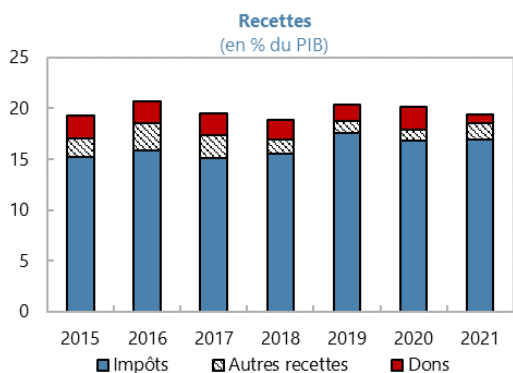
Compte de capital et d'opérations financières



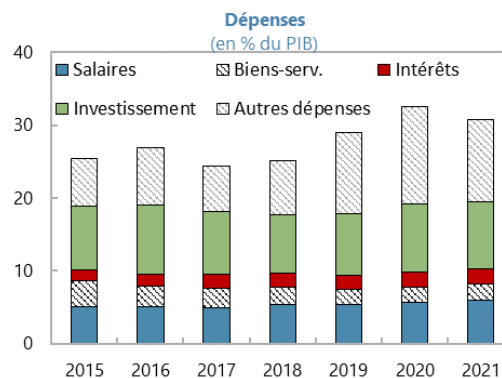
Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Sénégal : indicateurs budgétaires et financiers, 2015–21

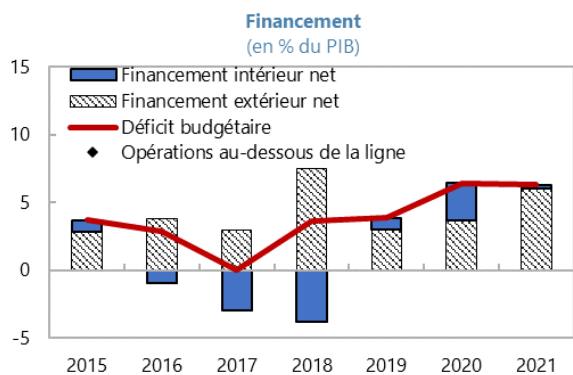
Les dons budgétaires et les dons-projets ont diminué en 2021 et le ratio impôts/PIB est resté globalement inchangé...



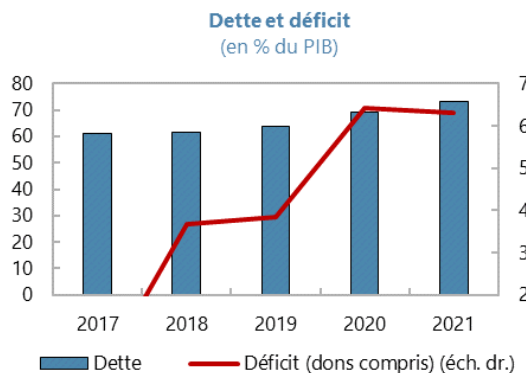
... tandis que les dépenses ont fortement augmenté.



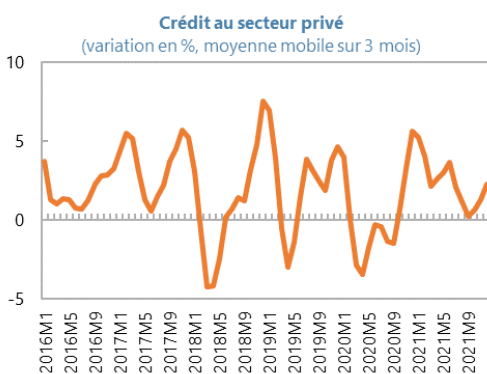
Le besoin de financement net a été couvert par des ressources extérieures...



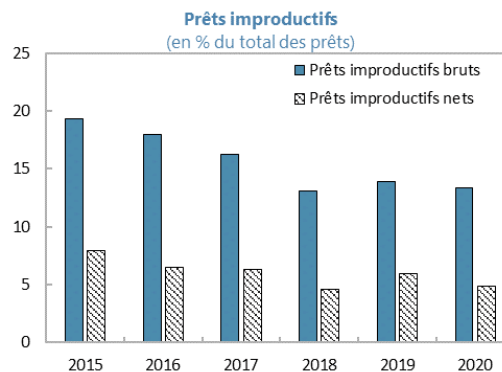
... et le ratio de la dette du secteur public a augmenté pour atteindre 73 % du PIB.



La croissance du crédit s'est accélérée dans le sillage de la reprise...



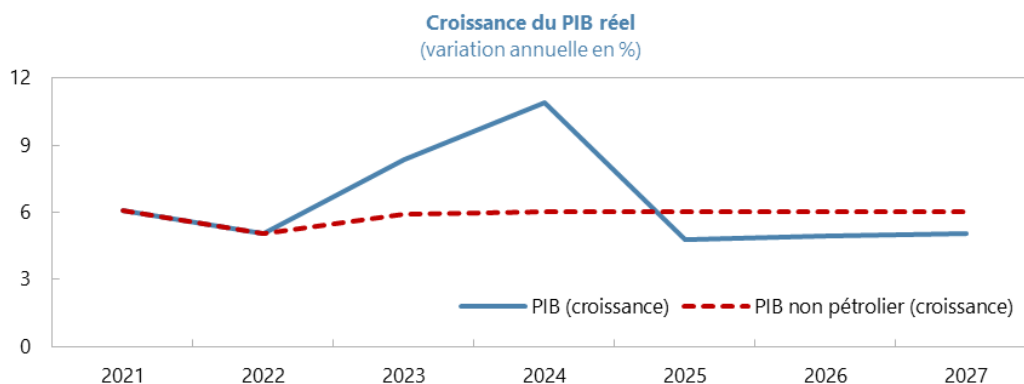
... et les prêts improductifs ont diminué au fil du temps.



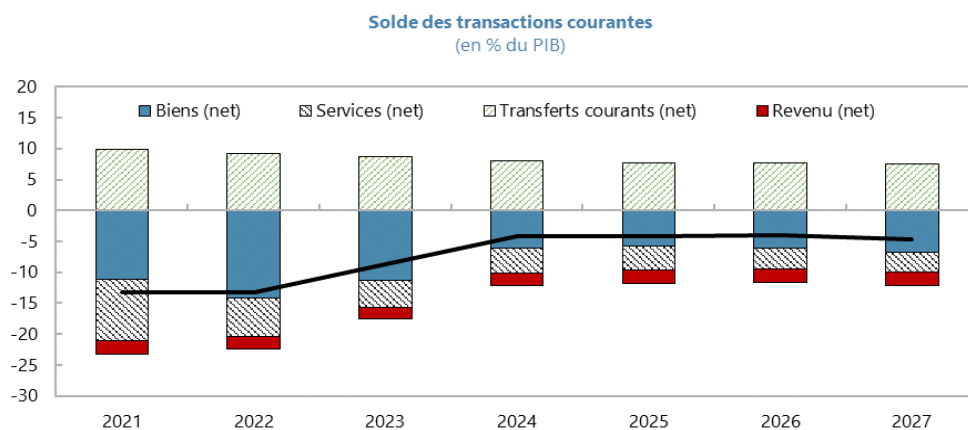
Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Graphique 3. Sénégal : Perspectives économiques, 2021–27

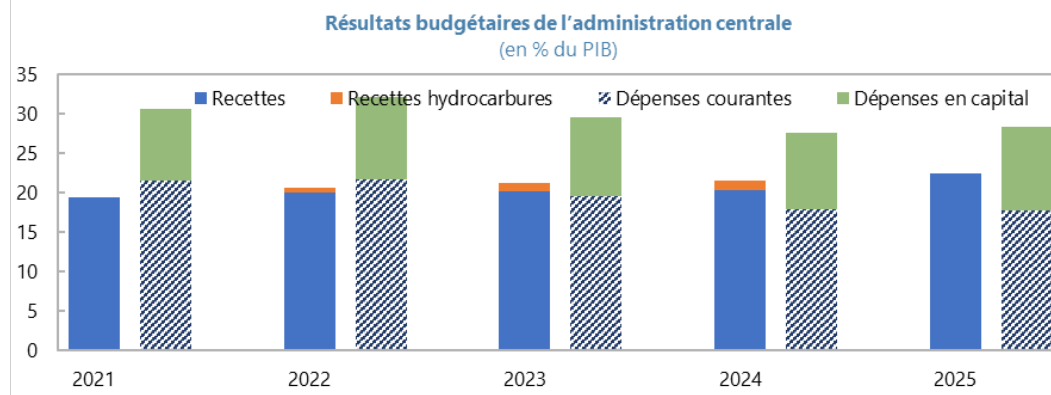
La croissance hors secteur pétrolier devrait s'établir aux alentours de 6 % à moyen terme tandis que la croissance globale fluctue en fonction des volumes attendus de la production de pétrole et de gaz.



Le déficit du compte des transactions courantes devrait se résorber à environ 4 % du PIB en raison des exportations de pétrole et de gaz.



Une augmentation des recettes fiscales devrait participer au rééquilibrage budgétaire à moyen terme.



Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Sénégal : principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–27¹

	2020		2021		2022		2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	FMI CR 22/8	Proj.	FMI CR 22/8	Proj.	Projections					
(variation annuelle en pourcentage)											
Revenu national et prix											
PIB à prix constants	1.3	5.0	6.1	5.5	5.0	8.3	10.9	4.8	5.0	5.1	
<i>Dont: PIB hors hydrocarbures</i>	1.3	5.0	6.1	5.5	5.0	5.9	6.0	6.0	6.0	6.0	
Déflateur du PIB	1.5	2.5	2.4	2.3	5.2	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2.5	2.5	2.2	2.5	5.5	3.1	2.0	2.0	2.0		
Secteur extérieur											
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	-7.1	17.1	26.4	9.6	17.8	19.6	34.1	4.9	1.4	3.1	
Importations, f.à.b. (francs CFA)	-6.1	12.7	18.2	8.1	26.1	7.3	10.0	4.0	3.3	6.5	
Volume des exportations	-4.9	-1.5	3.6	7.9	-3.8	11.5	29.1	10.9	6.0	5.0	
Volume des importations	4.0	3.9	3.3	8.6	-0.1	10.2	13.4	8.2	4.3	4.0	
Termes de l'échange ("–" = détérioration)	8.2	9.6	6.6	2.0	-3.0	10.1	7.1	-1.6	-3.5	-4.1	
Taux de change effectif nominal	2.9	...	1.0	
Taux de change effectif réel	3.6	...	-1.9	
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large au début de l'année)											
Secteur monétaire											
Monnaie au sens large	12.3	15.3	15.6	13.0	12.0	10.6	
Avoirs intérieurs nets	16.4	9.3	13.7	11.1	18.5	9.4	
<i>Dont: Crédit à l'État (net)</i>	15.4	7.0	2.4	7.1	8.6	2.9	
<i>Dont: Crédit à l'économie (net)</i>	1.2	3.7	12.7	5.1	11.3	8.0	
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Opérations financières de l'État											
Recettes	20.2	20.4	19.4	21.0	20.7	21.2	21.6	22.4	22.5	23.1	
Dons	2.3	1.5	0.9	1.8	1.6	1.5	1.4	1.3	1.3	1.3	
Dépenses totales et prêts nets	26.6	26.7	25.7	25.7	26.9	25.7	24.6	25.4	25.5	26.1	
Solde budgétaire global	-6.4	-6.3	-6.3	-4.7	-6.2	-4.5	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	
Solde budgétaire primaire	-4.4	-4.2	-4.3	-2.6	-4.2	-2.5	-0.9	-0.9	-0.9	-0.8	
Épargne et investissement											
Solde courant (transferts officiels inclus)	-10.9	-10.6	-13.3	-9.4	-13.2	-8.8	-4.2	-4.1	-4.0	-4.6	
Investissement intérieur brut	35.2	33.7	38.0	32.4	39.7	38.2	34.8	32.9	31.2	31.7	
<i>Dont: Publique</i>	7.0	7.7	6.8	8.0	7.7	7.5	7.2	7.3	7.4	7.4	
Épargne nationale brute	24.3	23.1	24.7	23.0	26.5	29.4	30.6	28.8	27.2	27.1	
<i>Dont: Publique</i>	6.3	4.8	4.9	5.0	6.7	4.8	5.4	5.6	5.1	5.6	
Dettes secteur publique											
Dettes publiques totales	69.2	73.0	73.2	71.6	75.1	71.4	65.7	64.2	62.9	61.7	
<i>Dettes publiques intérieures</i> ¹	14.8	15.1	16.1	14.4	17.6	17.8	16.6	17.5	18.5	19.3	
<i>Dettes publiques extérieures</i>	54.4	57.9	57.1	57.2	57.5	53.6	49.1	46.7	44.4	42.4	
Dettes du gouvernement central	63.1	...	67.2	...	66.8	64.0	59.3	58.3	57.3	56.4	
Service de la dette publique	27.3	25.3	28.4	26.9	26.5	27.4	28.1	31.1	33.9	30.3	
Pour mémoire											
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	14,101	15273	15,319	16,485	16,922	18,881	21,371	22,849	24,467	26,211	
<i>Dont non-hydrocarbures (milliards de FCFA)</i>	14,101	15273	15,319	16,485	16,922	18,610	20,357	21,796	23,532	25,417	
Produit intérieur brut (milliards de dollars)	24.5	...	27.6	
Part des hydrocarbures dans le PIB total (%)	1.4	4.7	4.6	3.8	3.0	
Taux de change nominal (FCFA/dollars)	575	...	554	

Sources: autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ La dette intérieure inclut les titres publics émis en monnaie nationale et détenus par des résidents de l'UEMOA.

Tableau 2. Sénégal : balance des paiements, 2020–27
(en milliards de FCFA)

	2020	2021		2022		2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	FMI CR 22/8	Proj.	FMI CR 22/8	Proj.	Proj.				
Solde des transactions courantes	-1,532	-1,614	-2,038	-1,552	-2,229	-1,656	-896	-941	-987	-1,210
Balance des biens	-1,610	-1,709	-1,706	-1,805	-2,405	-2,140	-1,316	-1,315	-1,475	-1,778
Exportations, f.à.b.	2,411	2,823	3,047	3,095	3,589	4,291	5,755	6,036	6,122	6,311
Importations, f.à.b.	-4,020	-4,532	-4,753	-4,900	-5,994	-6,431	-7,072	-7,351	-7,597	-8,089
Services (net)	-1,017	-1,009	-1,527	-924	-1,056	-830	-837	-876	-836	-815
Exportations	503	497	505	632	638	710	787	830	955	1,101
Importations	-1,520	-1,506	-2,032	-1,556	-1,694	-1,540	-1,624	-1,705	-1,791	-1,916
Revenu (net)	-341	-351	-324	-347	-332	-329	-448	-498	-549	-610
Crédits	285	191	198	210	218	234	244	254	264	274
Débits	-626	-543	-521	-557	-550	-563	-692	-752	-812	-884
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-252	-226	-204	-240	-233	-246	-266	-287	-306	-331
Transferts courants sans contrepartie (net)	1,435	1,455	1,519	1,524	1,565	1,642	1,706	1,748	1,872	1,993
Privés (net)	1,267	1,438	1,497	1,489	1,529	1,596	1,667	1,732	1,855	1,975
Publics (net)	168	17	22	35	36	45	39	16	17	18
<i>Dont: dons budgétaires</i>	195	13	17	45	46	56	49	27	29	30
Compte de capital et compte financier	1,135	1,970	2,143	1,747	1,822	1,838	1,680	1,751	1,925	2,018
Compte de capital	139	234	125	260	230	211	234	274	290	307
Transferts de capitaux privés	12	12	12	10	10	10	10	10	10	10
Dons projets	130	223	114	250	220	235	250	264	280	297
Annulation de la dette et autres transferts	-3	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Compte financier	996	1,736	2,018	1,487	1,592	1,626	1,446	1,477	1,636	1,711
Investissements directs	1,005	1,196	1,379	1,330	1,330	1,163	951	986	1,023	1,063
Investissements de portefeuille (net)	240	295	372	160	266	247	389	161	434	409
Dont : émission d'eurobonds	0	287	287	0	0	0	272	0	284	284
Autres investissements	-250	245	268	-3	-4	216	106	331	178	239
Secteur public (net)	393	617	640	350	349	327	229	417	270	319
<i>Dont: décaissements</i>	710	598	586	772	796	832	703	830	888	927
prêts programmes	206	47	70	132	221	116	109	108	108	108
prêts projets	429	551	516	580	515	577	594	612	630	649
autres	74	0	0	60	60	140	0	110	150	170
amortissement	-317	-323	-266	-423	-447	-374	-474	-414	-618	-607
Secteur privé (net)	-643	-372	-372	-353	-353	-111	-123	-86	-92	-80
Erreurs et omissions	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-97	356	105	195	-407	182	784	810	938	808
Financement	97	-356	-105	-195	407	-182	-784	-810	-938	-808
Avoirs extérieurs nets ¹	277	-427	-177	-449	35	-182	-784	-810	-938	-808
Utilisation nette des ressources du FMI	264	102	105	0	0	-44	-105	-144	-188	-127
Achats/décaissements	266	102	105	0	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	-3	0	0	0	0	-44	-105	-144	-188	-127
Autres	14	-530	-282	-448	35	-137	-679	-666	-750	-681
Banques créatrices de monnaie	-209	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	29	71	71	254	372	0	0	0	0	0
Financement au titre de la FCC	0	0	0	254	266	0	0	0	0	0
Financement au titre de la FCC (additionnel)	0	0	0	0	106	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel (ISSD)	29	71	71	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>										0
Solde des transactions courantes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts officiels courants compris (% PIB)	-10.9	-10.6	-13.3	-9.4	-13.2	-8.8	-4.2	-4.1	-4.0	-4.6
Transferts officiels courants exclus (% PIB)	-12.4	-10.8	-13.5	-9.8	-13.5	-9.1	-4.5	-4.3	-4.2	-4.8
Produit intérieur brut	14,101	15,273	15,319	16,485	16,922	18,881	21,371	22,849	24,467	26,211

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte financier.

Tableau 3. Sénégal : balance des paiements, 2020–27

(En pourcentage du PIB)

	2020	2021		2022		2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	FMI CR 22/8	Proj.	FMI CR 22/8	Proj.	Projections				
Solde des transactions courantes	-10.9	-10.6	-13.3	-9.4	-13.2	-8.8	-4.2	-4.1	-4.0	-4.6
Balance des biens	-11.4	-11.2	-11.1	-10.9	-14.2	-11.3	-6.2	-5.8	-6.0	-6.8
Exportations, f.à.b.	17.1	18.5	19.9	18.8	21.2	22.7	26.9	26.4	25.0	24.1
Importations, f.à.b.	-28.5	-29.7	-31.0	-29.7	-35.4	-34.1	-33.1	-32.2	-31.0	-30.9
Services (net)	-7.2	-6.6	-10.0	-5.6	-6.2	-4.4	-3.9	-3.8	-3.4	-3.1
Exportations	3.6	3.3	3.3	3.8	3.8	3.8	3.7	3.6	3.9	4.2
Importations	-10.8	-9.9	-13.3	-9.4	-10.0	-8.2	-7.6	-7.5	-7.3	-7.3
Revenu (net)	-2.4	-2.3	-2.1	-2.1	-2.0	-1.7	-2.1	-2.2	-2.2	-2.3
Crédits	2.0	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	1.1	1.1	1.1	1.0
Débits	-4.4	-3.6	-3.4	-3.4	-3.3	-3.0	-3.2	-3.3	-3.3	-3.4
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-1.8	-1.5	-1.3	-1.5	-1.4	-1.3	-1.2	-1.3	-1.2	-1.3
Transferts courants sans contrepartie (net)	10.2	9.5	9.9	9.2	9.2	8.7	8.0	7.6	7.6	7.6
Privés (net)	9.0	9.4	9.8	9.0	9.0	8.5	7.8	7.6	7.6	7.5
Publics (net)	1.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
<i>Dont: dons budgétaires</i>	1.4	0.1	0.1	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1
Compte de capital et compte financier	8.0	12.9	14.0	10.6	10.8	9.7	7.9	7.7	7.9	7.7
Compte de capital	1.0	1.5	0.8	1.6	1.4	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2
Transferts de capitaux privés	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons projets	0.9	1.5	0.7	1.5	1.3	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1
Annulation de la dette et autres transferts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	7.1	11.4	13.2	9.0	9.4	8.6	6.8	6.5	6.7	6.5
Investissements directs	7.1	7.8	9.0	8.1	7.9	6.2	4.4	4.3	4.2	4.1
Investissements de portefeuille (net)	1.7	1.9	2.4	1.0	1.6	1.3	1.8	0.7	1.8	1.6
<i>Dont: émission d'eurobonds</i>	0.0	1.9	1.9	0.0	0.0	0.0	1.3	0.0	1.2	1.1
Autres investissements	-1.8	1.6	1.7	0.0	0.0	1.1	0.5	1.4	0.7	0.9
Secteur public (net)	2.8	4.0	4.2	2.1	2.1	1.7	1.1	1.8	1.1	1.2
<i>Dont: décaissements</i>	5.0	3.9	3.8	4.7	4.7	4.4	3.3	3.6	3.6	3.5
prêts programmes	1.5	0.3	0.5	0.8	1.3	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4
prêts projets	3.0	3.6	3.4	3.5	3.0	3.1	2.8	2.7	2.6	2.5
autres	0.5	0.0	0.0	0.4	0.4	0.7	0.0	0.5	0.6	0.6
amortissement	-2.2	-2.1	-1.7	-2.6	-2.6	-2.0	-2.2	-1.8	-2.5	-2.3
Secteur privé (net)	-4.6	-2.4	-2.4	-2.1	-2.1	-0.6	-0.6	-0.4	-0.4	-0.3
Erreurs et omissions	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-0.7	2.3	0.7	1.2	-2.4	1.0	3.7	3.5	3.8	3.1
Financement	0.7	-2.3	-0.7	-1.2	2.4	-1.0	-3.7	-3.5	-3.8	-3.1
Avoirs extérieurs nets ¹	2.0	-2.8	-1.2	-2.7	0.2	-1.0	-3.7	-3.5	-3.8	-3.1
Utilisation nette des ressources du FMI	1.9	0.7	0.7	0.0	0.0	-0.2	-0.5	-0.6	-0.8	-0.5
Achats/décaissements	1.9	0.7	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rachats/remboursements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.5	-0.6	-0.8	-0.5
Autres	0.1	-3.5	-1.8	-2.7	0.2	-0.7	-3.2	-2.9	-3.1	-2.6
Banques créatrices de monnaie	-1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	0.2	0.5	0.5	1.5	2.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement au titre de la FCC	0.0	0.0	0.0	1.5	1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement au titre de la FCC (additionnel)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel (ISSD)	0.2	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :										
Produit intérieur brut (milliards FCFA)	14,101	15,273.0	15,319	16,485	16,922	18,881	21,371	22,849	24,467	26,211

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte financier.

Tableau 4. Sénégal : opérations de l'administration centrale budgétaire, classification du MSFP 2001, 2020–27¹
(en milliards de FCFA)

	2020	2021		2022		2023	2024	2025	2026	2027
	Prel.	FMI CR 22/8	Proj.	FMI CR 22/8	Proj.	Projections				
Recettes	2,843	3,109	2,978	3,461	3,498	3,999	4,620	5,119	5,508	6,045
Recettes fiscales	2,368	2,691	2,593	3,025	3,052	3,550	4,143	4,637	4,994	5,497
Impôts directs	767	820	860	932	959					
Impôts sur les biens et services	1,228	1,409	1,293	1,591	1,591	1,837	2,117	2,282	2,514	2,775
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	338	421	393	454	454	546	628	717	793	849
Autres recettes fiscales	35	42	47	48	48	46	53	56	60	65
Dons	325	236	131	295	266	291	298	291	309	328
Budget	195	13	17	45	46	56	49	27	29	30
Projets	130	223	114	250	220	235	250	264	280	297
Autres recettes	150	182	255	140	180	158	179	192	205	220
Dépenses	3,746	4,076	3,943	4,245	4,553	4,857	5,254	5,810	6,239	6,839
Charges	2,429	2,485	2,537	2,473	2,799	2,959	3,181	3,403	3,603	3,887
Rémunération des salariés	804	918	908	984	1,069	1,227	1,389	1,485	1,590	1,704
dont programme jeune	...	22	22	34	32	37
Utilisation des biens et services	286	328	355	343	321	397	449	480	514	550
Intérêts	290	324	306	350	350	384	435	474	520	571
Subventions	472	374	236	374	400	253	182	164	122	131
Dons (courants hors FSE)	377	383	525	248	486	472	470	503	538	577
Prestations sociales	23	19	23	27	27	38	43	69	73	92
Autres charges	178	139	184	147	147	189	214	228	245	262
Acquisition nette d'actifs non financiers	1,317	1,591	1,406	1,772	1,754	1,898	2,072	2,407	2,636	2,952
Financés sur ressources intérieures	758	817	776	942	1,019	1,086	1,229	1,531	1,725	2,005
Financés sur ressources extérieures	559	774	630	830	735	812	844	876	911	946
Capacité/besoin de financement (solde global)	-903	-967	-965	-784	-1,055	-858	-633	-690	-730	-794
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-913	-967.1	-965	-784	-1,055	-858	-633	-690	-730	-794
Acquisition nette d'actifs financiers	166	340.0	402	-90	-90	0	0	0	0	0
Intérieurs	166	340.0	402	-90	-90	0	0	0	0	0
Numéraire et dépôts	117	120.0	386	-120	-120	0	0	0	0	0
Autres comptes à recevoir	49	220.0	16	30	30	0	0	0	0	0
Extérieurs	0	0.0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accumulation nette de passifs	1,050	1,235.7	1,295	441	594	858	633	690	730	794
Intérieurs	562	473.5	438	13	29	63	-77	14	-80	-29
FMI et DTS	264	348.1	349	0	0	-44	-105	-144	-188	-127
Titres de dette (nets)	319	189.2	112	90	94	175	94	208	153	113
Crédits	-63	-44.3	-23	-30	-65	-68	-66	-50	-46	-14
Autres comptes à payer	35	0.0	0	0	0	0	0	0	0	0
Extérieurs	488	762	857	428	565	795	711	677	811	822
Titres de dette (nets)	170	487	537	78	216	336	482	260	541	503
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	170	199	250	78	216	336	210	260	257	219
Euro-obligations	0	287	287	0	0	0	272	0	284	284
Crédits	319	276	321	350	349	458	229	417	270	319
Prêts programmes	206	47	70	132	221	116	109	108	108	108
Prêts projets	429	551	516	580	515	577	594	612	630	649
Prêts non concessionnels	0	0	0	60	60	140	0	110	150	170
Autres	-317	-323	-266	-423	-447	-374	-474	-414	-618	-607
Autres comptes à payer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	29	71	71	254	372	0	0	0	0	0
Financement au titre de la FCC	0	0	0	254	266
Financement au titre de la FCC	0	...	0	...	106
Financement Exceptionnel ¹	29	71	71
<i>Pour mémoire :</i>										
Apurement des obligations impayées	209	133	133	16	16
Recettes d'hydrocarbures	0	0	41	101	219	106	98
PIB nominal	14,101	15,273	15,319	16,485	16,922	18,881	21,371	22,849	24,467	26,211

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Service de la dette suspendue de "debt service suspension initiative (DSSI)".

Tableau 5. Sénégal : opérations de l'administration centrale, classification du MSFP 2001¹, 2020–27
(en pourcentage du PIB)

	2020	2021		2022		2023	2024	2025	2026	2027
	Proj.	FMI CR 22/8	Proj.	FMI CR 22/8	Proj.	Projections				
Recettes	20.2	20.4	19.4	21.0	20.7	21.2	21.6	22.4	22.5	23.1
Recettes fiscales	16.8	17.6	16.9	18.4	18.0	18.8	19.4	20.3	20.4	21.0
Impôts directs	5.4	5.4	5.6	5.7	5.7	5.9	6.3	6.9	6.7	6.9
Impôts sur les biens et services	8.7	9.2	8.4	9.7	9.4	9.7	9.9	10.0	10.3	10.6
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	2.4	2.8	2.6	2.8	2.7	2.9	2.9	3.1	3.2	3.2
Autres recettes fiscales	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Dons	2.3	1.5	0.9	1.8	1.6	1.5	1.4	1.3	1.3	1.3
Budget	1.4	0.1	0.1	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1
Projets	0.9	1.5	0.7	1.5	1.3	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1
Autres recettes	1.1	1.2	1.7	0.8	1.1	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Dépenses	26.6	26.7	25.7	25.7	26.9	25.7	24.6	25.4	25.5	26.1
Charges	17.2	16.3	16.6	15.0	16.5	15.7	14.9	14.9	14.7	14.8
Rémunération des salariés	5.7	6.0	5.9	6.0	6.3	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5
dont programme jeune	...	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2
Utilisation des biens et services	2.0	2.1	2.3	2.1	1.9	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
Intérêts	2.1	2.1	2.0	2.1	2.1	2.0	2.0	2.1	2.1	2.2
Subventions	3.3	2.4	1.5	2.3	2.4	1.3	0.9	0.7	0.5	0.5
Dons (courants hors FSE)	2.7	2.5	3.4	1.5	2.9	2.5	2.2	2.2	2.2	2.2
Prestations sociales	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4
Autres charges	1.3	0.9	1.2	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Acquisition nette d'actifs non financiers	9.3	10.4	9.2	10.8	10.4	10.1	9.7	10.5	10.8	11.3
Financés sur ressources intérieures	5.4	5.3	5.1	5.7	6.0	5.8	5.8	6.7	7.1	7.7
Financés sur ressources extérieures	4.0	5.1	4.1	5.0	4.3	4.3	3.9	3.8	3.7	3.6
Capacité/besoin de financement (solde global)	-6.4	-6.3	-6.3	-4.8	-6.2	-4.5	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-6.5	-6.3	-6.3	-4.8	-6.2	-4.5	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Acquisition nette d'actifs financiers	1.2	2.2	2.6	-0.5	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	1.2	2.2	2.6	-0.5	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Numéraire et dépôts	0.8	0.8	2.5	-0.7	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres comptes à recevoir	0.3	1.4	0.1	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation nette de passifs	7.4	8.1	8.5	2.7	3.5	4.5	3.0	3.0	3.0	3.0
Intérieurs	4.0	3.1	2.9	0.1	0.2	0.3	-0.4	0.1	-0.3	-0.1
FMI et DTS	1.9	2.3	2.3	0.0	0.0	-0.2	-0.5	-0.6	-0.8	-0.5
Titres de dette (nets)	2.3	1.2	0.7	0.5	0.6	0.9	0.4	0.9	0.6	0.4
Crédits	-0.5	-0.3	-0.2	-0.2	-0.4	-0.4	-0.3	-0.2	-0.2	-0.1
Autres comptes à payer	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	3.5	5.0	5.6	2.6	3.3	4.2	3.3	3.0	3.3	3.1
Titres de dette (nets)	1.2	3.2	3.5	0.5	1.3	1.8	2.3	1.1	2.2	1.9
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	1.2	1.3	1.6	0.5	1.3	1.8	1.0	1.1	1.0	0.8
Euro-obligations	0.0	1.9	1.9	0.0	0.0	0.0	1.3	0.0	1.2	1.1
Crédits	2.3	1.8	2.1	2.1	2.1	2.4	1.1	1.8	1.1	1.2
Prêts programmes	1.5	0.3	0.5	0.8	1.3	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4
Prêts projets	3.0	3.6	3.4	3.5	3.0	3.1	2.8	2.7	2.6	2.5
Prêts non concessionnels	0.0	0.0	0.0	0.4	0.4	0.7	0.0	0.5	0.6	0.6
Autres	-2.2	-2.1	-1.7	-2.6	-2.6	-2.0	-2.2	-1.8	-2.5	-2.3
Autres comptes à payer	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	0.2	0.5	0.5	1.5	2.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement au titre de la FCC	0.0	0.0	0.0	1.5	1.6
Financement au titre de la FCC (additionnel)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6
Financement Exceptionnel ¹	0.2	0.5	0.5
Pour mémoire :										
Apurement des obligations impayées	1.5	0.9	0.9	0.1	0.1
Recettes d'hydrocarbures	0.0	0.0	0.2	0.5	1.0	0.4	0.4
Taxes hors hydrocarbures / PIB hors hydrocarbures	18.4	18.0	18.9	20.0	20.5	20.9	21.3
PIB nominal	14101	15273	15319	16485	16922	18881	21371	22849	24467	26211

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Service de la dette suspendue de "debt service suspension initiative (DSSI)".

Tableau 6. Sénégal : situation monétaire, 2020–23

	2020	2021		2022		2023
	Act.	FMI CR 22/8	Proj.	FMI CR 22/8	Proj.	Proj.
	(en milliards de FCFA)					
Avoirs extérieurs nets	1,905	2332	2,082	2527	1,675	1,856
BCEAO	1,194	1621	1,371	1817	964	1,145
Banques commerciales	711	711	711	711	711	711
Avoirs intérieurs nets	5,096	5690	5,969	6505	7,333	8,114
Crédit intérieur net	6,103	6782	7,068	7679	8,535	9,441
Crédit net à l'État ¹	1,435	1881	1,587	2405	2,219	2,463
Banque centrale	74	302	37	676	528	484
Banques commerciales	1,361	1579	1,550	1729	1,691	1,978
Autres établissements	2	2	2	2	2	2
Crédit à l'économie	4,668	4901	5,481	5274	6,316	6,978
Comptes du capital	-771	-830	-837	-896	-925	-1,032
Autres postes (net)	-236	-262	-262	-278	-278	-295
Monnaie au sens large	6,389	7366	7,388	8326	8,278	9,158
Circulation fiduciaire hors banques	1,529	1934	1,940	2186	2,174	2,405
Total dépôts	4,860	5432	5,448	6140	6,104	6,753
Dépôts à vue	2,984	3335	3,345	3770	3,748	4,147
Dépôts à terme	1,876	2096	2,103	2370	2,356	2,607
Passifs illiquides	611	656	662	707	729	811
	(variation pourcentage de la monnaie centrale en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	-1.2	6.7	2.8	2.6	-5.5	2.2
Avoirs intérieurs nets	16.4	9.3	13.7	11.1	18.5	9.4
Crédit net à l'État ¹	15.4	7.0	2.4	7.1	8.6	2.9
Crédit à l'économie	1.2	3.7	12.7	5.1	11.3	8.0
Monnaie au sens large	12.3	15.3	15.6	13.0	12.0	10.6
<i>Pour mémoire :</i>	(unités indiquées)					
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large ; fin de période)	2.2	2.1	2.1	2.0	2.0	2.1
Croissance du PIB nominal (croissance en %)	2.8	7.7	8.6	7.9	10.5	11.6
Crédit au secteur privé (croissance en %)	2.2	5.6	19.7	8.5	16.9	11.4
Crédit au secteur privé/PIB (%)	29.3	28.6	32.3	28.8	34.2	34.2

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹Le crédit intérieur net à l'État peut-être différent de ce qui apparaît dans le tableau sur les finances publiques, car les obligations émises sur les marchés de l'UEMOA sont considérées comme des financements extérieurs aux fins de la situation monétaire.

Tableau 7. Sénégal : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–21

	2015	2016	2017	2018 ¹	2019	2020	2021
	Dec	Dec	Dec	Dec	Dec	Dec	June
Normes de fonds propres							
Fonds propres effectif – FPE/actifs pondérés en fonction des risques	19.1	14.5	13.6	11.8	13.1	11.9	12.1
Fonds propres de base – T1/actifs pondérés en fonction des risques	16.3	13.8	13.2	11.4	12.4	11.3	11.4
Provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	16.0	13.6	11.6	8.9	10.7	9.8	10.3
Fonds propres/total des actifs	8.3	7.2	7.6	7.9	7.1	7.1	6.6
Composition et qualité des actifs							
Total des crédits/total des actifs	55.5	53.6	60.5	61.3	62.6	59.5	56.2
Concentration: crédits aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	46.4	63.7	71.6	69.2	87.4	77.8	71.5
Répartition sectorielle des crédits 2/							
<i>Agriculture, sylviculture et pêche</i>	2.6	2.2	2.4	2.4	2.3	2.2	2.5
<i>Industries extractives</i>	0.8	0.8	0.8	1.2	1.4	1.5	1.5
<i>Industries manufacturières</i>	21.1	18.7	17.2	15.3	16.0	15.0	14.3
<i>Électricité, eau, gaz</i>	1.8	1.7	2.1	2.1	3.0	2.8	3.6
<i>Bâtiments, travaux publics</i>	3.9	4.9	5.7	4.5	6.9	4.3	5.3
<i>Commerce, restaurants, hôtels</i>	25.4	25.3	23.1	26.0	23.2	22.6	21.9
<i>Transports, entrepôts et communications</i>	10.0	12.0	12.9	12.8	11.6	11.9	10.7
<i>Assurances, immobilier, services aux entreprises</i>	7.0	7.1	8.6	7.5	7.5	6.9	6.8
<i>Services divers</i>	27.5	27.2	27.2	28.2	28.2	32.8	33.6
Crédits en souffrance bruts/total des crédits	19.3	18.0	16.2	13.1	13.9	13.3	13.1
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	57.7	62.5	59.7	68.1	61.5	66.7	69.7
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	9.2	7.6	7.2	4.6	5.9	4.9	4.4
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	61.4	56.4	57.7	38.7	51.5	41.1	37.0
Résultats et rentabilité 3/							
Coût moyen des fonds empruntés	2.2	2.3	2.4	2.2	0.5	0.4	...
Taux d'intérêt moyen sur crédits	8.2	8.4	8.6	7.6	7.9	7.2	...
Marge d'intérêt moyenne 4/	6.0	6.1	6.2	5.4	7.4	6.8	...
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	0.8	1.0	1.7	0.7	1.2	1.0	...
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	9.0	13.0	19.9	7.2	12.6	11.1	...
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	61.0	57.7	58.0	57.3	60.2	62.3	...
Traitements et salaires/revenu bancaire net	26.1	25.0	24.9	26.8	25.3	26.9	...
Liquidité							
Actifs liquides/total des actifs	27.4	26.8	28.3	31.8	27.0	24.1	21.7
Actifs liquides/total des dépôts	39.7	40.6	41.8	47.9	38.5	34.5	30.8
Total des crédits/total des dépôts	90.6	91.5	99.1	101.6	97.4	93.7	87.8
Total des dépôts/total des passifs	69.0	66.0	67.6	66.3	70.3	69.8	70.4
<i>Total des dépôts à vue/total des passifs 5/</i>	38.3	37.8	37.5	37.1	40.3	39.4	40.5
<i>Total des dépôts et emprunts à terme/total des passifs</i>	30.6	28.2	30.1	29.2	30.0	30.4	29.9

Source: BCEAO

¹ Première année de remontée des données conformément aux normes prudentielles Bâle II/III et au nouveau plan comptable bancaire.² Déclaré au registre central des risques.³ Sur la base des comptes de résultat semestriels.⁴ Hors taxe sur les opérations bancaires.⁵ Y compris les comptes d'épargne.

Tableau 8. Sénégal : besoins et sources de financement extérieurs, 2021-27

	2021		2022		2023			2024			2025		2026		2027	
	Rapport	Proj.	Rapport	Proj.	Projection			Projection			Projection		Projection		Projection	
1. Total des besoins de financement	2479	2603	2468	2686	2267	2202	2191	2572	2656							
Solde courant (hors dons budgétaires)	1627	2055	1597	2275	1712	944	968	1016	1241							
Amortissement de la dette (hors titres du marché régional)	323	266	423	447	374	474	414	618	607							
Remboursement au FMI	0	0	0	0	44	105	144	188	127							
Variation des avoirs extérieurs nets de la BCEAO (- = hausse) ¹⁾	-530	-282	-448	35	-137	-679	-666	-750	-681							
Variation des avoirs extérieurs nets (autres institutions de dépôt)	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
(- = hausse) ¹⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
2. Total des sources de financement	2318	2414	1991	2003	2096	2045	2057	2436	2518							
Investissement direct étranger (net)	1196	1379	1330	1330	1163	951	986	1023	1063							
Financement sur le marché régional auprès de non-résidents (net)	199	250	78	216	336	210	260	257	219							
Dons et prêts projets	723	579	805	710	812	844	876	911	946							
Autres flux de capitaux (net)	199	207	-222	-253	-216	41	-66	245	290							
3. Total des besoins de financement	161	189	477	683	171	157	135	136	138							
4. Financement attendu	90	117	223	312	171	157	135	136	138							
Appui budgétaire (dons et prêts)	60	87	178	267	171	157	135	136	138							
Financement de la campagne de vaccination (Banque mondiale)	30	30	45	45	0	0	0	0	0							
5. Écart de financement résiduel	71	71	254	372	0	0	0	0	0							
FMI (accord de confirmation/FCC) ²⁾	0	0	254	266	0	0	0	0	0							
Accord de confirmation/FCC (sans augmentation)	106							
ISSD	71	71	0	0	0	0	0	0	0							

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

¹⁾ Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte financier.

²⁾ Pour le décaissement de 2020 au titre de l'IFR/la FCR. Accord de confirmation/FCC en 2021/22 ; montants décaissés uniquement.

Tableau 9. Sénégal : capacité à rembourser le FMI, 2022-32

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants											
(millions de DTS)											
Principal	0,00	53,93	129,45	149,81	105,46	51,52	40,73	35,94	15,58	0,00	0,00
Commissions et intérêts	3,05	5,93	4,50	2,31	0,74	0,04	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif											
(millions de DTS)											
Principal	0,00	53,93	129,45	176,77	231,29	156,38	64,71	59,93	33,57	0,00	0,00
Commissions et intérêts	4,81	9,20	7,88	5,64	3,17	0,83	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01
Total des obligations sur base crédit existant/prospectif											
Millions de DTS	906,0	852,1	722,7	545,9	314,6	158,2	93,5	33,6	0,0	0,0	0,0
Francs CFA	715,4	699,1	591,1	444,5	255,7	128,5	76,0	27,3	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du PIB	4,7	4,1	3,1	2,1	1,1	0,5	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	280,0	263,3	223,3	168,7	97,2	48,9	28,9	10,4	0,0	0,0	0,0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)											
Décaissements	453,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
Remboursements et rachats	4,8	63,1	137,3	182,4	234,5	157,2	64,7	59,9	33,6	0,0	0,0
Pourcentage des recettes publiques	0,2	1,8	3,4	3,9	4,6	2,9	1,1	0,9	0,5	0,0	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	0,1	1,5	2,7	2,8	3,4	2,2	0,9	0,8	0,4	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette extérieure	0,7	8,7	16,7	17,7	20,9	11,1	4,6	4,7	3,2	0,0	0,0
Postes pour mémoire :											
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	15.319	16.922	18.881	21.371	22.849	24.467	26.211	28.633	30.771	33.038	35.469
Exportations de biens et services (en milliards de FCFA)	3.552	4.226	5.001	6.543	6.866	7.077	7.412	7.767	8.302	8.957	9.855
Recettes publiques (en milliards de FCFA)	2978,3	3498,0	3999,0	4620,3	5119,4	5508,1	6044,7	6687,1	7188,1	7694,3	8276,9
Service de la dette extérieure (en milliards de FCFA)	736,1	727,2	822,9	1028,4	1119,6	1415,7	1397,0	1272,3	1054,1	1092,6	1368,7
Quote-part du FMI (en millions de DTS)	323,6	323,6	323,6	323,6	323,6	323,6	323,6	323,6	323,6	323,6	323,6
FCFA/DTS (moyenne de la période)	790	820	818	814	813	812	813	813	813	813	813

Sources : calculs des services du FMI.

Tableau 10 a. Sénégal : calendrier des revues au titre de l'instrument de coordination de la politique économique, 2020–22

Revue du programme	Date proposée	Date d'évaluation
Première revue	Avant le 30 juin 2020	Fin décembre 2019
Deuxième revue	Avant le 31 décembre 2020	Fin juin 2020
Troisième revue	Avant le 30 juin 2021	Fin décembre 2020
Quatrième revue	Avant le 31 décembre 2021	Fin juin 2021
Cinquième revue	Avant le 30 juin 2022	Fin décembre 2021
Sixième revue	Avant le 31 décembre 2022	Fin juin 2022

Sources : FMI.

Tableau 10b. Sénégal : calendrier des décaissements et des revues proposé au titre de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, 2021–22

Revue du programme	Date de disponibilité	Date d'évaluation	Décaissement (en millions de DTS)			% de la quote-part		
			Accord de confirmation (AC)	FCC	Total	Accord de confirmation (AC)	FCC	Total
Demande de programme	7 juin 2021		86,3	43,1	129,4	27	13	40
Première revue	6 décembre 2021	Juin 2021	86,3	43,1	129,4	27	13	40
Deuxième revue	7 juin 2022	Décembre 2021	107,845	53,975	161,8	33	17	50
Troisième revue	22 novembre 2022	Juin 2022	107,845	53,975	161,8	33	17	50
Total			388,290	194,150	582,440	120	60	180

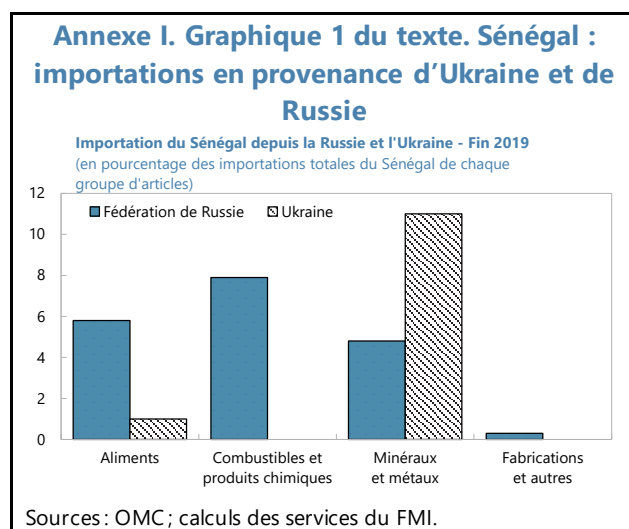
Source : FMI.

Annexe I. Répercussions macroéconomiques de la guerre en Ukraine et des sanctions contre le Mali¹

L'augmentation des prix du pétrole et des denrées alimentaires à l'échelle mondiale, conjuguée à la baisse de la demande extérieure, devrait entraver la croissance, accentuer les tensions inflationnistes, et détériorer la situation extérieure et budgétaire. Les répercussions sur le secteur financier devraient être moins importantes. Compte tenu de ses réserves de pétrole et de gaz inexploitées, le Sénégal peut tirer parti à moyen terme de l'augmentation des prix du pétrole et du gaz, et de la réorientation de la demande de gaz européenne.

1. Le Sénégal pâtit des sanctions contre le Mali et des répercussions de la guerre en Ukraine.

Les pays de la CEDEAO ont décidé en janvier de fermer leurs frontières avec le Mali, de suspendre les opérations commerciales et financières avec ce dernier, à l'exception de celles concernant les produits de première nécessité comme les médicaments, les carburants et les denrées alimentaires, et de geler les avoirs du Mali. La durée de ces sanctions est incertaine. La guerre en Ukraine a entraîné une flambée des cours mondiaux des produits de première nécessité et une détérioration des perspectives économiques mondiales. Le Sénégal subira des conséquences négatives sous la forme de perturbations directes de ses échanges commerciaux avec le Mali, la Russie et l'Ukraine, d'une réduction de l'offre de produits de première nécessité, d'augmentations des prix du pétrole et des denrées alimentaires, d'une baisse de la demande extérieure et d'un resserrement des conditions financières extérieures.



2. Le Sénégal entretient d'étroites relations commerciales avec le Mali, la Russie et l'Ukraine.

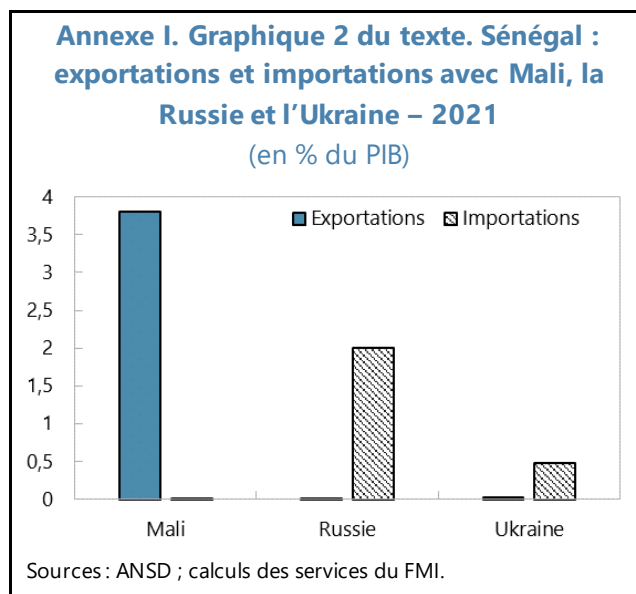
- **Exportations vers le Mali** : Elles représentent 20 % du total des exportations (soit 3,8 % du PIB), et se composent de produits pétroliers, de denrées alimentaires et de ciment. Les échanges, notamment ceux portant sur le ciment, sont touchés par les sanctions à hauteur d'environ 1 % du PIB.
- **Importations en provenance de Russie et d'Ukraine** : Elles représentent 7 % du total des importations (soit 2,5 % du PIB) et se composent de produits pétroliers raffinés, de blé, d'engrais et de barres de fer). Les perturbations des échanges commerciaux entravent ces importations, qui pourraient être difficiles à remplacer à court terme.

¹ Établi par Moustapha Mbohou Mama et David Stenzel (département Afrique).

3. L'augmentation des prix du pétrole et des denrées alimentaires va peser sur le solde commercial et le solde budgétaire. Le Sénégal est un gros importateur de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés ainsi que de denrées alimentaires, notamment le riz, le blé, le maïs, le sucre et l'huile alimentaire. La hausse des prix des importations et la dépréciation du Franc CFA, qui accentue l'augmentation du prix des importations en monnaie locale, vont entraîner un creusement du déficit de la balance commerciale. Les finances publiques feront face à une pression croissante avec la forte augmentation des subventions pour limiter la hausse des prix des carburants, de l'électricité et des denrées alimentaires de première nécessité dans le pays.

4. La baisse de la demande extérieure assombrit les perspectives d'exportation. Les perspectives de croissance des principaux partenaires commerciaux du Sénégal ont été revues à la baisse, ce qui pourrait réduire la demande de certaines des principales exportations du Sénégal, notamment les services liés aux voyages et au tourisme.

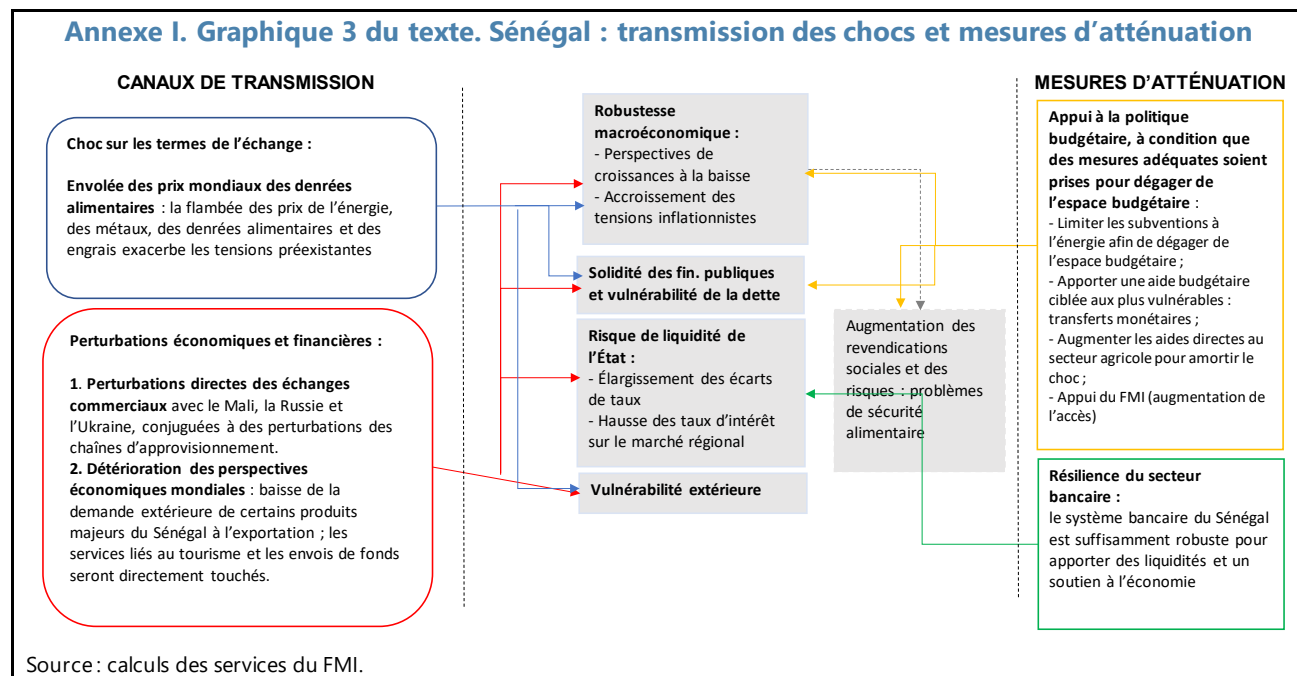
5. Cependant, l'exposition du système financier sénégalais au Mali, à l'Ukraine et à la Russie est limitée. Le Mali s'est trouvé en défaut de paiement sur des obligations souveraines émises sur le marché régional. Les banques sénégalaises détiennent une part relativement faible de ces obligations et elles n'ont pas de créances importantes sur le système bancaire ou des sociétés non financières du Mali². Les liens financiers directs avec l'Ukraine et la Russie sont minimes.



6. Le Sénégal devrait devenir un pays producteur de pétrole et de gaz en 2023 et possède des réserves inexploitées. Deux projets, Sangomar (pétrole) et GTA (GNL, conjointement avec la Mauritanie), devraient entrer dans leur phase de production en 2023 et 2024, respectivement. Les travaux de préparation en vue de l'exploitation d'un troisième gisement, Yakaar Teranga, sont bien avancés. La hausse des cours mondiaux du gaz et l'augmentation de la demande de GNL, entraînée par la volonté des pays européens de diversifier leur approvisionnement en énergie, ouvrent des perspectives favorables pour de futurs investissements.

² Les banques maliennes détiennent la majorité des obligations du pays émises sur le marché régional (60,3 %) et leur participation au marché interbancaire régional est limitée.

Annexe I. Graphique 3 du texte. Sénégal : transmission des chocs et mesures d'atténuation



Annexe II. L'inflation des prix des denrées alimentaires au Sénégal : Impact et décisions prises¹

1. Les prix mondiaux des denrées alimentaires ont atteint leur niveau le plus élevé depuis plusieurs décennies. Cette augmentation s'est surtout accélérée avec la guerre en Ukraine. Les prix mondiaux des denrées alimentaires avaient augmenté de 23,5 % en avril 2022 par rapport à leur niveau de l'an dernier. La Russie et l'Ukraine représentent à elles deux environ 25 % des exportations mondiales de blé, 75 % des exportations d'huile de tournesol et 15 % des exportations de maïs. De gros producteurs de produits importés de première nécessité au Sénégal, comme l'huile de palme et le blé, ont imposé des interdictions d'exportations, ce qui réduit encore davantage l'offre mondiale. De surcroît, l'augmentation des coûts des combustibles et des engrais² accentue les pressions haussières sur les prix.

2. Le Sénégal est particulièrement exposé à ces fluctuations de prix, compte tenu de la part importante des denrées alimentaires importées dans le panier de consommation et l'apport calorique. Plus de 70 % du riz et l'intégralité du blé sont importés, pour 64 % à la Russie et l'Ukraine³. Le riz, le millet, le sorgho, le blé et le maïs constituent la base de l'alimentation des Sénégalais, qui puisent 60 % de leurs calories de la consommation de céréales.

Déterminants et répercussions de l'inflation des prix des denrées alimentaires au Sénégal

3. Les prix des denrées alimentaires sur le marché intérieur au Sénégal ont épousé la courbe des prix internationaux et poussé l'inflation globale vers le haut (voir le graphique 1 du texte de l'annexe II). Le taux de transmission des prix mondiaux des denrées alimentaires et des fluctuations des taux de change sur les prix des denrées alimentaires au Sénégal sont estimés à 25 % et 36 % respectivement⁴. L'inflation des prix des denrées alimentaires s'élevait à 11,3 % en avril 2022 (10,6 % en février et 10,1 % en mars) et le prix du pain a augmenté de 17 % sous l'effet de la hausse des cours internationaux du blé. Sachant que les denrées alimentaires représentent près de la moitié du panier de l'IPC⁵, l'inflation des prix des denrées alimentaires a eu un effet direct sur l'inflation globale annuelle (7,0 % en glissement annuel en avril 2022, contre 2,2 % à fin décembre 2021).

¹ Rédigé par Moustapha Mbohou Mama (département Afrique).

² La Russie et le Bélarus représentent environ un cinquième des exportations mondiales d'engrais.

³ Les importations de blé en provenance de Russie et d'Ukraine représentent respectivement 52 % et 14 % du total des importations de blé du Sénégal.

⁴ Nous avons suivi la méthodologie utilisée par Alper et al. (2016) pour estimer l'incidence des fluctuations des prix mondiaux des denrées alimentaires, des cours du pétrole et des taux de change sur l'inflation des prix des denrées alimentaires au Sénégal. Nous avons procédé à la régression de l'inflation trimestrielle des prix intérieurs des denrées alimentaires sur la valeur actuelle et quatre valeurs retardées de l'inflation des prix mondiaux des denrées alimentaires, l'inflation trimestrielle des cours mondiaux du pétrole et la dépréciation trimestrielle du taux de change nominal (franc CFA/dollar) ; et quatre valeurs retardées neutralisées de l'inflation des prix intérieurs des denrées alimentaires et de l'inflation des prix de l'énergie. Nous incluons aussi une tendance temporelle et des variables muettes trimestrielles pour neutraliser la variation saisonnière. La période examinée s'étend du premier trimestre 2003 au premier trimestre 2022.

⁵ Alors que les moyennes pour l'Afrique subsaharienne et les pays émergents sont de 40 et 30 %, respectivement.

4. La flambée des prix des denrées alimentaires au Sénégal est alimentée par d'autres facteurs conjoncturels et structurels. Du fait de la faible fertilité de son sol, le Sénégal dépend fortement des engrais chimiques, dont les prix et la disponibilité sont lourdement affectés par la guerre en Ukraine et la hausse des coûts de l'énergie (graphique 1 du texte de l'annexe II). Les prix à l'importation du bœuf et de l'agneau, viandes essentielles provenant principalement du Mali, ont déjà augmenté de 15,7 % et 12,6 % respectivement au dernier trimestre 2021, et ils devraient encore augmenter en 2022 en raison de l'entrée en vigueur des sanctions économiques et financières contre le Mali.

5. L'augmentation des prix des denrées alimentaires aura des incidences sur la sécurité alimentaire. Les denrées alimentaires représentent en moyenne 44,1 % de la consommation totale et cette part est encore plus importante chez les ménages pauvres, qui dépensent 53,4 % de leur revenu dans la nourriture et ont peu de marges financières pour faire face à l'augmentation des prix⁶. Les ménages pauvres pourraient donc se retrouver de plus en plus confrontés à l'insécurité alimentaire⁷.

6. L'augmentation des prix des denrées alimentaires pourrait également mettre en péril des progrès acquis de haute lutte dans la réduction de la pauvreté et de l'inégalité. La pauvreté reste très répandue et concentrée sur les zones rurales. En 2019, le taux de pauvreté était de 53,6 % dans les zones rurales, contre 29,9 % dans les zones urbaines. Les habitants pauvres des zones rurales sont les plus vulnérables aux chocs extérieurs tels que des flambées des prix des denrées alimentaires ou des conditions météorologiques défavorables, qui ont des incidences négatives sur leur revenu. Cependant, le taux de pauvreté au Sénégal a baissé au cours des deux dernières décennies, passant de 57 % en 2001 à 37,8 % en 2019. Au cours de la même période, les inégalités de revenus ont légèrement diminué : l'indice de Gini a baissé de 35,6 % en 2011 à 35,1 % en 2019⁸. L'inflation des prix des denrées alimentaires pourrait rapidement effacer ces progrès.

7. Pour une petite économie ouverte dépendante des importations de denrées alimentaires comme celle du Sénégal, une augmentation des prix des denrées alimentaires pourrait créer un terrain favorable à des effets inflationnistes secondaires. L'augmentation des prix des denrées alimentaires et des combustibles a infligé au Sénégal son second choc sur les termes de l'échange le plus grave depuis deux décennies. Après une détérioration de 2,4 % en 2021, les termes de l'échange du Sénégal devraient subir une nouvelle dégradation de 2,2 % en 2022. L'augmentation des prix des denrées alimentaires et des combustibles pourrait en outre indirectement déclencher des effets secondaires sur l'inflation hors alimentation et énergie lorsque, par exemple, les salaires négociés sont indexés sur l'inflation.

⁶ Source : rapport de l'ANSD sur l'enquête auprès des ménages 2019 au Sénégal.

⁷ Selon l'enquête auprès des ménages 2019, 35 % des ménages sont concernés par l'insécurité alimentaire au Sénégal, un taux qui atteint 41,5 % dans les zones rurales.

⁸ Source : rapport de l'ANSD sur l'enquête auprès des ménages 2019 au Sénégal.

Riposte des pouvoirs publics

8. Comme en 2007/2008⁹, la riposte des pouvoirs publics a pris la forme de mesures destinées à limiter les répercussions de l'augmentation des prix mondiaux des denrées alimentaires sur les prix intérieurs (tableau 1 du texte de l'annexe II). Un premier train de mesures relatives aux recettes a été adopté en septembre 2021. Il comprenait la réduction/suspension de TVA et de droits de douane sur plusieurs denrées alimentaires de première nécessité dans la consommation des populations pauvres (blé, maïs, huile végétale, sucre). Un deuxième train de mesures adopté en février 2022 portait sur les recettes et les dépenses publiques, et sur la réglementation des prix. Les mesures complémentaires relatives aux recettes concernaient le prolongement de la suspension de droits de douane sur des denrées de première nécessité comme le riz. Sur le plan des dépenses, une augmentation des subventions a été adoptée pour la production sénégalaise de riz (32 francs CFA/kg afin d'abaisser le prix pour les consommateurs) et les intrants agricoles. Le gouvernement a baissé les prix administrés de l'huile végétale, du riz et du sucre¹⁰. L'incidence sur les finances publiques attendue en 2022 s'élève à environ 0,5 % du PIB.

9. Les pouvoirs publics pourraient envisager un panachage de mesures à court et moyen terme afin d'alléger l'impact de la hausse des prix des denrées alimentaires pour les pauvres et d'augmenter la production agricole.

- **Mesures à court terme.** Compte tenu de la menace pesant sur la sécurité alimentaire et des imperfections des dispositifs de protection sociale, les mesures de réduction de la taxation pourraient être maintenues provisoirement, car elles ciblent des denrées de première nécessité qui constituent la base de l'alimentation des groupes les plus pauvres. Cependant, des aides monétaires pourraient constituer une solution mieux ciblée pour apporter une aide sociale aux plus vulnérables.
- **Mesures à moyen terme.** Le dispositif de sécurité sociale du Sénégal devrait être renforcé en :
 - i) mettant à jour et élargissant le Registre National Unique afin d'y intégrer non seulement les pauvres, mais aussi les personnes vulnérables aux chocs et ii) privilégiant les outils numériques pour le ciblage et le versement des aides au des ménages. Parallèlement à ce renforcement du dispositif de sécurité sociale, il conviendrait de répercuter l'augmentation des prix mondiaux sur les prix intérieurs de façon progressive afin de rendre le système plus efficient, d'atténuer les incidences de l'augmentation des prix des produits de base sur la balance des paiements, et de

⁹ En juillet 2007, afin d'empêcher une hausse des prix des denrées alimentaires, les pouvoirs publics ont suspendu la TVA et les droits de douane sur plusieurs produits alimentaires de première nécessité pour les consommateurs (riz, blé, lait en poudre et pain). Le manque à gagner provoqué par les suspensions de TVA et de droits de douane a été estimé à 29 milliards de francs CFA (0,5 % du PIB) en 2007. Une évaluation consacrée à l'effet de ces mesures sur le bien-être des ménages a montré qu'elles n'étaient pas bien ciblées dans l'ensemble. Plus précisément, la suspension de la taxation du riz avait été la plus bénéfique pour les ménages pauvres, mais il était apparu que le régime suspensif sur le lait en poudre et le pain avait surtout avantagé les tranches riches de la population, car les 20 % les plus pauvres de la population consommaient relativement peu de lait en poudre et de pain au Sénégal.

¹⁰ En février, le gouvernement a annoncé une baisse des prix de l'huile végétale de 1 200 à 1 100 francs CFA le litre, du riz de 15 000 à 13 750 francs CFA le sac de 50 kg et du sucre de 625 à 600 francs CFA le kilogramme.

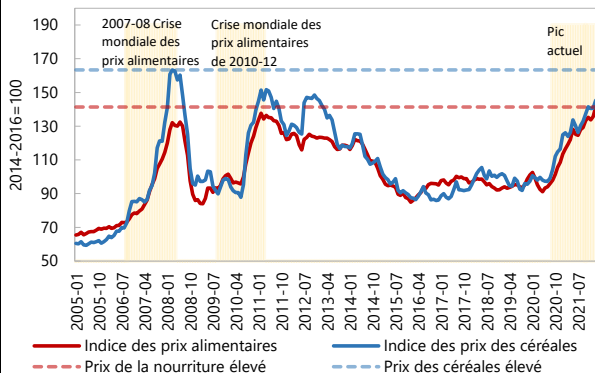
réduire les externalités négatives et la contrebande. Il conviendrait également de prendre des mesures structurelles afin de stimuler la production du secteur agricole, en améliorant par exemple l'efficacité des programmes d'aide à l'achat d'intrants agricoles, en particulier pour les petites exploitations et les exploitations de taille intermédiaire.

10. Une vaste campagne de communication, couplée à des mesures de transparence s'impose pour assurer l'efficacité de ces mesures à court et moyen terme. Cette communication doit porter sur le coût des allègements fiscaux et des subventions, leur distribution entre riches et pauvres¹¹ et l'effet d'éviction sur d'autres dépenses prioritaires (pour la santé et l'éducation, par exemple). La stratégie de communication doit avoir pour objectif de créer un large consensus quant aux bienfaits de la transmission des prix mondiaux aux prix intérieurs, combinée à des mesures ciblées pour protéger les plus vulnérables.

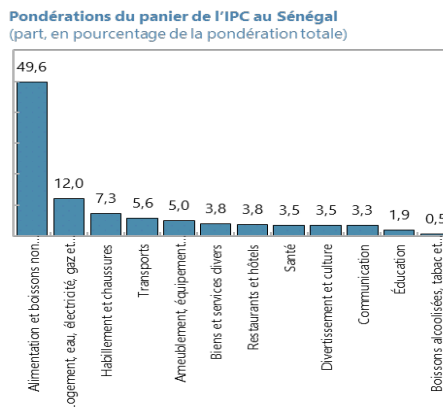
¹¹ D'après les estimations du FMI, les subventions bénéficient en moyenne six fois plus aux 20 % de ménages les plus riches de la population qu'aux 20 % de ménages les plus pauvres. Voir FMI (2022), *Question générale : Transformer le secteur de l'énergie du Sénégal en vue d'une croissance soutenue et partagée*.

Annexe II. Graphique 1. L'inflation des prix des denrées alimentaires au Sénégal

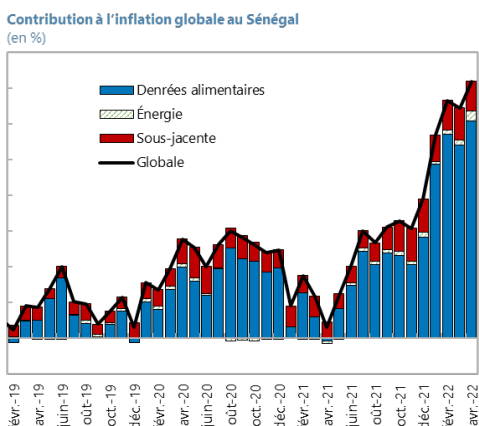
La flambée actuelle des prix mondiaux des denrées alimentaires est comparable, de par son ampleur, aux chocs de 2007–08 et 2010–11.



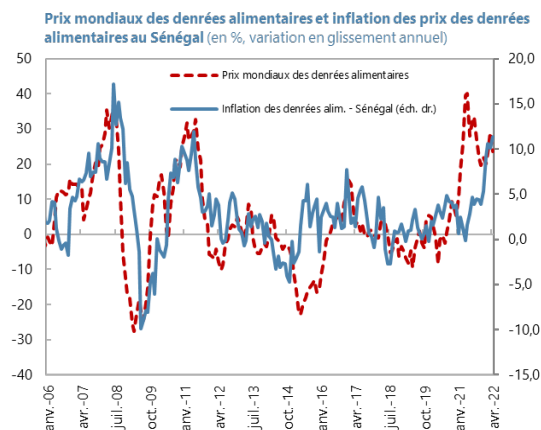
L'alimentation représente près de la moitié du panier des biens de l'IPC.



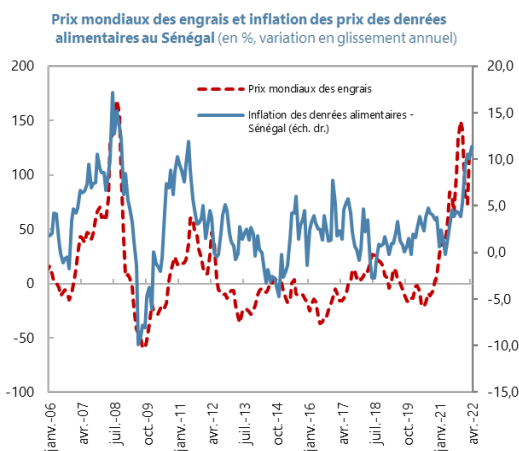
L'inflation des prix des denrées alimentaires est un déterminant majeur du coût de la vie au Sénégal...



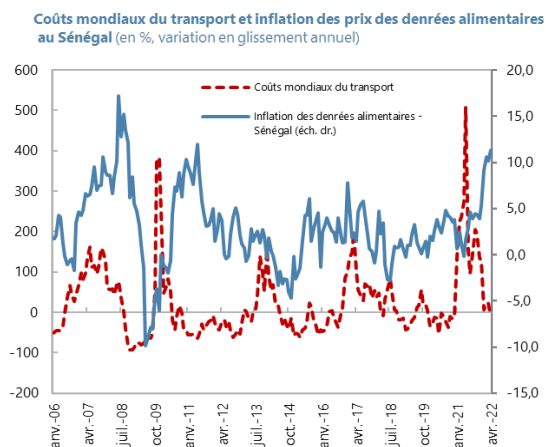
... et elle est fortement corrélée à l'évolution des prix mondiaux des denrées alimentaires...



... ainsi qu'aux prix mondiaux des engrais...



... et, dans une moindre mesure, aux coûts mondiaux du transport.



Sources : Harver ; ANSD ; calculs des services du FMI.

Annexe II. Tableau 1 : mesures de stabilisation des prix des denrées alimentaires et d'aide aux groupes vulnérables

	Coût estimé en 2022 (en Mrd FCFA)	en % du PIB
Douanes		
Suspension des droits de douane sur le tourteau de soja	3	0,0
Suspension des taxes à l'importation sur le sucre raffiné	1	0,0
Suspension des droits de douane sur les brisures de riz	24	0,1
Ajustement de la base de la taxe sur l'huile alimentaire	18	0,1
Suspension des droits à l'importation sur le maïs	8	0,0
Suspension des droits à l'importation sur le blé	4	0,0
Direction générale des impôts		
Suspension de la TVA sur la farine de blé	14	0,1
Subventions		
Subvention à la production locale de riz de 32 francs CFA par kg de riz paddy	7	0,0
Augmentation des subventions à l'agriculture	10	0,1
Opérations de transferts monétaires exceptionnelles	43	0,3
Prix administrés		
Baisse des prix de l'huile végétale : de 1 200 à 1 100 francs CFA/litre		
Baisse du prix des brisures de riz : de 15 000 à 13 750 francs CFA/sac de 50 kg		
Baisse du prix du sucre : de 625 à 600 francs CFA/kg		
Total	133	0,8

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Annexe III. Réforme des subventions à l'énergie¹

1. **L'évolution des cours du pétrole a considérablement alourdi la facture des subventions en 2022² et pourrait remettre en cause l'engagement des autorités de procéder à une élimination progressive des subventions à l'énergie à partir de l'année prochaine si aucune mesure d'ajustement n'est prise.** La loi de finances initiale 2022 prévoyait une enveloppe de 0,9 % du PIB calibrée sur un baril à 75 dollars³. En se basant sur une prévision de 110,8 dollars le baril, les subventions en 2022 devraient atteindre 500 milliards de francs CFA (3 % du PIB) en 2022 d'après les estimations des autorités. Avant la guerre en Ukraine, les cours mondiaux du pétrole étaient déjà supérieurs de 15 % au niveau prévu dans la loi de finances pour 2022. À ce niveau de prix, les services du FMI estiment que la facture des subventions pour 2022 aurait atteint 1,8 % du PIB en l'absence d'ajustement.
2. **Il est désormais hors de portée de limiter le coût des subventions à 150 milliards de francs CFA, conformément à l'engagement pris dans le cadre du programme.** Une suppression immédiate des subventions nécessiterait de procéder à une augmentation générale de 60 % des prix des combustibles (voir le graphique 1 du texte pour une analyse produit par produit des hausses de prix nécessaires). Une augmentation de 55 % devrait être appliquée aux tarifs de l'électricité dans l'ensemble des catégories à l'exception de la tranche sociale (tarif le plus bas). Les services du FMI ont convenu avec les autorités que dans le contexte actuel, des hausses de prix aussi radicales auraient des répercussions dévastatrices sur les ménages vulnérables en l'absence d'une planification soignée et d'une mise en œuvre progressive.
3. **Les autorités et les services du FMI ont convenu de la nécessité de limiter la hausse des subventions.** Dans la loi de finances rectificative, les autorités ont augmenté de 0,9 % du PIB l'enveloppe prévue pour les subventions à l'énergie, ce qui a porté le total à près de 2 % du PIB. Cet ajustement permettrait, de fait, d'amortir la partie du choc attribuable à la guerre en Ukraine, tout en ajustant partiellement les prix afin de lancer une dynamique de réforme.
4. **Compte tenu du contexte politique et social, la réussite d'une stratégie de réforme des prix de l'énergie nécessiterait de se concentrer sur des objectifs atteignables tout en envoyant un signal fort quant à la détermination des autorités à réformer les prix de façon durable.** Par conséquent, les augmentations de prix devront trouver un juste équilibre entre réforme progressive et ajustements ponctuels. Une réforme plus progressive exposerait les autorités à une montée de la résistance au fil du temps. En ciblant dans un premier temps les hausses de prix sur les produits

¹ Établi par Nabil Hamliri (département des finances publiques).

² Le Sénégal subventionne actuellement l'électricité et les combustibles. Sur un mois donné, le cadre juridique régissant actuellement la fixation des prix de l'énergie offre la possibilité aux autorités de maintenir des prix constants, avec la contrepartie de devoir dédommager les distributeurs, ou de fixer des prix alignés sur ceux du marché. Les autorités maintiennent des prix constants pour les combustibles depuis 2019 et elles dédommagent les importateurs de combustibles pour les pertes encourues selon une formule définie par la loi. L'entreprise de services publics Senelec facture l'électricité à des tarifs inférieurs aux niveaux de recouvrement des coûts (eux aussi définis par la loi et contrôlés par la Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité, la CRSE) et elle reçoit une compensation en contrepartie.

³ La loi de finances initiale reposait sur un cours du baril de pétrole de 75 dollars, aligné sur les cours de décembre 2021. Les Perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'octobre 2021 prévoyaient un cours du baril à 66 dollars et les PEM de janvier 2022 (publiées après l'estimation budgétaire) à 78 dollars.

moins prioritaires et sur les tranches supérieures de la consommation, les autorités augmenteraient les chances de réussite de la réforme.

5. Les services du FMI ont convenu que, pour porter ses fruits, une réforme des prix de l'énergie nécessiterait des mesures de compensation et une solide stratégie de communication.

- **Des mesures ciblées pour protéger les pauvres** : il est préférable que les mesures d'aide passent par les dispositifs de protection sociale existants (en s'appuyant sur la base de données spécifiques, le RNU) afin que le soutien intervienne rapidement et de façon ciblée. Un doublement de l'enveloppe budgétaire existante pour les transferts monétaires représenterait un coût annuel de 0,2 % du PIB. Les autorités peuvent également envisager une aide ponctuelle à court terme en faveur d'autres groupes pendant la période de transition (aide au transport en zones urbaines, soutien de certains secteurs).
- **Une stratégie de communication exhaustive associée à des mesures de transparence** : la communication doit porter sur le coût des subventions à l'énergie, leur répartition entre riches et pauvres⁴ et l'effet d'éviction qu'elles entraînent sur d'autres dépenses prioritaires (pour la santé et l'éducation, par exemple). La stratégie de communication aurait pour but de bâtir un large consensus sur les bienfaits de la réforme. La clarté et la transparence des informations sur l'utilisation prévue des économies réalisées pourraient également contribuer à l'acceptation par la population, notamment si les fonds sont aiguillés vers des domaines générant des effets immédiats et concrets pour les populations touchées. Ces informations doivent clairement figurer dans les documents budgétaires.

6. Il sera indispensable de supprimer progressivement les subventions à l'énergie à moyen terme. Les autorités entendent publier une feuille de route des mesures à prendre dans le cadre d'une réforme d'ensemble des subventions à l'énergie. Celle-ci devra, entre autres, jalonner clairement la voie menant à un ajustement automatique des prix et à des mesures de protection sociale durables. Pour une réforme efficace sur la durée, les aspects suivants revêtent une grande importance :

- **Un mécanisme d'ajustement des prix automatique et dépolitisé** : la fixation des prix doit reposer sur les réglementations et les institutions existantes (décrets de fixation des prix pour les combustibles et l'électricité, et prix déterminés par le Comité National des Hydrocarbures et la Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité). Les interventions des pouvoirs publics doivent se limiter à des modifications du cadre juridique, qui doivent être préférées à des gels *ad hoc* des tarifs. Sous un régime de fixation automatique, les prix peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des prix à l'échelle mondiale.
- **Des mesures durables pour aider les pauvres** : les autorités peuvent appliquer des augmentations transparentes et automatiques des transferts monétaires lorsque les prix fixés automatiquement dépassent un certain seuil.
- **Un plan crédible pour l'utilisation de l'espace budgétaire dégagé et une vision plus large du**

⁴ D'après les estimations du FMI, les subventions bénéficient en moyenne six fois plus aux 20 % de ménages les plus riches de la population qu'aux 20 % de ménages les plus pauvres. Voir FMI (2022), *Question générale : Transformer le secteur de l'énergie du Sénégal en vue d'une croissance soutenue et partagée*.

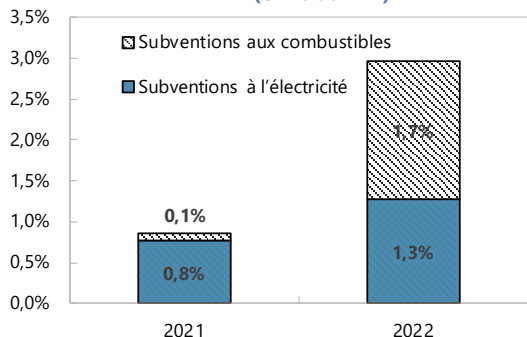
secteur de l'énergie : au-delà des mesures de compensation, les économies réalisées doivent être réinvesties dans des initiatives qui, à terme, diminueraient durablement les coûts de l'énergie (et donc les prix). Un plan crédible destiné à réduire durablement les coûts de l'énergie dans le pays par rapport à leurs hauts niveaux actuels en coordonnant la production à venir de pétrole et de gaz, la stratégie de transformation du gaz en électricité et les autres investissements dans le secteur (notamment au niveau de la raffinerie et de la production d'énergie renouvelable) engendrerait des bienfaits pour l'ensemble des strates de la population et rendrait la réforme plus acceptable. Les plans d'investissement dans l'énergie doivent être présentés de façon transparente dans les documents budgétaires. À terme, un aiguillage de l'espace budgétaire généré vers des investissements dans l'énergie éliminerait le besoin de subventions (voir FMI, 2022).

- **Des entreprises publiques plus efficaces afin de réduire les subventions aux producteurs :** les efforts déployés pour limiter les hausses de prix lorsque les cours mondiaux du pétrole sont élevés doivent également comprendre des mesures destinées à améliorer la situation financière de la Senelec et de la Société africaine de raffinage (SAR). Cela peut prendre la forme d'amélioration de leur efficacité et de révisions régulières des formules de prix réglementés.

Annexe III. Graphique 1. Sénégal : subventions à l'énergie

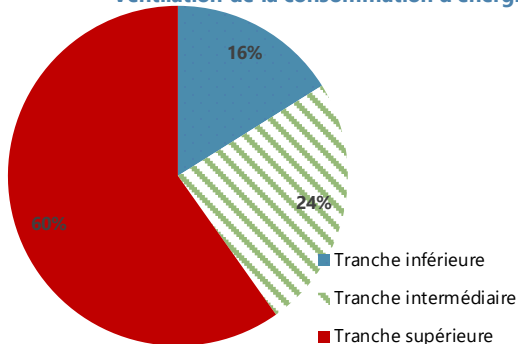
En l'absence d'ajustements, les subventions à l'énergie tripleraient cette année, sous l'effet principalement de l'augmentation des subventions aux carburants...

Subventions à l'énergie (en % du PIB)



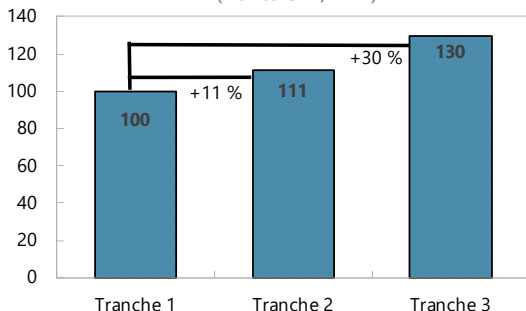
Les subventions à l'électricité bénéficient principalement aux gros consommateurs

Ventilation de la consommation d'énergie



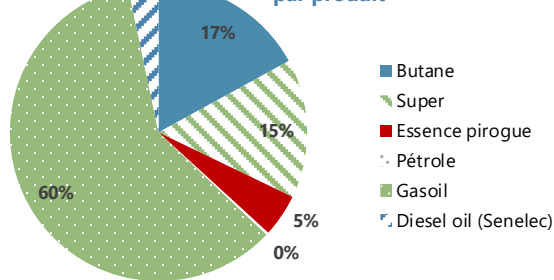
Les différences de tarifs restent faibles d'une tranche de consommateur à l'autre.

Tarifs de l'électricité (francs CFA/kWh)



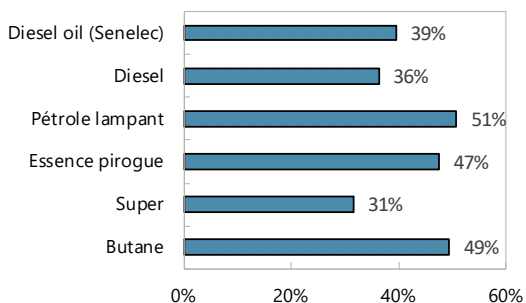
Les subventions aux combustibles sont principalement générées par la consommation de gasoil et de butane

Ventilation des subventions aux combustibles par produit



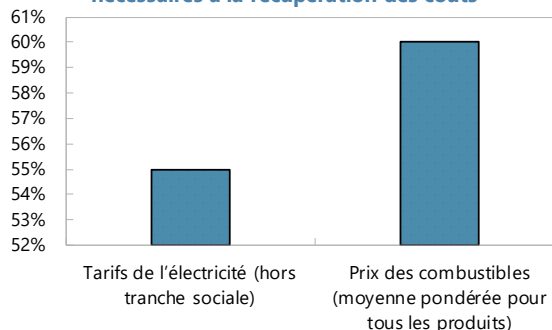
... qui sont également les produits les plus subventionnés

Niveau de subv. pour chaque produit au prix actuels des combustibles



La suppression des subventions nécessiterait des hausses de prix drastiques dans le contexte international actuel

Ajustement des prix intérieurs nécessaires à la récupération des coûts



Source : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Annexe IV. Matrice d'évaluation des risques¹

Risques	Probabilité	Mesures à prendre
Risques conjoncturels		
<p>L'invasion de l'Ukraine par la Russie entraîne une escalade des sanctions et d'autres perturbations. Les sanctions contre la Russie sont élargies aux secteurs du pétrole, du gaz et des denrées alimentaires. La Russie est presque totalement coupée du système financier mondial et de grands pans du système commercial. Cette situation, conjuguée à des contre-sanctions russes et des sanctions secondaires sur des pays et ou des entreprises entretenant des relations commerciales avec la Russie, entraîne une hausse encore plus forte des prix des produits de base, une intensification de l'immigration de réfugiés et un resserrement des conditions financières, ainsi que d'autres répercussions néfastes, qui pénalisent plus particulièrement les pays à faible revenu et les pays émergents importateurs de produits de base.</p>	Élevée	<p>Renforcer la transmission automatique des variations de prix mondiaux des produits de base, en particulier dans le secteur de l'énergie, apporter un soutien ciblé aux groupes vulnérables et garantir l'approvisionnement en denrées alimentaires au moyen d'une planification prospective.</p>
<p>Hausse et volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Les prix des produits de base sont volatils et orientés à la hausse dans un contexte marqué par des contraintes d'approvisionnement, la guerre en Ukraine et les dépréciations de monnaie. Cela entraîne des perturbations à court terme de la transition verte, des épisodes de volatilité des prix et du secteur réel, et de graves crises énergétiques et alimentaires (en particulier dans les pays émergents et les pays en développement à l'espace budgétaire trop restreint).</p>	Élevée	<p>Le rétrécissement de la marge de manœuvre permettant d'amortir les répercussions économiques nécessitera d'établir soigneusement les priorités entre les dépenses et de déployer des efforts soutenus pour accroître les recettes.</p>
<p>Mécontentement social et instabilité politique généralisés. Les troubles sociaux alimentés par la hausse des prix, l'aggravation des pénuries de produits de première nécessité, le creusement des inégalités, l'inadéquation du système de santé, les séquelles financières et sociales de la persistance de la pandémie et l'alourdissement de l'endettement des ménages dans un contexte de hausse des taux d'intérêt provoquent l'instabilité politique, des sorties de</p>	Élevée	<p>Veiller à la transparence et l'efficacité des mesures budgétaires et des dépenses sociales. Développer le dispositif de protection sociale et mieux le cibler.</p>

¹ La matrice d'évaluation des risques présente les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus susceptible de se concrétiser d'après les services du FMI). La probabilité relative des risques énumérés découle d'une appréciation subjective par les services du FMI des risques pesant sur ce scénario de référence (« faible », signifie une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité comprise entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité de 30 % ou plus). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser simultanément.

capitaux, une hausse du chômage et un ralentissement de la croissance économique.		
Ralentissement brutal de la croissance en Chine. La combinaison de confinements prolongés liés à la Covid-19, de montée des tensions géopolitiques, d'un ralentissement plus prononcé que prévu du secteur immobilier et/ou de ripostes inadaptées des pouvoirs publics se traduit par un net ralentissement de l'activité économique. Les répercussions touchent d'autres pays par le biais de perturbations des chaînes d'approvisionnement, des échanges commerciaux, des prix des produits de base et du système financier.	Moyenne	Renforcer la résilience des finances publiques et les mesures favorables à la croissance.
Épidémies de variants mortels et très contagieux de COVID-19. L'augmentation rapide des hospitalisations et des décès en raison de la faible protection vaccinale ou de la résistance des variants aux vaccins entraîne un renforcement des mesures de distanciation physique et/ou de nouveaux confinements. Cela se traduit par des perturbations massives des chaînes d'approvisionnement et une révision des perspectives de croissance, qui entraînent des fuites de capitaux, un resserrement des conditions financières, des dépréciations de monnaies et des situations de surendettement dans certains pays émergents et pays en développement.	Moyenne	Accélérer la campagne de vaccination nationale.
Risques	Probabilité	Mesures à prendre
Désencrage des anticipations d'inflation aux États-Unis et/ou dans les pays européens avancés. La détérioration des déséquilibres entre offre et demande, la hausse des prix des produits de base (en partie à cause de la guerre en Ukraine) et la progression des salaires nominaux entraînent une hausse persistante de l'inflation et/ou des anticipations d'inflation, ce qui conduit les banques centrales à resserrer leurs politiques monétaires plus rapidement que prévu. Le durcissement brutal des conditions financières et l'envolée des primes de risque qui en résulte entraînent une baisse de la demande mondiale, des dépréciations monétaires, des ventes massives sur les marchés des actifs, des faillites, des défaillances parmi les emprunteurs souverains, et une contagion aux pays émergents et aux pays en développement.	Faible	Se préparer à un resserrement des conditions financières extérieures et à une baisse de la demande extérieure.
Risques structurels		

<p>Tensions géopolitiques et démondialisation. L'amplification des tensions géopolitiques, des risques sécuritaires, des conflits et des guerres cause des perturbations économiques et politiques, une fragmentation du système monétaire international, une délocalisation de la production, un déclin du commerce mondial et une baisse de la confiance des investisseurs.</p>	Élevée	Renforcer la résilience de l'économie et des principales chaînes d'approvisionnement, en favorisant notamment la diversification.
<p>Cybermenaces. Des cyberattaques sur l'infrastructure physique ou numérique (y compris les plateformes d'argent électronique) provoquent l'instabilité financière ou des perturbations généralisées des activités socioéconomiques.</p>	Moyenne	Améliorer l'infrastructure numérique et les systèmes de sécurité.
<p>Catastrophes naturelles liées au changement climatique. L'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles inflige de graves dégâts économiques aux petits pays vulnérables et accélère l'émigration. Des phénomènes graves frappant les infrastructures essentielles de grands pays provoquent une baisse du PIB mondial, de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement et de nouvelles tensions inflationnistes, entraînant une révision des perspectives de risques et de croissance.</p>	Moyenne	Consacrer des investissements à l'adaptation au changement climatique et améliorer les mécanismes de riposte aux chocs pour faire face aux inondations et aux sécheresses.
Source : FMI.		

Annexe V. Tableau des profils des créanciers

Tableau 1 de l'annexe V. Sénégal : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021–23¹

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2021			2021	2022	2023	2021	2022	2023
	(En Mio USD)	(% dette totale)	(% PIB)	(En Mio USD)	(En Mio USD)			(En Mio USD)	
Total	19312	100	73	2213	2119	2173	8,4	8,0	8,2
Administration centrale	17744	92	67	1957	1867	1929	7,4	7,1	7,3
Entreprises publiques	1568	8	6	256	252	245	1,0	1,0	0,9
Externe	14206	74	54	1248	1080	1093	4,7	4,1	4,1
Créanciers multilatéraux	6014	31	23	168	282	389	0,6	1,1	1,5
FMI	1069	6	4						
Banque mondiale	2668	14	10						
BAD/BAfD/BID	1174	6	4						
Autres créanciers multilatéraux	739	4	3						
<i>dont : Banque islamique de développement</i>	568	3	2						
<i>BEI</i>	181	1	1						
Créanciers bilatéraux	3188	17	12	194	364	311	0,7	1,4	1,2
Club de Paris	1070	6	4	16	98	88	0,1	0,4	0,3
<i>dont : France</i>	926	5	4						
<i>Espagne</i>	46	0	0						
Hors Club de Paris	2118	11	8	178	265	224	0,7	1,0	0,8
<i>dont : EXIM Chine</i>	1340	7	5						
<i>EXIM Inde</i>	191	1	1						
Obligations (euro-obligations)	4236	22	16	775	322	247	2,9	1,2	0,9
Commerciaux/Autres créanciers internationaux	768	4	3	111	112	145	0,4	0,4	0,6
<i>dont : SGCIB</i>	378	2	1						
<i>AFREXIM</i>	57	0	0						
Entreprises publiques	854	4	3	137	137	133	0,5	0,5	0,5
Intérieure	3538	18	13	709	787	836	2,7	3,0	3,2
Détenue par les résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Détenue par les non-résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Bons du Trésor	86	0	0	0	100	0	0,0	0,4	0,0
Obligations	3029	16	11	393	293	554	1,5	1,1	2,1
Crédits	423	2	2	168	151	117	0,6	0,6	0,4
Entreprises publiques	714	4	3	119	115	111	0,5	0,4	0,4
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ²	0	0	0						
<i>dont : Liée</i>									
<i>dont : Non liée</i>									
Passifs conditionnels	0	0	0						
<i>dont : Garanties publiques</i>									
<i>dont : Autres passifs conditionnels explicites³</i>									
PIB nominal	26398								

1/Données communiquées par les autorités sénégalaises suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le

2/Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers » pour une analyse des questions soulevées par les

3/Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

Source : autorités sénégalaises.

Annexe VI. Développement des capacités

La stratégie de développement des capacités pour l'exercice 2021 demeure adaptée et sa mise en œuvre se poursuit comme il convient malgré la pandémie de COVID-19.

1. Les priorités en matière de développement des capacités restent bien alignées sur les objectifs du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique et le financement parallèle au titre de l'accord de confirmation et de la facilité de crédit de confirmation, notamment l'accroissement des recettes, l'amélioration de la gestion des finances publiques, la gestion saine de la dette et l'établissement d'un cadre fiscal et juridique solide pour les recettes à venir des hydrocarbures.

2. Les activités de développement des capacités se sont poursuivies malgré la pandémie. Ces dernières années, les activités d'assistance technique ont aidé à la mise en œuvre de la stratégie de développement du Sénégal en portant sur l'administration des recettes, la politique fiscale, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette, ainsi que l'amélioration de la qualité et de la ponctualité de statistiques macroéconomiques, qui a permis au pays de se mettre en conformité avec la norme spéciale de diffusion des données (NSDD). Dans l'ensemble, la mise en œuvre des recommandations affiche un bon bilan. Les récentes missions ont soutenu :

- La conception du cadre juridique de gestion des recettes issues des hydrocarbures et la définition d'un modèle de prévision de ces recettes ;
- La préparation de la stratégie de recettes à moyen terme et des réformes de l'administration des recettes ;
- Les réformes en matière de gestion des finances publiques telles qu'une meilleure analyse des risques budgétaires, l'élaboration de budget- programmes et l'amélioration de la gestion des investissements publics ;
- La gestion de la dette et notamment la mise en place du comité national de la dette publique ;
- L'établissement des principales statistiques macroéconomiques telles que les comptes nationaux et les comptes publics pour l'ensemble du secteur public.

3. Deux experts en mission de longue durée appuient le développement des capacités en matière de mobilisation des recettes et de gestion des finances publiques.

4. Stratégie de collaboration. Le Sénégal a intensément recours à l'assistance technique (AT) et dispose de capacités institutionnelles relativement solides. L'appropriation et la capacité d'absorption du développement des capacités dans les domaines prioritaires sont bonnes. Pour favoriser l'efficacité des recommandations d'AT, il importera d'attacher une grande attention à l'économie politique des réformes et de soutenir les fonctionnaires favorables aux réformes. La faiblesse des effectifs, le taux de rotation élevé et les capacités limitées dans la fonction publique pourraient également présenter des risques pour l'atteinte des objectifs de réforme. Une intensification de la formation pratique pourrait atténuer ce risque, de même que la mise en œuvre

des activités de développement des capacités par l'intermédiaire de conseillers résidents. L'apprentissage entre pairs pourrait également renforcer l'élan de réforme et permettre de surmonter la résistance aux réformes.

Priorités par département

A. Département des finances publiques

Thèmes	Objectifs
Politique fiscale/Administration des recettes	<p>Procéder au lancement complet de la SRMT 2020 et mettre en œuvre les mesures d'administration douanière et d'élargissement de l'assiette de l'impôt définies dans la stratégie.</p> <p>Réduire les dépenses fiscales et procéder à d'autres réformes de la politique fiscale.</p> <p>Préparer un cadre de gestion des résultats et de responsabilité conformément aux objectifs de la SRMT.</p> <p>Faire le point sur les récents retards dans la mise en œuvre de la SRMT et préparer des mesures correctrices.</p>
Gestion des finances publiques	<p>Adopter et mettre en œuvre la nouvelle stratégie de réforme de la gestion des finances publiques.</p> <p>Continuer à améliorer l'exécution du budget et les contrôles pour accroître l'efficacité des dépenses.</p> <p>Renforcer la capacité à gérer les PPP et les risques budgétaires.</p> <p>Renforcer la capacité de gestion de la trésorerie.</p> <p>Mettre en œuvre les cadres juridiques et budgétaires envisagés pour le secteur des hydrocarbures.</p> <p>Renforcer la gestion des investissements publics.</p>
Politique de dépenses	Aucune activité de développement des capacités prévue en 2022.

B. Département des marchés monétaires et de capitaux

Thèmes	Objectifs
Gestion de la dette	Renforcer les capacités de l'unité de la dette et soutenir les autorités dans la mise en action du comité national de la dette. Mieux intégrer la gestion de la dette et de la trésorerie.

C. Département des statistiques

Thèmes	Objectifs
Statistiques financières de l'administration centrale	Établir la classification fonctionnelle (CAFAP) conformément au MSFP 2014 Améliorer encore la qualité et le périmètre des données des SFP du secteur public. Étendre la couverture des statistiques de la dette au secteur public (administrations publiques + entreprises publiques) Produire les statistiques des administrations publiques selon le cadre analytique des SFP (encours + flux)

Appendice I. Lettre d'intention/Déclaration de politiques

Dakar (Sénégal)

7 juin 2022

M^{me} Kristalina Georgieva

Directrice générale

Fonds monétaire international

Washington D.C. 20431

Madame la Directrice générale,

1. En 2021, la croissance économique du Sénégal a retrouvé son niveau d'avant la pandémie. La mise en œuvre du programme à fin décembre 2021 a été satisfaisante. Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été remplis, à l'exception de celui relatif au plancher des recettes fiscales. Les recettes fiscales ont été inférieures à l'objectif du programme en raison de la non-intégration dans le budget de la taxe d'usage de la route, des mauvais résultats sur le plan de la TVA et des mesures budgétaires prises pour stabiliser les prix de certaines denrées occupant une place essentielle dans l'alimentation des groupes les plus vulnérables de la population. Des mesures correctrices ont été adoptées, notamment l'intégration de la taxe d'usage de la route dans le budget, une légère augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les tranches supérieures dans la loi de finances rectificative 2022 ainsi qu'une mise en œuvre renforcée de la stratégie de recettes à moyen terme afin d'améliorer la mobilisation des recettes intérieures en 2022. Le gouvernement demande une dérogation pour n'avoir pas rempli ce critère de réalisation.

2. Deux des trois objectifs indicatifs n'ont pas été atteints, dont celui relatif au plafond des contrats de marchés publics conclus sans mise en concurrence. Pour y remédier, le gouvernement s'emploie à réviser le code de passation des marchés publics afin de mieux réglementer le recours à des contrats sans mise en concurrence. Quatre des huit repères structurels pour fin décembre 2021 ont été respectés. La publication du rapport spécial de la Cour des comptes concernant les dépenses liées à la COVID-19, prévue pour fin mars 2022, a été reportée à juillet 2022, car sa période de couverture a été élargie pour tenir compte des dépenses liées à la COVID-19 effectuées au premier trimestre 2021. Le gouvernement est déterminé à mettre en œuvre les principales recommandations contenues dans ce rapport.

3. Au moment où l'économie se relève de la pandémie de COVID-19, le Sénégal fait face à une combinaison de nouveaux chocs. L'envolée des prix mondiaux de l'énergie et des denrées alimentaires, et les perturbations prolongées des chaînes d'approvisionnement, conjuguées à la guerre en Ukraine et aux mesures d'atténuation en Chine, entravent l'activité économique et

alimentent les tensions inflationnistes. Viennent s'ajouter à cela les répercussions des sanctions imposées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Mali, le plus gros partenaire commercial du Sénégal.

4. Le gouvernement a approuvé une loi de finances rectificative 2022 en mai afin d'atténuer les répercussions de ces chocs sur l'économie et la population, en particulier ses groupes les plus vulnérables. Attendu que les cours du pétrole ont augmenté de 50 % par rapport à l'hypothèse de la loi de finances initiale, la loi de finances rectificative prévoit une augmentation de 1 % du PIB de l'enveloppe budgétaire affectée aux subventions à l'énergie afin d'atténuer les incidences de cette augmentation sur l'économie et les ménages. Des mesures supplémentaires comme des transferts monétaires et la suppression des taxes sur certaines denrées alimentaires de première nécessité ont également été adoptées.

5. Le gouvernement a décidé de plafonner les subventions à l'énergie à 2 % du PIB en 2022. Si nécessaire, il procédera à des ajustements progressifs et ciblés des prix des combustibles et de l'électricité. Malgré le contexte économique difficile, le gouvernement maintient ses objectifs de recettes dans la loi de finances rectificative en s'appuyant sur des mesures supplémentaires destinées à améliorer les résultats de l'administration fiscale et la mobilisation de recettes exceptionnelles.

6. Le gouvernement réaffirme sa détermination à maintenir la viabilité de la dette en procédant au rééquilibrage des finances publiques au moyen d'une application rigoureuse de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT) en 2023–24 et d'une suppression progressive des subventions à l'énergie régressives. Les efforts actuellement déployés pour améliorer et élargir le registre national unique permettront d'apporter une aide rapide et ciblée aux ménages en cas de chocs sur les prix des denrées alimentaires et des combustibles.

7. Le gouvernement mènera une politique de gestion de la dette prudente. Dans ce but, il privilégiera des emprunts concessionnels et n'utilisera les emprunts non concessionnels que pour financer des projets présentant un taux de rendement interne élevé. Il continuera également à renforcer la gestion de la dette en améliorant l'enregistrement, le suivi et la gestion des dettes contractées par les entités publiques et quasi publiques ainsi que par les partenariats public-privé. Enfin, le gouvernement parachèvera le cadre budgétaire pour une gestion transparente et durable des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures avant 2023 et il continuera à mettre en œuvre le plan d'action destiné à retirer le Sénégal de la liste des pays faisant l'objet d'un suivi renforcé de la part du Groupe d'action financière (GAFI).

8. Conformément au cadre macroéconomique révisé, le gouvernement demande une modification du critère de réalisation relatif au plancher de la capacité nette/du besoin net de financement ou au solde budgétaire global. Afin de répondre à l'augmentation des besoins de financement de la balance des paiements entraînée par la détérioration des termes de l'échange, le gouvernement demande une augmentation d'accès à hauteur de 40 % de la quote-part du Sénégal (soit 129,44 millions de DTS), deux tiers dans le cadre de l'accord de confirmation (soit 86,29 millions de DTS) et un tiers dans le cadre de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation

(43,15 millions de DTS), à décaisser en deux tranches égales de 20 % (soit 64,72 millions de DTS chacune), qui, conformément aux procédures applicables à l'accès existant, seront rétrocédées à l'État par l'intermédiaire de la banque centrale.

9. Compte tenu des résultats obtenus dans le cadre du programme et des engagements pris dans le mémorandum de politique économique et financière, le gouvernement demande l'achèvement de la cinquième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique ainsi que de la deuxième revue de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, et le décaissement de 50 % de la quote-part, soit 161,82 millions de DTS. Le gouvernement est convaincu que les mesures et politiques décrites dans le mémorandum de politique économique et financière contribueront à atteindre les objectifs du programme.

10. Déterminé à assurer la stabilité macroéconomique, le gouvernement prendra toutes les mesures supplémentaires qui s'imposent pour atteindre ces objectifs. Il consultera le FMI, de sa propre initiative ou à la demande de la Directrice générale du FMI, avant l'adoption de ces mesures ou en cas de modifications des politiques énoncées dans le mémorandum de politique économique et financière. Enfin, conformément au protocole d'accord technique (PAT), le gouvernement transmettra régulièrement au FMI les informations demandées dans le cadre du suivi et de l'évaluation du programme.

11. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le mémorandum de politique économique et financière, le protocole d'accord technique et le rapport des services du FMI sur ce programme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma très haute considération.

/s/

Abdoulaye Daouda Diallo

Ministre des Finances et du Budget

Pièces jointes :

- I. Supplément au Mémorandum de politique économique et financière/Déclaration de politiques pour 2022
- II. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Supplément au Mémoire de politique économique et financière/Déclaration de politiques pour 2022

Introduction

1. **L'économie sénégalaise fait face à de nombreux chocs.** Au niveau international, la guerre en Ukraine a entraîné un bond des prix du pétrole et des denrées alimentaires. De surcroît, les tensions inflationnistes ont provoqué un resserrement des conditions financières. Au niveau régional, la situation est marquée par l'instabilité politique et les répercussions des sanctions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest contre le Mali. Au niveau national, les revendications salariales des syndicats représentant les enseignants et les professionnels de santé mettent la pression sur les finances publiques. Ces chocs sont intervenus au moment où l'économie commençait à se relever de la pandémie de COVID-19.
2. **Ce contexte difficile a conduit le gouvernement à réajuster les paramètres du programme économique et financier appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE), de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation (FCC).** La priorité du gouvernement est désormais de préserver la cohésion sociale et la sécurité dans le pays. Il va poursuivre ses efforts dans le but d'atteindre les objectifs du programme : i) consolider la stabilité macroéconomique, ii) promouvoir une croissance robuste, pérenne, partagée et tirée par le secteur privé et iii) préparer un cadre viable et transparent pour le secteur des hydrocarbures.
3. **Ce supplément au mémoire/cette déclaration de politiques décrit les actions réalisées à fin décembre 2021 par rapport aux objectifs du programme, et présente les priorités et objectifs de l'action des pouvoirs publics pour 2022, ainsi que les perspectives à moyen terme.**

Évolution de l'économie en 2021

A. Évolutions récentes

4. **La reprise économique en 2021 a dépassé les attentes.** Selon les estimations, la croissance économique s'est établie à 6,1 % pour une prévision de 5 %. L'activité hors agriculture s'est redressée de 7,1 %, ce qui tient au regain de dynamisme des secteurs secondaire (+10,9 %) et tertiaire (+5,7 %). Quant à la croissance globale, elle a été pénalisée par la baisse de la production agricole (-2,0 %) après les récoltes exceptionnelles de 2020–21. L'inflation s'est établie à 2,2 % et 2,9 % pour les denrées alimentaires.
5. **Fin décembre 2021, le creusement du déficit commercial a contribué à une détérioration du déficit du compte des transactions courantes, passé de 10,9 % du PIB en 2020 à 13,3 % du PIB.** Le déficit commercial dans le secteur des biens s'est légèrement résorbé,

revenant à 11,2 % du PIB en 2021, contre 11,4 % du PIB en 2020. L'augmentation des prix mondiaux des produits de base au cours du dernier trimestre de 2021 a contribué au dynamisme des exportations de biens, en particulier l'acide phosphorique (+75,0 %), les produits pétroliers (+25,5 %) et les produits de l'arachide (+39,7 %). Les importations de biens ont augmenté de 18,3 % en 2021, sous l'effet de la hausse des factures liées au pétrole (+30,5 %) et aux denrées alimentaires (+9,6 %). Le déficit commercial pour les services s'est quant à lui creusé, passant de 7,2 % du PIB en 2020 à 9,7 % du PIB en 2021, sous l'effet des importations destinées aux projets d'exploitation d'hydrocarbures. Les envois de fonds sont restés dynamiques, à 10,6 % du PIB en 2021, ce qui a consolidé l'excédent du compte du revenu secondaire.

6. L'exécution de la loi de finances s'est traduite par un déficit de 6,3 % du PIB à fin décembre 2021. Le total des recettes (hors dons) s'est élevé à 2 850 milliards de francs CFA, soit 23 milliards de francs CFA au-dessous du niveau projeté. Les recettes fiscales ont été inférieures de 67 milliards de francs CFA aux attentes, en raison des mauvais résultats des taxes sur les biens et services (128,9 milliards de francs CFA au-dessous des prévisions), dont 45,6 milliards de francs CFA sont attribuables au traitement hors budget de la taxe d'usage de la route (TUR) et 14 milliards de francs CFA à la suspension de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur la farine de blé, un manque à gagner en partie compensé par les bons résultats obtenus sur le plan des taxes sur le commerce international. Le paiement de dividendes exceptionnels par la Senelec (compagnie d'électricité publique) a contribué au dépassement des prévisions des recettes non fiscales (de 73 milliards de francs CFA). Le total des dépenses a atteint 3 945 milliards de francs CFA, soit environ 97 % de l'objectif. Il comprend les dépenses liées à l'allocation de DTS, qui a été consacrée à la santé et l'action sociale ainsi qu'à l'apurement des engagements en souffrance.

7. La dette publique totale s'élevait à 73,2 % du PIB à fin 2021, dont 67,2 % du PIB pour la dette de l'administration centrale et 5,9 % du PIB pour celle des entreprises publiques et des autres organismes publics. La dette de l'administration centrale a augmenté de 15,6 % en 2021, passant de 8 903,3 milliards à 10 297,6 milliards de francs CFA. La dette extérieure demeure sa composante la plus importante avec une part de 74 % du total (7 623,3 milliards de francs CFA), contre 78,0 % à la fin 2020 (6 946,3 milliards), la dette intérieure étant estimée à 26 % (2 673,7 milliards de FCFA), par rapport à 21,9 % à la fin 2020 (1 597,1 milliards). La dette des entreprises publiques et des autres organismes publics a augmenté de 7 %, passant de 849,7 milliards à 909,9 milliards de francs CFA. La dette extérieure en est une composante majeure, avec 54,5 % du total (495,8 milliards de francs CFA).

8. La masse monétaire a progressé de 15,3 % en raison de l'amélioration de la position extérieure et d'une augmentation des créances intérieures. Les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCEAO ont été stimulés par les ressources mobilisées par l'État sénégalais sur le marché financier international (euro-obligations) et par l'assistance du FMI (allocation de DTS et autres aides). L'évolution des créances intérieures s'explique par une augmentation des créances nettes des institutions de dépôt sur l'administration centrale (augmentation de 424,1 milliards de francs CFA, soit +29,6 %) et des prêts octroyés à d'autres secteurs économiques (augmentation de 444,2 milliards de francs CFA, soit +9,5 %).

9. Le secteur bancaire s'est renforcé en 2021. Par rapport à fin décembre 2020, les fonds propres des banques ont augmenté de 6,4 %. Néanmoins, le ratio de solvabilité s'est légèrement détérioré, passant de 12,4 % fin décembre 2020 à 12,0 % fin décembre 2021. Le ratio des prêts improductifs bruts a diminué, passant de 13,3 % fin décembre 2020 à 11,5 % fin décembre 2021. Le taux de constitution de provisions s'est établi à 68,2 %. Les encours des remboursements de principal différés accordés par les banques à leurs clients et des arriérés de paiement s'élevaient à 3,8 milliards et 10,7 milliards de francs CFA respectivement à la fin janvier 2022. Le principal résiduel des créances différées représentait 0,2 % des prêts du secteur bancaire. Fin janvier 2022, les institutions de crédit ont affiché un ratio de solvabilité supérieur au seuil minimum de 11,3 %, à l'exception de trois institutions, qui représentent une faible part du secteur bancaire.

B. Exécution du programme

10. Tous les critères de réalisation du programme pour fin décembre 2021 ont été remplis à l'exception de celui relatif au plancher des recettes fiscales. La capacité nette/le besoin net de financement (déficit budgétaire) s'est élevé à 965 milliards de francs CFA, pour un objectif de 967 milliards de francs CFA. Aucun arriéré extérieur n'a été accumulé. Le financement net s'est élevé à 965 milliards de francs CFA, pour un objectif de 997 milliards de francs CFA. Le total de la dette publique nominale, au taux de change du programme, s'est élevé à 10 997 milliards de FCFA, pour un objectif de 11 270 milliards de francs CFA. En revanche, les recettes fiscales ont été inférieures de 67 milliards de francs CFA à l'objectif de 2 661 milliards de francs CFA. Le gouvernement sollicite une dérogation pour la non-observation de ce critère de réalisation. Des mesures correctrices ont été prises, notamment dans le cadre de la loi de finances rectificative (LFR) 2022, et en accélérant la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT), qui a déjà produit des résultats encourageants au premier trimestre 2022.

11. Un des trois objectifs indicatifs a été atteint. Les dépenses sociales ont représenté 40 % du total des dépenses, pour un plancher fixé à 35 %. En revanche, les dépenses exécutées au moyen de procédures simplifiées pour des services non personnalisés de l'État ont représenté 5 % du total des dépenses de transfert, pour un plafond de 3 %. Cela s'explique essentiellement par des transferts supplémentaires destinés à l'apurement d'engagements en souffrance, comme prévu dans la deuxième loi de finances rectificative de 2021. La part des contrats publics conclus sans procédure d'appel d'offres (25 %) a dépassé le plafond fixé pour le programme (15 %), en raison de la signature de contrats de fourniture de matériel de lutte contre les incendies et de matériel médical, et de l'octroi du marché pour la conception et la construction de la gare du Train Express Régional (TER) à l'aéroport international Blaise-Diagne (AIBD). La révision des règles de passation des marchés publics devrait mieux encadrer l'utilisation des offres spontanées et l'octroi de contrats directs, conformément aux meilleures pratiques internationales (repère structurel, fin juin 2022).

12. Quatre des huit repères structurels/objectifs de réforme ont été atteints à fin décembre 2021.

- Le rapport semestriel sur les relations et l'échange d'informations entre la Direction générale des impôts et des domaines (DGID) et la Direction générale des douanes (DGD) a été produit.

- La deuxième loi de finances rectificative de 2021 prévoit suffisamment d'affectations budgétaires pour couvrir les subventions à l'énergie (subventions aux combustibles et à l'électricité, exigibles 90 jours après validation) en raison de la décision de suspendre l'application du décret de révision des prix des carburants et des tarifs de l'électricité.
- L'étude destinée à recenser tous les comptes bancaires appartenant à des entités publiques possédant des ressources propres a été achevée. L'objectif est de déterminer les comptes pouvant être clôturés à fin juin 2022 et de proposer une feuille de route pour la clôture progressive de tous les comptes des entités publiques relevant du compte unique du Trésor (CUT), en proposant notamment des solutions viables aux éventuels obstacles juridiques qui pourraient se dresser en raison de l'autonomie de certaines unités en vertu des dispositions actuelles.
- Un énoncé des risques budgétaires a été annexé à la loi de finances 2022.

En revanche :

- La loi de finances initiale 2022 ne contenait aucune mesure destinée à réduire les dépenses fiscales de 25 milliards francs CFA au moins, mais plusieurs mesures figurent dans les annexes de la loi de finances rectificative votée fin mai 2022.
- La dématérialisation des procédures de gestion foncière n'est pas encore effective, mais l'application a été livrée en mai 2022 et son déploiement est en cours.
- Le registre unique des garanties, qui est consultable en ligne et peut combiner les données sur les garanties mobilières et les hypothèques en collaboration avec la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) sera opérationnel pour des sites pilotes en novembre 2022.
- La fusion de tous les fonds de financement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en un fonds unique est effective d'un point de vue budgétaire. Cependant, la dissolution des fonds restants n'a pas encore fait l'objet de décisions juridiques, qui sont attendues pour la fin 2022.

13. Des avancées ont été réalisées dans le respect des engagements sur la transparence et la responsabilité quant aux dépenses du fonds « Force COVID-19 ».

- Le rapport d'exécution budgétaire trimestriel 2021, qui couvre l'exécution des dépenses du fonds « Force COVID-19 » est publié régulièrement.
- Le rapport du comité de suivi du fonds « Force COVID-19 », qui couvre les dépenses et les contrats de marchés publics exécutés avec des ressources du fonds « Force COVID-19 », a été publié en septembre 2021 et est disponible en ligne (<http://www.finances.gouv.sn/wp-content/uploads/2021/09/Rapport-final-des-activit%C3%A9s-du-Comit%C3%A9-de-suivi.pdf>).

- L'audit de l'autorité de régulation des marchés publics (ARMP) portant sur la conformité des dépenses financées grâce aux ressources du fonds « Force COVID-19 » avec les procédures de marchés publics a été publié en novembre 2021.
(http://www.arpmp.sn/images/Documentation/rapport_%20public_%20arpmp_%20evaluation_%20de_%20la_%20regularite_%20des_%20depenses_%20covid_%202019.pdf)
- Le rapport d'audit intermédiaire de la Cour des comptes sur l'utilisation des ressources du fonds « Force COVID-19 » a été transmis au gouvernement le 31 mai 2022. Conformément à la loi, ce dernier dispose de 30 jours pour faire part de ses observations avant la publication du rapport final, attendue d'ici à mi-juillet 2022.

Programme économique et financier en 2022 et à moyen terme

C. Cadre macroéconomique

14. La reprise économique initiée en 2021 s'est poursuivie au premier trimestre de 2022.

Au cours des trois premiers mois de 2022, l'indice composite de l'activité économique hors agriculture et sylviculture s'est apprécié de 5,6 % en moyenne, porté par le dynamisme des secteurs secondaire (+5 %) et tertiaire (+7,5 %), qui a été contrebalancé par le ralentissement accusé par les secteurs de l'élevage (-4,5 %) et de la pêche (-3,1 %). Cependant, le début de l'année 2022 est marqué par la persistance des préoccupations liées aux tensions géopolitiques, en particulier la guerre en Ukraine et les sanctions de la CEDEAO contre le Mali, qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les chaînes d'approvisionnement.

15. L'inflation s'est accélérée au début de l'année 2022, sous l'effet principalement de l'augmentation des prix des denrées alimentaires. L'inflation a atteint 6,3 % à la fin mars (en glissement annuel) après avoir culminé à 6,5 % fin février. La hausse des prix mondiaux des produits de base a entraîné une augmentation des prix intérieurs des denrées alimentaires, qui a atteint 10,1 % en mars après avoir culminé à 10,6 % en février (en glissement annuel). L'inflation hors alimentation et énergie, qui s'était établie à 1,3 % en 2021, a également augmenté pour atteindre 2,1 % en mars 2022 (en glissement annuel).

16. L'exécution budgétaire au premier trimestre de 2022 a été conforme à l'objectif fixé.

Le total des recettes perçues (hors dons) s'est élevé à 693,3 milliards de francs CFA, soit 32,7 milliards de francs CFA au-dessus de l'objectif. À fin mars 2022, les recettes avaient augmenté de 194 milliards de francs CFA en valeur absolue par rapport à l'an dernier, et de 40 % en termes relatifs. Le total des dépenses s'est élevé à 1 441,8 milliards de francs CFA. À la fin mars 2022, les dépenses liées aux salaires s'élevaient à 227,2 milliards de francs CFA, pour une prévision annuelle de 952 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 24 %. Ces salaires ont été versés à 162 457 fonctionnaires publics. Sur le plan des dépenses courantes, il convient de noter que sur les 1 170,3 milliards de francs CFA affectés, 456,6 milliards ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 39,8 %. Les dépenses en capital s'élevaient à 626 milliards de francs CFA, pour une enveloppe de 1 819,5 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale, soit un taux d'exécution de 34,4 %.

17. Ce contexte rendu difficile par les répercussions de la guerre en Ukraine a assombri les perspectives macroéconomiques pour le reste de l'année 2022. Par conséquent, les perspectives de croissance économique pour 2022 ont été revues à la baisse d'un demi-point de pourcentage à 5 % environ pour une prévision initiale de 5,5 % afin de tenir compte des effets de l'augmentation des prix mondiaux du pétrole et des denrées alimentaires sur la consommation privée, ainsi que du ralentissement économique subi par les principaux partenaires commerciaux du Sénégal. Selon les prévisions, l'inflation s'établira aux alentours de 5,5 % en 2022, sous l'effet de la forte hausse des prix des denrées alimentaires. Le déficit du compte des transactions courantes devrait se situer aux alentours de 13 % du PIB en raison de la détérioration des termes de l'échange.

18. Les perspectives économiques à moyen terme restent favorables. La croissance économique devrait s'établir à 10 % en moyenne au cours de la période 2023–24, portée par le

lancement de la production d'hydrocarbures. L'inflation devrait progressivement retrouver sa cible à moyen terme de 2 %. Le déficit du compte des transactions courantes devrait se résorber nettement sur le moyen terme avec le lancement de la production d'hydrocarbures et la nette réduction des importations de services connexes, ainsi que la reprise des activités dans le secteur du tourisme.

19. Les perspectives sont très incertaines et risquent d'être révisées à la baisse. Une nouvelle envolée des prix mondiaux du pétrole et des denrées alimentaires pourrait engendrer des tensions sociales, et accentuer la pression sur le solde extérieur et le solde budgétaire. Un nouveau ralentissement de l'activité économique mondiale et un resserrement plus agressif des politiques monétaires pourraient compresser encore davantage la demande extérieure et peser sur la croissance. De même, une résurgence de la pandémie, une détérioration de la situation sécuritaire régionale et des phénomènes climatiques néfastes (sécheresses et inondations) pourraient mettre l'activité économique en péril.

D. Améliorer la résilience des finances publiques

Loi de finances rectificative 2022 : le juste équilibre entre les besoins de dépenses à court terme et la viabilité des finances publiques

20. Une loi de finances rectificative (LFR) a été approuvée par le parlement en mai. Elle a pour objectif d'atténuer les répercussions des vents contraires mondiaux, de tenir les engagements envers les partenaires sociaux et de renforcer la sécurité du pays face au terrorisme régional. La LFR prévoit 323,5 milliards de francs CFA de dépenses supplémentaires, destinées à couvrir, entre autres :

- Les subventions à l'énergie. Afin de faire face à la flambée des cours mondiaux du pétrole, l'enveloppe budgétaire affectée aux subventions à l'énergie (combustibles et électricité) a été revue à la hausse de 150 milliards de francs CFA, ce qui porte son montant total pour 2022 à 300 milliards de francs CFA. Afin de maintenir les subventions dans les limites de l'enveloppe budgétaire prévue, le gouvernement a décidé le 5 juin, et avec effet immédiat, d'augmenter de 15 % le prix du super, de 20 % le prix du diesel consommé par des entreprises bénéficiant d'exonérations fiscales et douanières, et de 18 % les tarifs de l'électricité pour les consommateurs à revenu intermédiaire et élevé (tranches 2 et 3). Le gouvernement procédera à de nouveaux ajustements de prix si nécessaire.
- La masse salariale. La LFR appuie les engagements du gouvernement envers les partenaires sociaux, en vertu desquels le système de rémunération des fonctionnaires publics doit être rendu plus juste, en particulier pour ceux officiant dans les secteurs de l'éducation, de la santé, et de la défense et la sécurité nationale. Le coût budgétaire de ces mesures s'élève aux alentours de 100 milliards de francs CFA.
- La sécurité. Une affectation budgétaire supplémentaire de 73,5 milliards de francs CFA est consacrée au renforcement des ressources de la défense et de la sécurité nationale.

21. La LFR prévoit également des mesures d'aide aux plus vulnérables. Dans cette optique, le gouvernement a renoncé à 72,2 milliards de francs CFA de recettes fiscales pour stabiliser les prix de certaines denrées alimentaires de première nécessité. Il a également procédé à un transfert monétaire exceptionnel de 43 milliards de francs CFA appuyé par un financement hautement concessionnel de la Banque mondiale. Enfin, il a augmenté l'enveloppe des subventions à l'agriculture de 10 milliards de francs CFA en réponse à la hausse des prix des engrais.

22. Malgré la difficulté du contexte actuel, la LFR prévoit une augmentation des recettes (dons compris) de 37,1 milliards de francs CFA étayée par des recettes exceptionnelles et une intensification des efforts de recouvrement des impôts de la part des administrations fiscales.

Cette augmentation est justifiée par des recettes exceptionnelles de la Société africaine de raffinage (SAR) (48,9 milliards de francs CFA), le règlement de la dette croisée entre Sécuriport (société de gestion des contrôles aux frontières et de l'aviation civile) et l'État (5,2 milliards de francs CFA), et une révision à la hausse des prévisions de gains de la taxe d'usage de la route (TUR) (13 milliards de francs CFA). Cependant, cette augmentation est contrebalancée par la baisse de 30 milliards de francs CFA des dons-projets. Les objectifs de recouvrement des recettes des administrations fiscales sont indiqués ci-dessous :

- L'objectif de recouvrement des recettes fixé pour la Direction générale des douanes (DGD) a été maintenu à 997 milliards de francs CFA, malgré les répercussions de la guerre en Ukraine et les mesures douanières prises pour stabiliser les prix de certaines denrées alimentaires de première nécessité (suspension des droits de douane sur les brisures de riz et le tourteau de maïs, de la taxe conjoncturelle à l'importation (TCI) sur 22 000 tonnes de sucre cristallisé et de la taxe d'ajustement à l'importation sur le blé et le maïs). L'objectif de recettes douanières devrait être atteint grâce à une meilleure gouvernance des évaluations en douane, un meilleur contrôle des exonérations et la possibilité d'utiliser en permanence le logiciel GAINDE, qui gagne en efficacité et en robustesse grâce aux investissements réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du programme de modernisation de l'administration des douanes (PROMAD).
- L'objectif de recouvrement des recettes fiscales affecté à la Direction générale des impôts et des domaines (DGID) est fixé à 2 110 milliards de dollars. Cet objectif sera atteint grâce à l'augmentation des recettes courantes observée à la fin avril 2022, à une mise en œuvre efficace des mesures administratives, pour un impact estimé à 22,5 milliards de francs CFA, et à des recettes exceptionnelles de l'ordre de 88,7 milliards de francs CFA, censées provenir principalement de la vente des terrains de l'ancien aéroport et de la SAR.
- L'objectif de recouvrement des recettes de la Direction générale de la comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) est de 125 milliards de francs CFA.

23. Afin de limiter le déficit budgétaire à 1 055 milliards de francs CFA, la LFR comporte des mesures visant à économiser 104,1 milliards de francs CFA dans les domaines suivants :

- Les investissements financés sur ressources extérieures sous la forme de prêts-projets passent de 580 millions à 515 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale 2022, soit une réduction de 65 milliards de francs CFA.
- Les investissements financés sur ressources intérieures sont revus à la baisse de 30 milliards de francs CFA.
- Transferts courants. Une économie de 9,1 milliards de francs CFA a été dégagée sur cette ligne.
- En outre, dans le but de couvrir les risques budgétaires, la LFR prévoit une réserve de précaution de 50 milliards de francs CFA et une réserve générale de 30 milliards de francs CFA.

24. Les besoins de financement de l'État devraient s'élever à 1 963,8 milliards de francs CFA. Ils seront couverts par :

- 515 milliards de francs CFA de dons-projets ;
- 107 milliards de francs CFA de prêts-programmes ;
- 120,7 milliards de francs CFA d'excédent de financement de 2021 reportés sur l'exercice 2022 ;
- 254 milliards de francs CFA de décaissements du FMI ; et
- 967 milliards de francs CFA de financement sur le marché régional.

Cadre budgétaire à moyen terme : réduire progressivement le déficit à 3 % du PIB

25. La politique budgétaire reste ancrée par l'objectif d'un déficit budgétaire de 3 % du PIB d'ici 2024, conformément à la décision du conseil des ministres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Pour l'atteindre, le gouvernement entend, entre autres :

- **Accélérer la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT).** Le gouvernement s'apprête à lancer un train de mesures destiné à améliorer l'appropriation de la SRMT par l'ensemble des parties prenantes, en vertu des engagements pris lors de la dernière revue du programme. Il poursuivra la mise en œuvre des réformes de renforcement de l'administration, en concrétisant notamment la dématérialisation du recouvrement de l'impôt d'ici 2023. En cours de développement, la solution SENFINANCES aura les effets suivants :
 - Généralisation de l'utilisation de l'identifiant unique basé sur le numéro d'identification national afin de permettre le suivi individuel des contribuables grâce à la mise en place d'un portail unifié, intégré, immédiatement disponible et sécurisé pour la déclaration, le paiement et les demandes en ligne liés à tous les impôts publics ;
 - Intégration d'un outil de gestion permettant de contrôler le temps nécessaire pour traiter les demandes et les opérations de contrôle ;

- Établissement d'une connexion entre les administrations des impôts, des douanes, du Trésor et des finances publiques au moyen d'un système unifié et intégré pris en charge par le portail permettant le recueil, le traitement et l'utilisation des données relatives aux opérations à des fins de supervision, au service d'une lutte plus efficace contre la fraude et l'expansion du secteur informel.
- La révision du cadre réglementaire de la brigade mixte de contrôle impôts-douanes à la lumière de sa spécialisation, à partir de juin 2022, dans le suivi de la bonne mise en œuvre des engagements d'investissements des bénéficiaires de systèmes préférentiels, est en cours d'achèvement, conformément aux engagements pris dans la SRMT.
- La réforme du comité d'évaluation des exonérations fiscales suit également son cours. L'objectif est de créer des conditions nécessaires à un suivi continu des évolutions des exonérations les plus importantes et de contrôler la bonne mise en œuvre des décisions de rationalisation adoptées. Grâce à l'automatisation du système de recueil de données dans SENFINANCES, le rapport annuel sur les exonérations fiscales devrait être publié dans les six mois suivant la clôture de l'exercice budgétaire.
- L'élaboration d'un cadre de suivi des résultats des administrations fiscales doté d'indicateurs clairs est en cours d'achèvement avec le soutien de l'assistance technique du FMI (repère structurel, fin juin 2022). Le décret établissant les mécanismes de suivi des activités des administrations concernées par la SRMT a été adopté en avril 2022. Le contenu et le format des états de suivi ont été indiqués dans ce décret.
- **Supprimer progressivement les subventions à l'énergie à partir de 2023.** Compte tenu de l'envolée des cours mondiaux du pétrole et du coût élevé des subventions en 2022, le gouvernement prévoit de supprimer progressivement les subventions à l'énergie à partir de 2023. Cette suppression passera par la mise à jour et l'application des décrets existants sur l'ajustement des prix des carburants et de l'électricité, et par le redoublement des efforts destinés à réduire de façon viable les coûts de la production de l'électricité et des carburants (au moyen notamment de la stratégie de transformation du gaz en électricité et des investissements planifiés dans la raffinerie nationale). Le gouvernement entend apporter une aide ciblée aux groupes les plus vulnérables de la population en cas de chocs en s'appuyant sur le dispositif de protection sociale existant et des mesures d'aide temporaires, plutôt que sur des subventions généralisées qui bénéficient surtout aux riches et aux gros consommateurs. Parallèlement, une feuille de route comportant des jalons bien définis en vue d'un ajustement automatique des prix, une phase de communication et des mesures d'aide aux ménages vulnérables est en cours d'élaboration (repère structurel, fin juin 2022).

Maintenir la viabilité de la dette publique

26. Le gouvernement est déterminé à préserver la viabilité de la dette. D'après l'analyse de viabilité de la dette, le Sénégal reste exposé à un risque modéré de surendettement, avec un espace très limité pour absorber les chocs. Le profil de la dette est vulnérable à des ralentissements de la

croissance économique et à une détérioration des conditions extérieures. Dans ce contexte, le gouvernement privilégiera les emprunts extérieurs concessionnels et n'utilisera les emprunts non concessionnels que pour financer des projets présentant un taux de rendement interne élevé. L'émission de 330 milliards de francs CFA de sukus par une nouvelle entreprise publique, la SOGEPa, en avril 2022 s'inscrit dans ce cadre, car elle est libellée en monnaie locale. L'émission de sukus a été réalisée en trois tranches : une première, avec une échéance de sept ans, d'un montant de 51,6 milliards de francs CFA ; une deuxième, avec une échéance de dix ans, d'un montant de 57,5 milliards de francs CFA ; et une troisième, avec une échéance de 15 ans et une période de grâce de deux ans, d'un montant de 220,9 milliards de francs CFA. L'essentiel du produit servira à racheter les terrains qui ont été transmis par le gouvernement à la SOGEPa à titre de garantie pour les sukus. La SOGEPa utilisera le restant du produit pour procéder à d'autres investissements fonciers pour le compte de l'État. Par ailleurs, l'émission de titres de dette commerciale sur le marché extérieur par l'aéroport international Blaise-Diagne (AIBD), prévue pour 2022, financera le projet de hub aérien (l'extension de l'AIBD et la construction d'aéroports régionaux).

27. Le gouvernement poursuivra ses efforts d'amélioration de la gestion de la dette avec la mise en œuvre d'un plan d'action tenant compte des recommandations de l'audit effectué sur la plateforme de gestion de la base de données relatives à la dette. Ce plan est en cours de mise en œuvre avec la mise à jour des droits d'accès à la plateforme de gestion de la dette (DAIDA), la redéfinition des modules supplémentaires de DAIDA et le déploiement d'un processus de gestion de la qualité des données appuyé par la certification ISO 9001:2015 de la direction de la dette publique, et l'application d'un plan de continuité des activités grâce au renforcement des serveurs de production, de sauvegarde et de réseau. Des actions sont également menées pour renforcer la sécurité paramétrique face aux menaces telles que les accès malveillants. Au niveau fonctionnel, des activités de développement des capacités destinées aux gestionnaires de dette et le déploiement de personnel sont en cours. Au niveau technique, la direction de la dette publique bénéficiera de ressources pour assurer la fonction de support. À l'avenir, la plateforme de suivi de la dette devra intégrer les entreprises publiques et les autres organismes publics. Les évolutions à réaliser dans cette optique sont en cours d'évaluation dans le but de déterminer le périmètre de ces activités, les mécanismes de recueil et de centralisation des données nécessaires, et les coûts connexes.

Renforcer la gestion des finances publiques

28. Le gouvernement va lancer la mise en œuvre de la stratégie de gestion des finances publiques. La matrice initiale de la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques a été mise à jour pour tenir compte des évolutions constatées depuis son introduction, en 2018, et des différentes évaluations de la gestion des finances publiques. Dans l'ensemble, les six domaines stratégiques de la matrice initiale n'ont pas été modifiés. Les principales mises à jour concernaient les résultats attendus, les résultats intermédiaires et les actions à entreprendre. La matrice actualisée a été transmise aux services concernés. Un atelier de validation technique sera organisé dès le 30 juin 2022. Une fois que les nouvelles dates et les nouveaux objectifs auront été déterminés au terme de cet atelier, la mise en œuvre de la stratégie devrait être effective à partir du deuxième semestre 2022.

29. Le gouvernement compte poursuivre la mise en œuvre efficace du compte unique du Trésor. Sur les 276 comptes en banque recensés en 2020, 100 avaient été clôturés au 31 décembre 2021. L'enquête a dénombré 87 comptes en banque devant être clôturés au 30 juin 2022, dont 11 correspondant à des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) exerçant dans le secteur commercial avec des ressources propres et des services bancaires non fournis par le Trésor. Sur cette base, 76 comptes en banque seront clôturés le 30 juin 2022. Pour les 89 comptes restants correspondant à des organismes actifs dans les secteurs des finances, de l'enseignement supérieur et de la santé, il est envisagé d'adopter une approche progressive et participative, compte tenu de la sensibilité de ces secteurs d'un point de vue social et de leurs activités spécialisées. Des échanges ont eu lieu avec ces institutions afin de répondre à leurs inquiétudes s'agissant de la clôture de leurs comptes en banque. Ces points seront couverts dans un rapport d'avancement d'ici à fin juillet 2022.

30. Le gouvernement mènera des réformes visant à améliorer l'exécution budgétaire.

- La décentralisation des autorisations de dépenses est effective depuis janvier 2022 dans l'ensemble des institutions constitutionnelles et des ministères, conformément à la loi organique relative aux lois de finances. Le décret 2021-1799 désignant les ordonnateurs délégués et secondaires a été signé le 31 décembre 2021. Pour accompagner ce processus, des séances de formation portant sur la procédure d'exécution budgétaire dans le système SYSBUDGEP ont été organisées pour les nouveaux intervenants. Un guide de l'utilisateur et un manuel d'utilisation de SYSBUDGEP pour les ordonnateurs a été mis à disposition des nouveaux intervenants. L'évaluation initiale réalisée à la fin du premier trimestre de 2022 a permis d'observer que les nouveaux intervenants avaient acquis une bonne compréhension du processus.
- Le document budgétaire de la loi de finances 2022 a été complété par un plan de trésorerie. Un module « budget » a été conçu dans SYSBUDGEP pour permettre aux personnes intervenant dans le processus des dépenses de préparer des plans d'engagements coordonnés avec le plan de passation des marchés publics dans SYSBUDGEP et le plan de trésorerie. L'ensemble des ministères et des institutions ont été en mesure de préparer des plans d'engagements pour 2022 dans le système. Un atelier a été organisé au cours du dernier trimestre de 2021 afin de présenter les différents instruments de planification infra-annuelle pour l'exécution budgétaire et la préparation des plafonds de dépenses trimestriels conformément au plan de trésorerie estimé. Le projet de décret sur la planification intra-annuelle a été soumis aux différentes parties prenantes pour consultation et validé au niveau technique. Sa signature établira officiellement le cadre du dialogue de gestion au niveau du ministère des Finances et du Budget ainsi que des principaux ordonnateurs.
- Des avancées notables ont été réalisées dans le reclassement des dépenses de transfert, y compris les subventions, engagées par la direction générale du budget, de la comptabilité publique et du Trésor. De la même manière, des lignes budgétaires spécifiques aux transferts en faveur des secteurs de l'agriculture et de l'énergie ont été recensées en vue d'un reclassement en tant que subventions dès leur programmation afin de favoriser l'exactitude des classifications à des fins d'exécution. Les échanges techniques devraient être achevés en 2022 afin que la

nouvelle classification puisse être prise en compte dans la programmation budgétaire à partir de 2023. Le reclassement des transferts en capital en investissement exécutés par le gouvernement dans le budget s'est poursuivi en 2022. À titre de mesure d'accompagnement, l'instruction relative à la gestion de projets déléguée a été signée en mai 2022. Cette instruction décrit la procédure à suivre pour effectuer des dépenses en capital dans le cadre de gestion de projets déléguée par des organismes d'exécution. Elle détermine les rôles des différentes parties prenantes et les mécanismes visant à assurer une exécution efficace des dépenses publiques.

- Des avancées notables ont été constatées au cours des dernières années dans le processus de sélection des projets et programmes d'investissement. Le nombre de projets et de programmes évalués par an est passé de 12 en 2015 à 50 en 2020 et à 86 en 2021. Les projets évalués en 2021 représentent un volume total de 3 059 milliards de francs CFA. Ces projets sont décrits dans une annexe au projet de loi de finances 2022. Environ 90 études de faisabilité sont prévues en 2022.
- L'élaboration de budgets pour des projets d'investissement avec une approche d'autorisation d'engagements et de crédits de paiement (AE/CP) est effective depuis 2020. Le système informatique SYSBUDGEP prend en charge la présentation des dépenses en capital avec l'approche AE/CP. Des lignes directrices ont été fournies dans la circulaire relative au cadre budgétaire 2023/2025 afin de veiller à ce que les budgets pour les investissements publics soient élaborés de façon optimale, et à ce que leur exécution physique et financière fasse l'objet d'un suivi infra-annuel. Dans cette optique, les services techniques de la direction générale du budget procèdent à la validation d'outils de recueil des informations permettant une programmation et un suivi plus efficaces, qui seront utilisés dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances 2023.
- Passer à la phase opérationnelle du SIGIF. Tous les problèmes techniques relevés au cours de l'audit du système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) mené par l'inspection générale des finances ont été résolus, notamment ceux liés à la gestion du changement et à la formation des utilisateurs dans les régions. Les prochaines étapes consisteront à :
 - Rendre opérationnels tous les centres de services ministériels et régionaux partagés, et mettre en place des unités de contrôle de gestion dans tous les ministères et toutes les institutions ;
 - Recenser et désigner toutes les parties prenantes du nouveau processus de gestion (personnes responsables des actions et activités, ordonnateurs délégués, ordonnateurs secondaires, agents comptables des fonds et des actifs, agents comptables des commandes et agents comptables du matériel) dans tous les ministères et toutes les institutions ;
 - Lancer des activités de préparation du budget dans tous les ministères et toutes les institutions exclusivement sur la plateforme SIGIF et dans le seul cadre d'une approche de gestion fondée sur les résultats ;

- Dans les centres de services ministériels et régionaux partagés, organiser un véritable double contrôle de l'exécution du budget 2021 en utilisant la fonction de production du SIGIF dans toutes les activités menées sur les plateformes SYSBUDGEP et ASTER. Mettre ce double contrôle à profit pour rendre opérationnelles toutes les parties prenantes de la chaîne de dépenses du SIGIF. Certaines parties prenantes de la direction générale de la comptabilité nationale et du Trésor, telles que les autorités de la recette générale du Trésor ou de la paie générale du Trésor, pourraient obtenir des états et des informations auxquels elles n'ont actuellement pas accès.
- Veiller à ce que SIGIF soit exclusivement utilisé pour l'exécution budgétaire dès lors que le budget est préparé exclusivement avec SIGIF par les parties prenantes dans le nouveau processus de gestion.
- Publication du tableau des opérations financières du gouvernement. Depuis 2016, le Sénégal prépare régulièrement les états consolidés des opérations financières de l'administration publique. Cette évolution positive tient au fait que le Sénégal adhère à la norme spéciale de diffusion des données (SDDS), qui exige un certain degré de conformité avec les normes internationales en matière de transparence dans la gestion des finances publiques. De la même manière, outre les opérations budgétaires de l'administration centrale, les opérations financières sont étendues aux entités extrabudgétaires, aux administrations locales et aux organismes de sécurité sociale. Dans le même temps, avec le soutien du centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC de l'Ouest), des projets d'états des opérations financières de l'administration publique incluant les entreprises publiques ont été mis à disposition. L'administration publique commencera à publier ces états le 30 septembre 2022.
- Renforcer la gestion des risques budgétaires liés aux partenariats public-privé (PPP). Des avancées notables ont été réalisées dans l'amélioration de la gestion des risques budgétaires liés aux PPP, avec la mise en œuvre d'un nouveau cadre applicable aux PPP. La phase de recensement et de hiérarchisation des premiers partenariats PPP potentiels est en cours avec l'entreprise CPCS, recrutée par la Banque mondiale. Cette phase de sélection, qui vient s'ajouter au développement des capacités mené avec les experts en PPP recrutés par l'unité nationale d'appui aux partenariats public-privé (UNAPPP), constitue une étape essentielle dans la gestion du risque budgétaire des PPP. Au terme de cette phase, une étude de faisabilité budgétaire sera menée pour chaque projet retenu. Au cours de la phase de préparation, l'impact budgétaire sera principalement couvert par des fonds destinés à la préparation de projets, à condition que l'enveloppe initiale de 1 milliard de dollars au titre du programme d'accélération compétitivité et emploi (PACE) soit disponible. Les projets ordonnancés par le comité interministériel ne seront pas lancés tant que l'évaluation préliminaire n'aura pas été achevée et qu'une opinion quant à leur viabilité budgétaire n'aura pas été donnée. Conformément à la nouvelle législation, chaque projet des autorités adjudicatrices doit être incorporé dans le cycle budgétaire de dépenses publiques, et donc dans les projections budgétaires des administrations publiques. Cette activité sera lancée de pair avec la révision conjointe du portefeuille des projets de PPP potentiels planifiés d'ici juillet 2022 par la direction générale du budget et l'UNAPPP. Dans ce contexte, des mécanismes seront convenus en vue de la mise en place d'une base de données destinée à

suivre les engagements budgétaires et conditionnels liés aux PPP. Cette base de données pourrait être initialisée avec les nouveaux projets de PPP envisagés, ainsi qu'en incorporant les résultats d'un inventaire des projets de PPP existants établi au moyen de requêtes aux ministères sectoriels dans le cadre de l'exercice de programmation budgétaire.

Parachever le cadre opérationnel pour la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures

31. Le gouvernement parachèvera le cadre opérationnel pour la gestion transparente et viable des futures recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures avant 2023. Le projet de loi relative à l'encadrement et la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures (LGRH) a été promulgué le 19 avril 2022. Les différentes dispositions de la loi sont en cours d'application sur le terrain. La tâche initiale qui consistait à cibler le solde budgétaire hors pétrole a été terminée fin mai 2022. La méthodologie de prévision de recettes de référence prévue dans le projet de loi sera déterminée par décret. Les cadres juridique et opérationnel régissant la gouvernance et la gestion du fonds intergénérationnel seront définis dans les nouvelles règles déterminant l'organisation et le fonctionnement du fonds souverain d'investissements stratégiques (FONSIS) et les décrets d'application. Plus spécifiquement, le décret définissant les responsabilités, la composition et les procédures opérationnelles du comité de prévision et d'évaluation et les dispositions relatives aux mécanismes de gestion et d'administration pour chaque fonds seront transmis au conseil des ministres d'ici au 31 août 2022.

E. Promotion d'une croissance partagée, tirée par le secteur privé

Renforcer la résilience de la population aux chocs

32. Le gouvernement s'est engagé à élargir la couverture des dispositifs de sécurité sociale. L'exercice de mise à jour du registre national unique (RNU) a été achevé avec la phase de rapprochement des données dans les départements de la région de Sédhiou. Le programme s'appuie sur la base de données du RNU actualisé pour fournir aux ménages touchés par la COVID-19 une aide financière d'urgence, qui est financée par la Banque mondiale. S'agissant de l'élargissement du RNU de 542 956 à un million (1 000 000) de ménages, la cartographie de la pauvreté a été validée auprès de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), conjointement avec des experts de la Banque mondiale. Ce processus d'élargissement, dont l'achèvement était prévu pour octobre 2022, a connu des retards. L'objectif (1 000 000 de ménages) ne sera pas atteint en 2022, mais le deuxième semestre de 2022 sera mis à profit pour procéder au ciblage des populations concernées. L'élargissement à 1 000 000 de ménages sera réalisé d'ici juin 2023. S'agissant de la mise en œuvre du décret n° 2021-1052 du 2 août 2021 relatif au registre national unique, le projet d'ordonnance relatif à la mise en place du comité de suivi est en cours de signature. Un plan d'action contenant un large volet consacré à la communication a été élaboré. Par ailleurs, la direction générale à la protection sociale et à la solidarité nationale (DGPSN) s'est engagée dans la dématérialisation du paiement des transferts avec la mise en œuvre d'une plateforme intégrée assurant la compatibilité de la base de données du programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF) avec les systèmes des opérateurs de transferts de fonds. Le

gouvernement est déterminé à dématérialiser les paiements des transferts monétaires réguliers d'ici au 30 novembre 2022.

33. Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre du programme d'urgence pour l'insertion socioéconomique et l'emploi des jeunes, qui est un maillon capital de son action sociale. Le programme *XËYU NDAW NI* (emploi des jeunes) en est à sa deuxième année d'existence. Une enveloppe de 150 milliards de francs CFA lui a été allouée pour l'exercice budgétaire 2022. Au 3 mai 2022, il faisait état de 78,5 milliards de francs CFA de dépenses, soit un taux d'exécution de 52,3 %. Ces dépenses portent sur la poursuite des programmes de recrutement dans la sécurité, l'enseignement (5 000 personnes), l'hygiène publique (bénévoles), la protection de l'environnement (activités de reboisement), le sport (stadiers), la santé, la culture et le tourisme, ainsi que le soutien à des activités de production au moyen de conventions État/employeur, et la promotion de l'intégration socioéconomique des jeunes et des femmes à travers des programmes d'aménagement de fermes intégrées, des opérations de rénovation urbaine (pavage des rues, réparation et entretien des routes) et des crédits octroyés par la direction générale de l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes (DER/FJ) et de la microfinance islamique.

34. La réforme de la gouvernance et de la gestion du programme a été retardée. Cependant, le gouvernement reste déterminé à mettre en place un identifiant unique et une base de données des bénéficiaires de fonds publics, à procéder à la dissolution des fonds pour l'entrepreneuriat dont les allocations budgétaires ont été supprimées, à achever le rapport d'évaluation des systèmes existants venant en aide aux femmes, aux jeunes, et aux petites et moyennes entreprises (PME), et à poursuivre le déploiement de pôles pour l'emploi et l'entrepreneuriat sous la forme de guichets uniques dans les 46 départements du pays.

35. Le gouvernement va accélérer la mise en œuvre de programmes visant à renforcer la résilience du secteur agricole et à améliorer la sécurité alimentaire dans le pays. Il a mis en place des programmes prioritaires à grande échelle tels que le soutien à la mise en œuvre du programme national de relance de l'horticulture et d'amélioration de la productivité agricole dans les régions du sud et du sud-est du Sénégal, le programme de développement des cultures céréalières (blé, millet, sorgho, maïs, fonio), le programme national d'autosuffisance en riz et l'initiative à grande échelle de développement de la production de protéines végétales en Afrique (fruits et légumes, légumineuses, etc.). Parallèlement, le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural a parachevé le programme agricole de souveraineté alimentaire et durable (PASAD) en tant que vecteur d'optimisation de la politique sectorielle. Il vise à augmenter la production et la productivité agricoles, à diversifier les cultures et les systèmes de production, à renforcer les services agricoles, et à améliorer la gouvernance dans le secteur. Plus précisément, ce programme sera articulé autour des axes suivants :

- Mise en œuvre d'un programme de recherche visant à proposer des variétés adaptées et des procédés techniques efficaces pour développer des cultures dans des zones agroécologiques ciblées ;

- Application de mesures de soutien adéquates pour l'introduction et le développement accéléré de la culture du blé au Sénégal ;
- Développement d'un sous-programme en faveur du transfert de technologies et de la formation des producteurs aux techniques de culture du blé ;
- Augmentation de la production horticole afin de garantir l'autonomie alimentaire en produits horticoles dans les Niayes (régions de Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis) et le bassin arachidier ;
- Optimisation de la productivité et la production agricoles dans les régions du sud et du sud-est du Sénégal (régions administratives de Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Kédougou et Tambacounda, à l'exception du département de Bakel) ;
- Amélioration de l'infrastructure hydro-agricole dans les vallées fluviales et les plaines secondaires ;
- Augmentation de la production de semences pour différentes zones agro-écologiques ;
- Amélioration de l'accès aux intrants et au matériel ;
- Augmentation notable des investissements en faveur d'une production alimentaire durable et de chaînes de valeur résilientes dans l'agriculture.

Soutien au développement du secteur privé

36. Le gouvernement a élaboré une stratégie nationale de développement du secteur privé (SNDSP). La SNDSP est le cadre global régissant l'ensemble des actions entreprises par le gouvernement sénégalais en vue de promouvoir la robustesse du secteur privé national, la compétitivité des industries et une croissance pérenne tirée par le secteur privé. Son élaboration a été réalisée au moyen d'un processus participatif et inclusif qui a impliqué des représentants du gouvernement, du secteur privé et des partenaires pour le développement. La SNDSP a pour but d'atteindre les trois (3) objectifs stratégiques suivants d'ici à 2035 :

- 3 000 000 d'emplois formels ;
- 300 000 entreprises formelles ;
- 300 entreprises chefs de file.

37. Dans cette optique, elle sera articulée autour de cinq (5) programmes, divisés en projets spécifiques, avec un plan d'action quinquennal :

- Programme 1 : Soutien aux entreprises nationales
- Programme 2 : Stratégies de compétitivité pour différents secteurs

- Programme 3 : Un gouvernement favorable aux entreprises
- Programme 4 : Attirer et développer les sociétés régionales et multinationales
- Programme 5 : Dialogue et partenariats public-privé

38. Des réformes visant à améliorer le climat des affaires sont en cours :

- **Guichet unique à l'agence de développement et d'encadrement des petites et moyennes entreprises (ADEPME).** La mise en œuvre du guichet unique pour les PME vise à contribuer à l'optimisation du système d'encadrement des PME grâce à un système intégré de la gestion des informations relatives aux PME (SIGIPME). En pratique, ce guichet permettra de dématérialiser les principales procédures accompagnant les PME dans leur accès au crédit. Des discussions sont en cours en vue d'harmoniser et d'optimiser les récentes initiatives liées à la mise en place de pôles d'emploi et de formation, et la décision du gouvernement de faire de la direction générale à l'entreprenariat rapide le guichet unique pour l'autonomisation des jeunes et des femmes.
- **Fonds d'investissement hybride.** Le OYASS Capital Fund a été constitué en société par actions en novembre 2021. Le processus de recrutement d'un gestionnaire de fonds est en cours. La phase de préqualification a été approuvée et la deuxième phase de l'appel d'offres sera lancée dès que les échanges entre le KFW et la Banque mondiale concernant la structure juridique du fonds auront abouti. Son lancement est donc attendu pour juin 2022.
- **Les réformes foncières et le registre unique de sûretés consultables en ligne.** La constitution du registre en ligne des sûretés immobilières est officialisée par le décret n° 2021-420 du 2 avril 2021 relatif aux procédures opérationnelles du registre du commerce et du crédit immobilier. Cependant, le registre unifié des sûretés ne sera achevé qu'une fois le registre foncier dématérialisé, ce qui permettra un rapprochement entre les propriétés immobilières garanties par hypothèque et la base de données des sûretés. La dématérialisation du registre foncier pour l'ensemble du territoire est prévue pour le premier semestre de 2023 et la phase pilote, portant sur les centres de Dakar, Ngor-Almadies, Rufisque et Mbour est prévue pour fin novembre 2022 au plus tard.
- **Révision du code des investissements.** Elle est en cours, coordonnée par un comité de pilotage et un comité technique, avec la participation de l'ensemble des acteurs du secteur privé et du secteur public. Un document contenant une vue d'ensemble du cadre juridique pour les investissements privés a été adopté par le comité de pilotage en juillet 2022. Le comité de pilotage de la réforme a animé un atelier les 13 et 14 décembre 2021 afin d'examiner le rapport d'évaluation transmis par le consultant. La finalisation et l'adoption du nouveau code d'investissement sont attendues pour le 30 juin 2022.

Stabiliser le secteur financier

39. La restructuration de trois banques non systémiques en difficulté suit son cours. Une mission d'audit de la commission bancaire s'est rendue dans deux des trois institutions ciblées au premier trimestre de 2022. Pour ces deux banques, le processus de restructuration est en cours.

L'une d'elles, dont la plus grande partie du capital est détenue par la principale institution de microfinancement du pays, a pris les mesures nécessaires pour effectuer la deuxième phase de son augmentation de capital avant la fin de 2022. La première phase, qui portait sur un montant de 15 milliards de francs CFA, a déjà été effectuée. La deuxième banque, dont la situation financière s'est considérablement détériorée, a présenté un plan de restructuration qui nécessite l'intervention de l'État compte tenu des risques recensés dans son passif, en particulier ceux relatifs aux dépôts de la clientèle. Une intervention de l'État sous la forme d'un prêt subordonné pourrait être envisagée, sous réserve de la participation de certains déposants institutionnels à la recapitalisation. Les conclusions des missions d'audit de la commission bancaire de ces deux institutions devraient fournir le montant définitif des fonds propres nécessaires. La troisième banque a bénéficié de l'aide de l'État pour réaliser son augmentation de capital. À fin décembre 2021, la banque présentait un ratio de solvabilité de 9,6 %, pour un minimum requis de 11,3 %. À fin février 2022, le ratio de solvabilité s'élevait à 14,2 % sous l'effet de l'augmentation de capital.

40. Le gouvernement entend accélérer la restructuration de l'entreprise nationale La Poste. Une nouvelle feuille de route sera élaborée par le sous-comité interministériel de restructuration d'ici au 30 juin 2022 afin de tenir compte des nouvelles orientations stratégiques du chef de l'État s'agissant du plan de recapitalisation, de restructuration et de redressement en vue du rétablissement de la situation financière et de la transformation institutionnelle de Poste Finance. Parallèlement, en vue de rétablir l'équilibre financier de la société, le dispositif de comptabilité analytique servant à déterminer une rémunération juste du service public, qui a été développé par une société de renommée internationale, a fait l'objet d'un atelier parrainé par l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP). Afin de renforcer la séparation des différentes entités et d'éviter l'utilisation des liquidités de Poste Finance par l'entreprise nationale La Poste, les opérations intragroupes, en particulier celles entre La Poste et Poste Finance, sont soumises à une convention financière qui prévoit des rapprochements et l'établissement commun de soldes comptables sur une base mensuelle, ainsi que le règlement du solde dans les dix premiers jours du mois suivant par l'entité débitrice. Cette convention sera signée le 30 juin 2022 au plus tard.

Retirer le Sénégal de la liste des pays faisant l'objet d'une surveillance renforcée de la part du Groupe d'action financière (GAFI) en raison de défaillances stratégiques dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

41. Un certain nombre de défaillances stratégiques relevées par le GAFI ont déjà été corrigées, notamment en termes de conformité technique. Le Sénégal a adopté treize (13) textes législatifs et réglementaires. Les plus importants sont les suivants :

- Un régime juridique plus large pour le recueil, la mise à jour et le stockage des informations relatives aux propriétaires effectifs au moyen d'une modification du code général des impôts ;
- La pénalisation du financement du terrorisme et la création de l'Office national de recouvrement des avoirs criminels (ONRAC) par l'amendement du code pénal et du code des procédures pénales ;

- L'organisation et le fonctionnement de l'ONRAC. Le directeur général de l'ONRAC a été désigné début décembre 2021 ;
- Le président de la Commission consultative sur le gel administratif (CCGA) a été désigné en octobre 2021. La première réunion du CCGA s'est tenue le 1^{er} décembre 2021.

42. Au niveau régional, la Conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA) a mis à jour ses procédures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme applicables aux compagnies d'assurance avec l'adoption de la réglementation n° 001/CIMA/PCMA/PCE/SG 2021 le 3 mars 2021. Par décision en date du 23 septembre 2021, le Conseil des ministres de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) a adopté une loi uniforme sur les infractions boursières sur le marché financier régional. Le Conseil régional sur l'épargne publique et les marchés financiers (CREPMF) a adopté des textes faisant suite à l'instruction n° 59/2019/CREPMF du 30 septembre 2019 sur les thèmes relatifs à la LBC/FT s'agissant de l'organisation du système de contrôle interne des marchés financiers de la zone de l'UMOA.

43. Avec l'aide d'une société internationale recrutée et mise à disposition par l'Union européenne, le Comité national a lancé la mise à jour de l'évaluation nationale des risques liés au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme conformément à la recommandation 1 du GAFI. Il est prévu que les travaux se dérouleront sur quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la dernière semaine de décembre 2021. Les résultats, qui seront accompagnés d'un plan d'action, permettront à l'ensemble des parties prenantes de mieux comprendre les risques.

- Par ailleurs, des progrès ont été constatés en termes de formation sur les thèmes relatifs à la LBC/FT, et de nombre de rapports enregistrés par les entités déclarantes (371 rapports sur des opérations douteuses), d'inspections sur site par des contrôleurs malgré la situation sanitaire publique (53 missions), et d'enquêtes et de poursuites pénales (24 rapports envoyés au procureur de la République par la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF), ainsi que 66 poursuites engagées par le procureur de la République pour des infractions liées à la LBC/FT, dont certaines découlaient d'enquêtes parallèles entre la police et la gendarmerie).

44. Le gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre du plan d'action visant à retirer le Sénégal de la liste des pays faisant l'objet d'une surveillance renforcée de la part du GAFI. Les points les plus urgents sont :

- Le passage en revue de la loi uniforme de l'UEMOA en vue de combler les lacunes restantes ;
- Le renforcement de la coopération judiciaire ;
- Le renforcement de la surveillance et du contrôle des autorités déclarantes en général et des institutions non financières en particulier ;

- La mise en fonctionnement de la Commission consultative sur le gel administratif pour appliquer efficacement des sanctions financières ciblées ;
- La mise en service du registre des propriétaires effectifs ;
- L'accès direct du CENTIF aux bases de données nationales.

SUIVI DU PROGRAMME

45. Suivi du programme. Au titre de l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE), le programme fera l'objet d'un suivi au moyen d'objectifs quantitatifs, d'objectifs continus et d'objectifs de réforme. Des objectifs quantitatifs pour fin juin 2022 et un objectif quantitatif à suivre en continu sont proposés (tableaux 1a et 1b). Le gouvernement et les services du FMI se sont aussi accordés sur les objectifs de réforme exposés dans le tableau 2. La sixième revue du programme au titre de l'ICPE devra être achevée d'ici au 31 décembre 2022. Au titre de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, le programme fera l'objet de revues semestrielles et d'un suivi au moyen des critères de réalisation, des objectifs indicatifs et des repères structurels figurant dans les tableaux 1c et 2. Les définitions sont fournies dans le protocole d'accord technique (PAT) en pièce jointe de ce mémorandum.

Tableau 1 a. Sénégal : objectifs quantitatifs 2021-22

	2021				2022	
	Juin		Dec.		Jun	Prop.
	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut
Cibles quantitatives						
Plancher pour les prêts nets / emprunts ¹	-620	617	Observé	-967	-965	Observé
Plafond pour le besoin annuel de financement net de l'Etat ²	997	965	Observé
Plancher pour les recettes fiscales	1,082	1,144	Observé	2,661	2,594	Non-observé
Plafond pour les marchés publics conclus hors appels d'offre ouverts et demandes de renseignements et de prix ouverts (en pourcentage)	15	57	Non-observé	15	25	Non-observé
Plancher pour les dépenses sociales (en pourcentage des dépenses totales)	35	40	Observé	35	40	Observé
Plafond de la dette publique nominale totale (FCFA billion) ³	11,270	10,997	Observé
Plafond sur les dépenses effectuées en procédure simplifiée par les Services Non Personnalisés (SNP)	25	3	Observé	3	5	Non-observé
Plafond des arriérés de paiements extérieurs du secteur public (stock) ⁴	0	0	Observé	0	0	Observé
Ajustement maximum à la hausse du plafond pour les prêts nets / emprunt et le besoin de financement en raison du: manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire	0	0	...
Pour mémoire:						
Dons en appui budgétaire	13	17	...
Liquidation du stock de comptes de dépôt d'avant 2019	0
Financement intérieur et sur le marché régional net de l'état	500	432	...

Source: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

¹ Définition GFSM 2001. Cumulatif depuis le début de l'année.² Cet objectif quantitatif permet au gouvernement central d'avoir des besoins de financement plus importants que le plancher pour les prêts nets / emprunts afin de compenser le stock de comptes de dépôt d'avant 2019. A partir de 2021 ce plafond intègre une provision pour les besoins de trésorerie liés aux opérations extérieures (OPEX) remboursées par des organismes internationaux avec un décalage.³ Dette en US\$ convertie au taux de change du programme à fin 2020.⁴ Cible quantitative continue.

Tableau 1b. Sénégal : objectifs continus

- Ne pas imposer de restrictions sur les paiements et transferts au titre des transactions internationales courantes, ou intensifier celles existantes
- Ne pas instaurer de pratiques de change multiples ou modifier celles existantes
- Ne pas conclure d'accords de paiement bilatéraux qui ne sont pas conformes à l'article VIII
- Ne pas imposer de restrictions aux importations pour des motifs de balance des paiements, ou intensifier celles existantes

Tableau 1c. Sénégal : critères de réalisation et objectifs indicatifs, 2021-22

	2021				2022			
	Juin		Dec		Juin			
	prog.	réal.	statut	prog.	réal.	statut	prog.	prop.
Critères de réalisation quantitatifs								
Plancher pour les prêts nets / emprunts ¹	-620	617	Observé	-967	-965	Observé	-518	-772
Plafond pour le besoin annuel de financement net de l'Etat ²	Observé	997	965	Observé
Plancher pour les recettes fiscales	1,082	1,144	Observé	2,661	2,594	Non-observé	1,361	1,361
Plafond de la dette publique nominale totale (FCFA billion) ³	Observé	11,270	10,997	Observé
Plafond des arriérés de paiements extérieurs du secteur public (stock) ⁴	0	0	Observé	0	0	Observé	0	0
Objectifs quantitatifs indicatifs								
Plafond pour les marchés publics conclus hors appels d'offre ouverts et demandes de renseignements et de prix ouverts (en pourcentage)	15	57	Non-observé	15	25	Non-observé	15	15
Plancher pour les dépenses sociales (en pourcentage des dépenses totales)	35	40	Observé	35	40	Observé	40	40
Plafond sur les dépenses effectuées en procédure simplifiée par les Services Non Personnalisés (SNP)	25	3	Observé	3	5	Non-observé	2	2
Ajustement maximum à la hausse du plafond pour les prêts nets / emprunt et le besoin de financement en raison du: manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire	0	0
Pour mémoire:								
Dons en appui budgétaire	13	17
Financement intérieur et sur le marché régional net de l'état	500	432

Source: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

¹ Définition GFSM 2001. Cumulatif depuis le début de l'année.

² Cet objectif quantitatif permet au gouvernement central d'avoir des besoins de financement plus importants que le plancher pour les prêts nets / emprunts afin de compenser le stock de comptes de dépôt d'avant 2019. A partir de 2021 ce plafond intègre une provision pour les besoins de trésorerie liés aux opérations extérieures (OPEX) remboursées par des organismes internationaux avec un décalage.

³ Dette en US\$ convertie au taux de change du programme à fin 2020.

⁴ Cible quantitative continue.

Tableau 2. Sénégal : repères structurels/objectifs de réforme pour 2021–22

	Date	Statut	Modification proposée
Pilier I. Réaliser une croissance inclusive			
La dématérialisation des procédures domaniales, foncières et cadastrales par la mise en place d'un système de gestion foncière intégré et centralisé	Fin décembre 2021	Non-réalisé	
Mettre à jour et étendre le registre national unique (RNU) existant en identifiant les ménages vulnérables au-delà des 558,000 ménages déjà recensés pour inclure au moins 1 million de ménages vulnérables	Fin octobre 2022		Proposé d'être supprimé car cela prendra plus de temps
Le gouvernement, après évaluation opérationnelle de la plateforme mise en place par la DGPSN, adopte une circulaire d'effectuer des paiements digital dans le cadre du programme des bourses de sécurité familiale à partir de 2023	Fin novembre 2022		Nouveau repère structurel
Mettre en place un registre unique de garanties accessible en ligne qui pourra combiner les données des suretés meubles et des hypothèques en coopération avec la BCEAO	Fin décembre 2021	Non-réalisé	
Pilier II. Consolider la stabilité macroéconomique et améliorer la gestion des finances publiques			
Préparer un rapport semestriel sur l'exploitation des données issues de l'interconnexion et des échanges d'information entre la DGID et la DGD.	Semestriellement à partir de fin décembre 2020	Réalisé	
Adopter un cadre quantitatif de suivi et d'évaluation mensuelle/trimestrielle de la performance des régies de recettes, liant les objectifs de la SRMT et du budget aux objectifs des régies	Fin juin 2022		
Publier annuellement sur le site du Ministère des Finance et du Budget les rapports d'évaluation des dépenses fiscales de l'année N-2	Annuellement à partir de fin juin 2021	Réalisé	
Inclure dans la loi de finances 2022 des mesures visant à réduire les dépenses fiscales d'au moins 25 milliards de FCFA	Fin décembre 2021	Non-réalisé	
Elargir l'assiette fiscale en augmentant le nombre de contribuables inscrits à la DSF qui paient régulièrement des impôts de 75 000 contribuables supplémentaires et en soumettant un nombre additionnel de 40 000 salariés supplémentaires à la RAS/salaires parmi ceux qui contribuent régulièrement à l'IPRES et CSS.	Fin juin 2022		
Mettre en oeuvre le décret décrivant le mécanisme de révision des prix des carburants régulièrement. Si le mécanisme n'est pas suivi et l'ajustement des prix est suspendu, l'état s'engage à inscrire les crédits budgétaires nécessaires dans une loi de finances rectificative, et à régler les montants de pertes commerciales dus dans les 90 jours après validation.	Continu à partir de janvier 2020,	Réalisé	Supprimé après décembre 2021
Remplacer par : « Le gouvernement s'engage à limiter à un montant maximum de 150 milliards de FCFA les subventions à l'énergie en 2022 à travers les mécanismes suivants : (i) s'agissant des produits pétroliers, le gouvernement réactivera, si nécessaire, le décret relatif à la révision des prix des carburants ; (ii) en ce qui concerne les subventions au secteur de l'électricité, le gouvernement conduira un audit externe de la méthodologie de détermination du revenu maximum autorisé d'ici à fin 2021 et procédera à la révision du décret relatif à la fixation des prix de l'électricité tenant compte de l'évolution des cours mondiaux. En parallèle, le gouvernement prendra des mesures visant à protéger les couches les plus vulnérables de la population et, le cas échéant, certains consommateurs prioritaires, au travers des filets sociaux existants et des mesures de soutien temporaires »	Fin juin 2022		Proposé d'être supprimé car il n'est plus réalisable
Publier une feuille de route pour l'élimination graduelle des subventions à l'énergie à partir de 2023, comprenant une phase de communication et des mesures de soutien aux ménages défavorisés	Fin juin 2022		A reporter à septembre car il faut plus de temps pour l'achèvement
Regrouper les fonds de financement en faveur de l'entreprenariat des femmes et des jeunes en un seul fonds	Fin décembre 2021	Non-Réalisé	
Réviser le cadre juridique régissant les marchés publics afin de consacrer le recours régulier à des procédures d'appels d'offre ouverts et encadrer le recours aux offres spontanées et aux ententes directes en ligne avec les meilleures pratiques internationales.	Fin juin 2022		
Finaliser une étude d'identification de tous les comptes bancaires au nom des entités publiques disposant de ressources propres, afin de déterminer les comptes susceptibles d'être clôturés à fin juin 2022, et proposant une feuille de route pour la fermeture graduelle de tous les comptes d'entités publiques faisant partie du périmètre du CUT, y compris une identification des solutions possibles aux obstacles juridiques éventuels posés par l'autonomie prévue par les dispositions actuelles pour certaines structures	Fin décembre 2021	Réalisé	
Mettre à jour trimestriellement la base de données pour l'ensemble des PPP et contrats d'achat d'électricité existants et à venir présentant leur impact budgétaire et quantifiant les principaux risques budgétaires	Fin juin 2022		A reporter à septembre car il faut plus de temps pour l'achèvement
Publier une déclaration des risques budgétaires en annexe du projet de loi de finances 2022	Fin décembre 2021	Réalisé	
Pilier III. Gérer le secteur pétrolier et gazier de manière transparente et durable			
Adopter un nouveau cadre budgétaire tenant compte de toutes les questions relatives au pétrole et au gaz naturel, qui soit calé sur une règle d'ancrage macroéconomique à long terme et sera défini autour d'un cadre garantissant le partage des recettes avec les générations futures et une règle opérationnelle à court terme (hors ressources pétrolières et gazières).	Fin juin 2022		A reporter à août car il faut plus de temps pour l'achèvement

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs (objectifs quantitatifs au titre de l'instrument de coordination de la politique économique) et les objectifs continus décrits dans le mémorandum de politique économique et financière afin d'assurer le suivi de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation et de l'accord de confirmation pour la période juin 2021 – décembre 2022, et du programme appuyé par le FMI au titre de l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE) pour la période allant du 10 janvier 2020 au 9 janvier 2023. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des informations permettant de suivre le programme. Les revues évalueront les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les objectifs quantitatifs aux dates d'évaluation précisées et sur une base continue. Plus précisément, la première revue (quatrième revue du programme au titre de l'ICPE) portera sur la date d'évaluation de fin juin 2021, la deuxième revue (cinquième revue du programme au titre de l'ICPE) portera sur la date d'évaluation de fin décembre 2021 et la troisième revue (sixième revue du programme au titre de l'ICPE) portera sur la date d'évaluation de fin juin 2022.

Définitions

- 1. Sauf indication contraire, les notions d'« État » ou de « gouvernement » dans le présent PAT font référence à l'administration centrale budgétaire de la République du Sénégal.** Elles excluent la banque centrale et le secteur public n'appartenant pas à l'administration centrale budgétaire (paragraphe 3).
- 2. Sauf indication contraire, le « secteur public » est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale, les collectivités locales et toute autre entité dont l'État détient la majorité ou le contrôle.**
- 3. Dette.** La définition de la dette est formulée au paragraphe 8a) des directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI jointes à la décision n° 16919- (20/103) du conseil d'administration, adoptée le 28 octobre 2020.
 - La « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :
 - des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons (dont bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-

acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant à l'avenir les actifs donnés en garantie à l'acheteur (par exemple, accords de pension ou accords officiels d'échange) ;

- des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet au client de reporter ses paiements à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ;
- des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Aux fins de la présente directive, la dette correspond à la valeur actualisée (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période sur laquelle porte celui-ci, hormis ceux liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien des biens concernés.
- Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle constitue une dette.
- Garanties de la dette. La garantie d'une dette par le secteur public s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).
- Dette extérieure. La dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être remboursée dans une autre monnaie que le franc CFA, quelle que soit la résidence du créancier.

Critères de réalisation quantitatifs (objectifs quantitatifs du programme au titre de l'ICPE)¹

A. Plancher du besoin net/de la capacité nette de financement (définition du programme)

4. Définition. Le besoin net/la capacité nette, ou le solde budgétaire global, correspond à la différence entre le total des recettes et le total des dépenses de l'État (charges plus acquisitions nettes d'actifs non financiers). La définition des recettes et dépenses est conforme à celle du manuel de statistiques de finances publiques (MSFP) 2001/14. Les dépenses de l'administration centrale sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor, ainsi que celles

¹ Dans cette section, les « critères de réalisation quantitatifs », qui portent sur l'accord de confirmation et l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, englobent aussi les « objectifs quantitatifs » au titre de l'ICPE.

exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère de réalisation quantitatif est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année.

5. Ajustement. Le plancher dont compris est ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction du montant par lequel les dons budgétaires sont supérieurs ou inférieurs aux projections du programme, jusqu'à un niveau maximum défini dans le tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière. Si les dons budgétaires dépassent le niveau projeté, le plancher du besoin net/de la capacité nette de financement, ou du solde budgétaire global, sera ajusté à la baisse d'un montant maximum défini dans le tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière.

6. Exigences en matière d'information. Pendant la période du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de six (6) semaines après la fin du mois concerné, les données provisoires portant sur le solde budgétaire (définition du programme) et ses composantes. Les données relatives aux recettes et aux dépenses qui entrent dans le calcul du solde budgétaire global seront tirées essentiellement du solde provisoire des comptes du Trésor. Les données définitives seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

B. Plafond du besoin de financement global net de l'administration centrale

7. Définition. Le besoin de financement global net de l'administration centrale est défini comme la somme des deux composantes suivantes : i) le solde budgétaire global, tel que défini pour le critère de réalisation quantitatif relatif au besoin net/à la capacité nette de financement ; et ii) les emprunts supplémentaires contractés par le Trésor pour financer les comptes à payer, qui englobent les dépenses effectuées par les ministères à partir d'affectations non utilisées de budgets antérieurs (prélèvement sur les comptes de dépôt), les écritures compensatoires pour recettes non liquides (recettes d'ordre) et autres opérations au-dessous de la ligne. Pour fin décembre 2021, ce critère de réalisation quantitatif devra être inférieur ou égal au montant indiqué dans le tableau 1 joint au mémorandum de politique économique et financière.

8. Ajustement. Le plafond est ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction du montant par lequel les dons budgétaires sont supérieurs ou inférieurs aux projections du programme, jusqu'à un niveau maximum défini dans le tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière. Si les dons budgétaires dépassent le niveau projeté, le plancher du besoin net/de la capacité nette de financement, ou du solde budgétaire global, sera ajusté à la baisse d'un montant maximum défini dans le tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière.

C. Exigences en matière d'information

9. Les données concernant l'emprunt supplémentaire contracté par le Trésor pour financer les comptes à payer seront transmises sur une base trimestrielle dans un délai d'un

mois à compter de la fin du trimestre. Elles concernent : les dépenses effectuées par les ministères à partir d'affectations non utilisées de budgets antérieurs (prélèvement sur les comptes de dépôt), les écritures compensatoires pour recettes non liquides (recettes d'ordre) et autres opérations au-dessous de la ligne, et un rapprochement entre le solde budgétaire (pour la définition, voir la section « Plancher du besoin net/de la capacité nette de financement ») et les financements mis à disposition au cours du trimestre concerné.

10. Les données relatives au besoin de financement global seront transmises sur une base trimestrielle dans un délai d'un mois à compter de la fin du trimestre, à compter de la fin décembre. Ces données doivent inclure : i) l'endettement brut total de l'État ; ii) le total du principal de la dette remboursé par l'État et iii) toutes les garanties octroyées par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et prestataires et à toute autre entité publique ou privée. Les données relatives à tous les emprunts de l'État (y compris les emprunts rétrocédés et toute garantie accordée par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et prestataires et à toute autre entité publique ou privée) seront communiquées sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois. Les données sur les emprunts seront réparties entre les emprunts à court terme (moins d'un an) et les emprunts à long terme (un an ou plus). Cette règle s'appliquera également aux emprunts rétrocédés et aux garanties octroyées par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et prestataires et à toute autre entité publique ou privée. Les données relatives aux projections de remboursement du principal et des intérêts seront communiquées sur la base des engagements et des décaissements.

D. Plancher des recettes fiscales

11. Définition. Les recettes fiscales sont la somme des recettes provenant des impôts et taxes sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital ; sur les salaires et la main d'œuvre ; sur le patrimoine ; sur les biens et services ; sur le commerce extérieur et les transactions internationales ; et sur les autres recettes fiscales. Le critère quantitatif sera évalué sur la base des données relatives à ces recettes fournies dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE). En particulier, les recettes pétrolières feront l'objet d'un suivi spécifique en liaison avec l'évolution des cours internationaux. Il s'agit de la TVA sur le pétrole (sur la consommation intérieure et les importations), des droits d'accise sur le pétrole, des droits de douane sur le pétrole, de la taxe sur les véhicules, du Prélèvement de Soutien au secteur de l'Energie (PSE) et du Fonds de sécurisation des importations de produits pétroliers (FSIPP).

12. Exigences en matière d'information. Les exigences en matière d'information sont les mêmes que pour le critère de réalisation quantitatif relatif au besoin net/à la capacité nette de financement.

E. Plafond du total de la dette publique nominale

Définition. Pour les besoins de ce critère de réalisation quantitatif, la dette s'entend au sens de la définition qui en est donnée au paragraphe 4 ci-dessus. Elle comprend la dette extérieure et

intérieure du secteur public (à savoir l'administration centrale et les sociétés non financières publiques, d'après la définition du paragraphe 3) et est mesurée à sa valeur nominale. Le plafond fera l'objet d'un suivi sur une base annuelle. Pour évaluer cet objectif, la dette libellée en monnaie étrangère sera convertie au taux de change pour les besoins de la projection de l'encours de la dette, en particulier 1 dollar = 598 francs CFA et 1 DTS = 817 francs CFA pour 2020, et 1 dollar = 534,4 francs CFA et 1 DTS = 775,8 francs CFA pour 2021.

13. Exigences en matière d'information. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI des données trimestrielles dans un délai de deux mois après la fin de chaque trimestre.

- Dans le cadre du programme, les autorités transmettront aux services au FMI, par trimestre, les données provisoires relatives aux entreprises publiques suivantes dans un délai de six semaines après la fin du trimestre concerné : LONASE, SN La Poste, RTS, SN PAD, SONES, SENELEC, APIX, SN HLM, SAED, SNR, SOGIP SA, SAPCO, SODAGRI, CICES, SSPP SOLEIL, PETROSEN, SIRN, SICAP, DDD, MSAD, ONFP, ONAS, CNQP, OFOR, OLAG, FONDIS, AIBD, FERA, ASER, FSE, ANAM, AGPBE, COUD, ACMU, CDC, Dakar Dem Dik, ITA, MIFERSO, CEREEQ, Air Sénégal et SONACOS. Toute dette contractée pendant l'exercice par une entreprise publique ne figurant pas dans la liste ci-dessus et supérieure à 5 milliards de francs CFA devra également être signalée, et cette entreprise publique sera ajoutée à la liste pour les futures communications d'informations.
- L'encours de la dette à fin décembre des exercices en cours et précédents de toutes ces entreprises publiques, ainsi que les informations relatives aux nouvelles dettes contractées pendant l'année et les remboursements du principal, seront communiqués aux services du FMI dans les deux mois après la fin de l'année.
- L'ensemble de la dette rétrocédée ou garantie émanant de l'administration centrale et dont bénéficient ces entreprises publiques devra être communiquée, de même que toute dette rétrocédée ou garantie bénéficiant à des entreprises du secteur privé. Les données transmises aux services du FMI devront séparer les garanties octroyées aux entreprises publiques et la dette rétrocédée à celles-ci, et les garanties octroyées à des acteurs du secteur privé ou la dette rétrocédée à ceux-ci.
- Tous les engagements par lettre de confort devront être communiqués tous les trimestres aux services du FMI dans les six semaines après la fin du trimestre. Si certaines de ces lettres de confort sont déjà comptabilisées dans une autre catégorie (en tant que garanties, par exemple), il conviendra de le préciser explicitement dans les données.

F. Plafond sur les arriérés de paiement extérieurs du secteur public (continu)

14. Définition. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés à leur échéance (conformément aux termes du contrat) sur la dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public. La définition de la dette extérieure donnée

au paragraphe 4 est applicable ici. Le critère de réalisation quantitatif relatif aux arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

15. Exigences en matière d'information. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

Objectifs indicatifs (objectifs quantitatifs au titre de l'ICPE) et postes pour mémoire²

G. Plafond sur la part de la valeur des contrats du secteur public conclus sans mise en concurrence (en pourcentage)

16. Définition. Les marchés publics sont des contrats administratifs établis et passés par l'État et toute entité assujettie au code des marchés publics en vue de l'acquisition de fournitures, de prestations de services, ou de l'exécution de travaux. Un contrat de marché public est considéré comme « non concurrentiel » lorsque l'autorité adjudicatrice attribue le contrat au candidat retenu sans appel d'offres ouvert et concurrentiel, et sans consultation ouverte et prix ouvert. L'indicateur semestriel portera sur tous les marchés publics engagés par l'État et toute autorité adjudicatrice assujettie au code des marchés publics. Le plafond sur les contrats exécutés sans mise en concurrence exclut les marchés classés « secret » ainsi que les achats de combustible de la SENELEC pour la production de l'électricité de manière à tenir compte de la nouvelle réglementation qui impose à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur. Le plafond exclut également les amendements administratifs. Sont également exclues les clauses dont l'exécution auprès du fournisseur est une condition nécessaire à la livraison finale des biens et des services qui sont compris dans le contrat d'origine, à condition qu'elles soient conformes aux dispositions du code des marchés publics.

17. Exigences en matière d'information. L'État communiquera aux services du FMI sur une base semestrielle, avec un délai maximum d'un mois, le montant total des contrats du secteur public et la valeur totale des contrats de marchés publics sans mise en concurrence.

H. Plancher sur les dépenses sociales

18. Définition. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, aux dispositifs de protection sociale, à l'assainissement et à l'approvisionnement en eau des zones rurales (telles que présentées dans le tableau sur les dépenses sociales). Le plafond fera l'objet d'un suivi sur une base semestrielle.

19. Exigences en matière d'information. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI des données semestrielles dans un délai de deux mois après la fin de chaque semestre.

² Les mentions aux « objectifs indicatifs » dans cette section, qui portent sur l'accord de confirmation et l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, englobent aussi les « objectifs quantitatifs » au titre de l'ICPE.

I. Plafond sur le recours aux procédures simplifiées pour exécuter des dépenses pour des services non personnalisés

20. Définition. Cet objectif indicatif est défini comme la part dans le total des transferts des dépenses de l'administration centrale pour des services non personnalisés exécutées au moyen de procédures simplifiées. Ces procédures portent sur les demandes de mise en règlement immédiat (DMRI) et les dépenses sans ordonnancement préalable (DSOP).

21. Exigences en matière d'information L'État communiquera sur une base semestrielle aux services du FMI le montant total des dépenses en transferts et le montant total des dépenses pour des services non personnalisés exécutées au moyen de transferts sur des comptes de dépôts du Trésor, dans les six semaines suivant la fin de chaque semestre.

J. Financement intérieur et régional net de l'État (poste pour mémoire)

22. Définition. Le financement intérieur et régional net de l'État est défini sur la base du TOFE comme la somme de l'accumulation nette de passifs comprenant i) les titres émis sur le marché régional (UEMOA), notamment les bons du Trésor, les obligations du Trésor et les sukkuks et ii) les emprunts intérieurs directs en francs CFA (y compris les autres emprunts et hors contrepartie du financement du FMI). L'accumulation des autres comptes à payer ne correspond pas au financement intérieur ou régional pour ce poste pour mémoire. L'objectif indicatif fera l'objet d'un suivi annuel par l'administration centrale budgétaire.

23. Exigences en matière d'information Les données relatives au financement net intérieur et régional seront transmises sur une base trimestrielle avec le TOFE et un délai maximum de deux mois.

K. Informations complémentaires pour le suivi du programme

24. Les autorités communiqueront, si possible sous format électronique, les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximums indiqués :

- Trois jours après adoption : toute décision, toute circulaire, tout arrêté, tout décret d'avance, toute ordonnance ou toute loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours. Cela inclut en particulier, tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finances en cours d'exécution (par exemple : décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédit budgétaires et décrets ou arrêtés d'ouverture de crédit budgétaire supplémentaire). Cela inclut aussi les actes menant à la création d'une nouvelle agence ou d'un nouveau fonds.
- Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :
 - Les recettes fiscales, les évaluations fiscales et douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants sur une base mensuelle ;

- Le montant mensuel des dépenses engagées, certifiées ou ordonnancées ;
- L'état mensuel des chèques émis par les agences sur leurs comptes de dépôt au Trésor, mais non payés à leurs bénéficiaires, avec la date d'émission des chèques.
- Le rapport trimestriel de la direction des investissements (DDI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;
- Le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) mensuel préliminaire, sur la base des comptes du Trésor ;
- Le solde mensuel provisoire des comptes du Trésor ;
- Des tableaux de rapprochement des données entre le tableau SIGFIP et les comptes consolidés du Trésor, entre les comptes consolidés du Trésor et le TOFE pour la partie « recettes et dépenses budgétaires », et entre le TOFE et la position nette du Trésor (PNT), sur une base trimestrielle ; et
- Un rapport trimestriel sur les opérations du fonds de soutien à l'énergie (FSE) en termes de recettes et de dépenses ;
- Un rapport mensuel sur la structure des prix des produits pétroliers comprenant une estimation des subventions nécessaires pour le reste de l'année sur la base de la dernière structure de prix, au plus tard quatre semaines après la publication de la structure de prix. Si les prix intérieurs sont plus élevés que les prix mondiaux, les autorités communiqueront dans quelle partie du TOFE les plus-values sont comptabilisées.
- Les données finales seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

25. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources intérieures exécutées au moyen d'avances de trésorerie dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des soldes provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

26. Un tableau mensuel du système de suivi des dépenses (SIGFIP ou SIGIF, lorsqu'il sera opérationnel) faisant apparaître toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau du SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau du SIGFIP (ou SIGIF, lorsqu'il sera opérationnel) fera également apparaître tous les paiements n'ayant pas de répercussions sur la

liquidité des comptes du Trésor. Les encours des restes à payer sont ventilés catégorie de payeur et de dépense, ainsi que par échéance et durée d'attente de paiement.

27. S'agissant des dépenses exécutées au moyen de procédures dérogatoires, les autorités communiqueront aux services du FMI à la fin de chaque trimestre : i) la situation des comptes d'attentes et d'imputation provisoire faisant apparaître l'encours des opérations en attente de régularisation à partir de la balance générale des comptes de l'État ; ii) la situation des dépenses dérogatoires, présentée par catégorie de dépenses ; iii) la situation des comptes de dépôts en précisant la nature des bénéficiaires – i) agences au sens large (entité juridique de droit public ou indépendante de l'État) ; ii) entités juridiques de droit privé (ex. : sociétés à capital public ou privé, bénéficiaires de subventions ou de fonds propres) ; iii) individus (bénéficiaires d'aides sociales et de dons) – ; iv) les services publics non personnalisés et v) les engagements liés à des lettres de confort. Les autorités présenteront également une évaluation de la régularisation de ces dépenses d'un trimestre à l'autre.

28. La banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
- La situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base semestrielle ; et
- Les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière pour les institutions financières bancaires, tels qu'ils figurent dans le tableau intitulé Situation des établissements de crédit vis-à-vis du dispositif prudentiel, sur une base semestrielle, avec un délai maximum de quatre mois et demi après la clôture des comptes pour les ratios prudentiels et six mois pour les indicateurs de solidité financière.

29. L'État mettra à jour de manière mensuelle, sur les sites internet prévus à cet effet, les informations suivantes :

- Le TOFE provisoire et ses tableaux de passage, dans un délai de deux mois ;
- Le tableau d'exécution budgétaire du SIGFIP, le tableau pour l'administration centrale et le tableau synthétique intégrant les régions, dans un délai de deux semaines ;
- Le montant de la redevance aéroportuaire recueillie, versée sur le compte séquestre et utilisée pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport, dans un délai d'un mois. Les informations complètes sur i) les opérations du fonds de soutien de l'énergie (FSE) ; ii) les projets d'investissements dans le secteur de l'électricité ; iii) la planification et l'exécution de ces projets ; et iv) les modalités du financement et l'actualisation des coûts.

SÉNÉGAL

CINQUIÈME REVUE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR L'INSTRUMENT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE, DEUXIÈMES REVUES DE L'ACCORD DE CONFIRMATION ET DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE DE CRÉDIT DE CONFIRMATION, ET DEMANDES D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS, DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION, ET DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET D'OBJECTIFS QUANTITATIFS—ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Montford Mlachila et Natalia Tamirisa (FMI), Abebe Adugna et Marcello Estevão (IDA)

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement

Sénégal : analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur :	Modéré ¹
Risque de surendettement global	Modéré
Décomposition de la notation du risque	Marge d'absorption de chocs restreinte
Élément d'appréciation	Non

D'après cette évaluation, le Sénégal présente un risque modéré de surendettement extérieur et public global, avec une marge restreinte d'absorption de chocs. La trajectoire de dette publique devrait s'orienter à la baisse en 2023, en raison de l'écart positif taux d'intérêt/croissance et au rééquilibrage des finances publiques axé sur l'accroissement des recettes. Cette évaluation se fonde sur les principales hypothèses suivantes : i) une croissance stimulée grâce aux exportations et aux recettes budgétaires provenant de la production d'hydrocarbures à moyen terme, ii) des déficits budgétaires qui se rapprochent du critère de convergence régionale de 3 % du PIB d'ici 2024, et iii) une croissance potentielle à moyen terme d'environ 5 % du PIB. Ces projections sont néanmoins soumises à une grande incertitude. Une guerre prolongée entre la Russie et l'Ukraine pourrait contribuer à la hausse des prix des matières premières et peser sur la demande extérieure, ce qui pourrait éventuellement ralentir la croissance du Sénégal et faire croître ses coûts budgétaires imputables aux subventions. Les nouveaux variants de la COVID-19, la dégradation de la situation sécuritaire régionale, la hausse des coûts de financement extérieur et les retards potentiels dans le lancement des projets d'hydrocarbures posent

¹ La capacité d'endettement du Sénégal est jugée solide (3,25, d'après l'édition d'avril 2022 des Perspectives de l'économie mondiale et la note EPIN [évaluation de la politique et des institutions nationales] 2020 attribuée par la Banque mondiale).

également des risques. La possible augmentation de la demande d'hydrocarbures de la part de l'Europe, en quête d'autres sources d'énergie, pourrait éventuellement être un facteur positif. Dans ce contexte, le maintien de la viabilité de la dette exige une stratégie d'endettement prudente, en privilégiant les financements extérieurs concessionnels et les financements régionaux intérieurs, et de poursuivre les efforts destinés à améliorer la gestion de la dette. La politique budgétaire générale devrait chercher à accroître l'espace budgétaire à moyen terme pour répondre aux chocs futurs, principalement en élargissant l'assiette fiscale et en supprimant les subventions énergétiques coûteuses.

PERIMETRE DE LA DETTE

1. **La présente AVD repose sur une définition large de la dette publique.** L'analyse porte sur la dette contractée ou garantie par l'État détenue par i) l'administration centrale, ii) les entités parapubliques et iii) les entreprises publiques (tableau 1 du texte)². L'AVD utilise une définition de la dette extérieure et intérieure fondée sur la devise de dénomination de la dette, car les données sont insuffisantes pour utiliser une définition fondée sur de résidence des créanciers. Les créances envers la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) sont comptabilisées dans la dette intérieure depuis le début du programme en cours appuyé par l'ICPE, en janvier 2020.³ Le choc impliquant une défaillance du secteur financier à hauteur de 5 % du PIB est amplement suffisant pour prendre en considération les besoins potentiels de recapitalisation des banques, qui sont estimés à moins de 1 % du PIB.

Tableau 1 du texte. Sénégal : Périmètre de la dette du secteur public et hypothèses du test de résistance sur les passifs conditionnels

Sous-secteurs du secteur public	Cochez la cellule		
1 Administration centrale		X	
2 Administrations d'États fédérés et locales		X	
3 Autres éléments des administrations publiques		X	
4 dont : administrations de sécurité sociale		X	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)		X	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)		X	
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)		X	
8 Dette non garantie des entreprises publiques		X	

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Ensemble du secteur public, y compris les entreprises publiques		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	pourcentage du PIB	0	Déjà inclus dans la définition de la dette publique Le stock de capital PPP de 6 % du PIB est supérieur au seuil de 3 %
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	pourcentage du PIB	0	
4 PPP	pourcentage du stock en PPA	2.1	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	pourcentage du PIB	5	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		7.1	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

2. **Les autorités ont réalisé des efforts dans l'amélioration de la qualité et l'élargissement du périmètre des données relatives à la dette publique.** Un récent audit consacré à la qualité et au périmètre de la base de données de la dette publique n'a relevé aucune lacune majeure, mais a souligné des risques liés à la régularité et à la fiabilité des données relatives à la dette des entreprises publiques. Conformément à leur engagement, les autorités réalisent un plan d'action destiné à remédier à ces

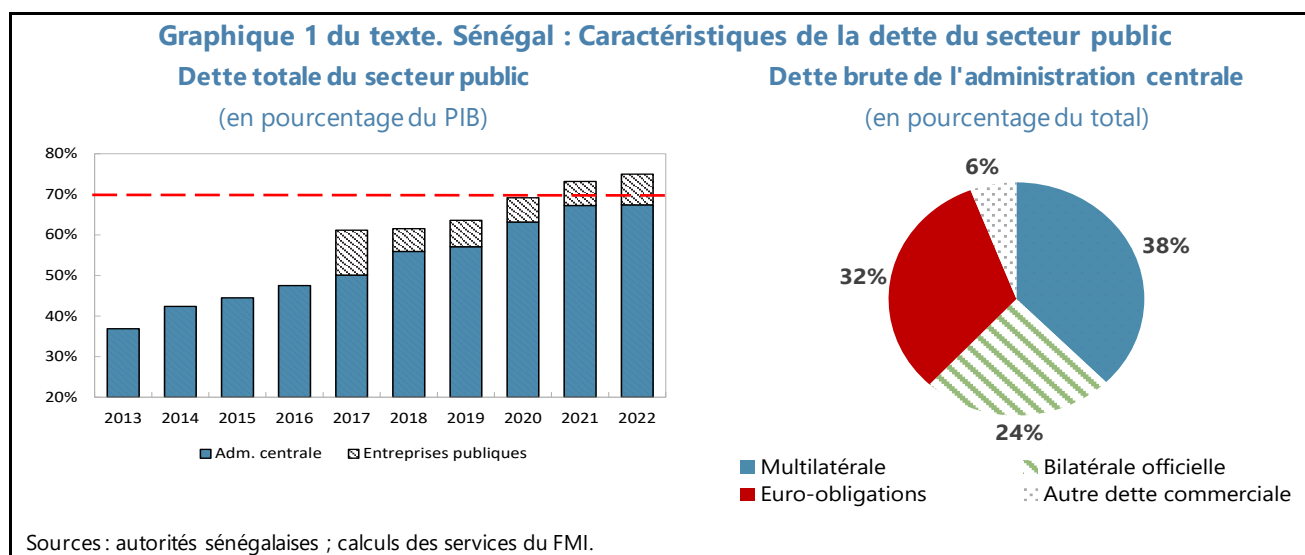
² La prise en compte des entités parapubliques et des entreprises publiques remonte à 2017. La liste des entités prises en considération par l'AVD figure dans le protocole d'accord technique. La situation financière du secteur public en 2018 a été établie avec l'assistance technique du FMI.

³Après l'achèvement du programme actuel, la dette envers la BOAD sera reclassée en dette extérieure par souci de cohérence avec les autres membres de l'UEMOA. À la fin de 2021, l'encours de la dette envers la BOAD s'élevait à 1,3 % du PIB.

défaillances. Le Comité national de la dette publique (CNDP), présidé par le ministère des Finances, examine toutes les décisions portant sur des investissements publics de grande ampleur, y compris celles prises par des entreprises publiques. Toutefois, une vigilance permanente sera requise pour s'assurer que le cadre est systématiquement respecté dans la pratique.⁴ Une circulaire et un décret récents visant à consolider la fourniture régulière et en temps voulu de données sur la dette par les entreprises publiques commencent à porter leurs fruits, permettant aux autorités responsables d'avoir une meilleure visibilité sur le périmètre élargi de la dette.

CONTEXTE

3. Les niveaux d'endettement du secteur public ont considérablement augmenté depuis la fin de 2019. La riposte budgétaire à la pandémie de COVID-19 a entraîné une accumulation rapide de la dette publique d'environ 10 points de pourcentage, passant de 63,6 % du PIB à la fin 2019 à 73,2 % du PIB à la fin 2021. La dette de l'administration centrale constitue l'essentiel de ce stock (67,4 % du PIB) et reste juste en dessous du plafond régional de 70 %. La dette extérieure en constitue la majeure partie (57 % du PIB). Pour l'administration centrale (pour laquelle des données plus détaillées sont disponibles), les principales sources de la dette extérieure sont les institutions multilatérales, les euro-obligations et les prêts bilatéraux au secteur officiel (graphique 1 du texte).⁵



4. Le service de la dette publique extérieure et celui de la dette publique totale sont élevés. Le ratio service de la dette extérieure publique/exportations a atteint 21,8 % en 2021, en raison du recul des exportations dû au choc de la COVID-19 et à l'opération de gestion de la dette par l'émission d'euro-obligations. Ce ratio devrait, en moyenne, s'établir aux alentours de 17 % sur le moyen terme, avec la

⁴La récente émission de sukuk pour un montant de 330 milliards de FCFA, dont il est question ci-dessous, n'a pas été soumise aux procédures habituelles du CNDP.

⁵Le périmètre de la dette publique a été élargi en 2017 pour prendre en considération les entreprises publiques et parapubliques, ce qui crée une rupture structurelle dans les données. Le Sénégal est le seul pays membre de l'UEMOA qui utilise cette définition plus large de la dette du secteur public.

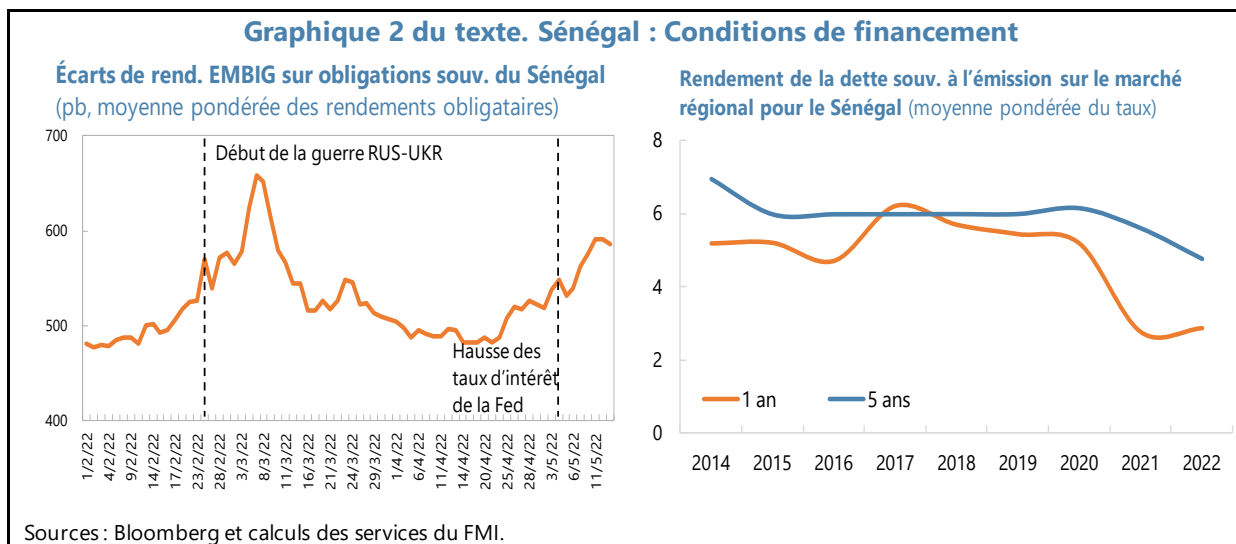
reprise économique et le démarrage des exportations d'hydrocarbures. Le service de la dette extérieure publique devrait, en moyenne, s'établir aux alentours de 17 % des recettes à moyen terme (tableau 1). Quant au service total de la dette publique, il devrait en moyenne s'élever à environ 29 % des recettes et des dons pour la même période (tableau 2). Ces deux chiffres sont légèrement plus élevés que dans l'AVD précédente, en raison des emprunts supplémentaires contractés pour financer le déficit budgétaire qui s'est creusé en 2022.

5. Le Sénégal bénéficie de financements accrus de la part de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. La Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont revu leur appui budgétaire à la hausse (de 0,5 % du PIB pour les deux institutions combinées) et pourraient éventuellement l'augmenter de 0,2 % du PIB de plus. L'Allemagne prévoit d'augmenter son appui budgétaire en 2022. Le financement du FMI, y compris l'augmentation proposée, couvrirait 53 % des besoins de financement sur l'ensemble de la période du programme.

6. Le Sénégal prend part à l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20. L'ISSD fut une initiative sans incidence sur la valeur actuelle nette dont l'objectif était d'apporter aux pays membres admissibles une aide de trésorerie afin qu'ils puissent affecter davantage de ressources à la riposte contre la pandémie de COVID-19. L'ISSD a accordé un allègement du service de la dette à hauteur d'environ 30 milliards de FCFA (0,2 % du PIB) sur la période de mai à décembre 2020 et de 71 milliards de FCFA (0,5 % du PIB) en 2021. Les paiements différés seront effectués en 2022–27 et s'élèveront à quelque 17 milliards de FCFA par an en moyenne.

7. Le Sénégal a accès aux marchés de capitaux tant régionaux qu'internationaux. Le Sénégal a accès au marché régional des valeurs mobilières à des conditions relativement favorables. Le Sénégal a également accès au marché des euro-obligations, bien que les écarts aient augmenté à la suite du resserrement des conditions monétaires dans les pays avancés (voir le graphique 2). Les autorités ont émis 775 millions d'euros d'euro-obligations en juin 2021, leurs premières obligations libellées en euros. Le produit de l'émission a servi à racheter des euro-obligations libellées en dollars et arrivant à échéance en 2024 (réduisant ainsi le risque de refinancement et le risque de change),⁶ dans l'optique de préfinancer des investissements dans les secteurs pétrolier et gazier. L'émission d'euro-obligations a également été favorable à la constitution de réserves extérieures communes de l'UEMOA. Plus récemment, les autorités ont émis un sukuk d'un montant cumulé de 330 milliards de FCFA en avril 2022 (2 % du PIB) par l'intermédiaire d'une nouvelle entreprise publique créée pour gérer les biens immobiliers de l'État et d'autres avoirs stratégiques. Le produit de l'émission de sukuk servira principalement à racheter des bâtiments qui sont présentement loués par l'administration centrale. Les investissements prévus dans les aéroports régionaux en appui à l'industrie du tourisme (1,6 % du PIB au cours de la période 2022-24) ont aussi été inclus dans l'AVD.

⁶ La monnaie nationale, le franc CFA, est rattachée à l'euro par un taux de change fixe.



SCENARIO DE REFERENCE

8. Les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent les projections correspondent au scénario de référence du programme traité dans le rapport principal des services du FMI. Les principaux changements par rapport à l'AVD précédente de janvier 2022 sont un léger ralentissement de la croissance pour tenir compte de l'effet de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et des sanctions contre le Mali, une augmentation des prix des produits de base (denrées alimentaires et énergie) qui entraîne une hausse notable de l'inflation, et des déficits budgétaires plus élevés en 2022 en raison du coût important des subventions. Les hypothèses macroéconomiques à long terme restent largement inchangées.⁷ Les principales hypothèses macroéconomiques sont les suivantes :

- **Croissance du PIB réel.** Le taux de croissance du PIB réel du Sénégal est estimé à 5 % en 2022, contre 5,5 % dans l'AVD précédente, du fait d'une reprise généralisée, notamment dans les secteurs secondaire et tertiaire. Les données préliminaires pour le T1 2022 indiquent que les taux de croissance ont été jusqu'à présent résilients aux chocs extérieurs. L'effet escompté de la production de pétrole et de gaz sur la croissance en 2023 et 2024 est globalement inchangé par rapport à l'AVD précédente, bien qu'il ait été légèrement reporté en raison de retards enregistrés dans les projets d'exploitation d'hydrocarbures. La croissance à long terme devrait s'établir, comme prévu, à environ 5 % en moyenne.⁸
- **Pétrole et gaz.** Le scénario de référence intègre le projet de champ de pétrole en mer de Sangomar (SNE) et le projet gazier de Grande Tortue Ahmeyim (GTA), dont la production devrait

⁷ Les résiduels considérables du tableau 2 s'expliquent principalement par les mesures de lutte contre la COVID-19 au-dessous de la ligne (2020), l'apurement des arriérés à la suite de l'allocation de DTS (2021) et les sukuk (2022). D'autres résiduels (par exemple de 2019) pourraient en partie s'expliquer par le fait que le CVD PFR ne peut pas pleinement tenir compte des effets liés au taux de change.

⁸ La méthodologie de projection de l'impact de la production de pétrole et de gaz sur le PIB réel est inchangée par rapport à la dernière AVD en utilisant une approche fondée sur les dépenses.

débuter au quatrième trimestre de 2023⁹. Les besoins de financement restants de Petrosen (la compagnie pétrolière nationale) pour les deux projets sont estimés à 987 milliards de FCFA de 2022 à 2037 (tableau 2 du texte) et il est supposé qu'ils seront couverts par des emprunts extérieurs, contractés aux conditions du marché. Ces estimations sont susceptibles de changer à mesure qu'évoluent les projets et la stratégie de financement. Aucune décision d'investissement finale n'a été prise sur le projet Yakaar-Taranga, qui n'a donc pas été pris en compte dans l'AVD.

Tableau 2 du texte. Sénégal : hypothèses d'emprunt pour Petrosen¹

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032-2037	Total
en Mrd de FCFA	195	138	110	69	96	66	62	58	51	47	95	987
en % du PIB	1.16%	0.73%	0.52%	0.31%	0.40%	0.25%	0.22%	0.19%	0.15%	0.13%	0.21%	4.27%

1/ Ces projets étant en cours d'exploitation, ces chiffres sont susceptibles d'évoluer.
Source : Autorités sénégalaises ; projections des services du FMI.

- **Inflation.** L'inflation devrait augmenter sensiblement en 2022 pour atteindre 5,5 %, en raison de la hausse des prix des produits de base. À moyen terme, l'inflation devrait converger vers une moyenne de 2 %.
- **Déficit du secteur public.** Selon les estimations, le déficit du secteur public, qui inclut le déficit de l'administration centrale, et la capacité de financement et le besoin de financement des entreprises publiques, a atteint 7,3 % du PIB en 2022. Comparé à l'AVD précédente, cette augmentation tient principalement au creusement du déficit budgétaire anticipé de l'administration centrale et aux nouveaux investissements aéroportuaires par le secteur des entreprises publiques. Le déficit du secteur public devrait se stabiliser autour de 3 % du PIB à moyen terme à mesure que le déficit de l'administration centrale converge vers l'objectif régional de 3 % du PIB en 2024 (sous l'effet de la diminution des subventions des produits de base et d'un accroissement des recettes) et que les besoins de financement dans le secteur des hydrocarbures diminuent.
- **Recettes.** Les recettes du secteur public sont estimées à 28,4 % du PIB en 2021. D'après les projections, elles devraient progressivement augmenter jusqu'à environ 31 % du PIB, sous l'effet de l'augmentation des recettes fiscales hors hydrocarbures de l'administration centrale, qui devraient passer graduellement de 17 % à 20 % du PIB hors hydrocarbures d'ici 2024, conformément aux objectifs de la stratégie de mobilisation de recettes à moyen terme (SRMT). Cette projection suppose la mise en œuvre continue des réformes liées à la SRMT, qui visent à accroître les recettes en privilégiant l'élargissement de la base d'imposition et la réduction des dépenses fiscales. Les recettes liées au pétrole et au gaz ne seront perceptibles à partir de 2023.
- **Déficit du compte des transactions courantes.** Le scénario de référence prévoit un déficit courant d'environ 13 % en 2022, soit une augmentation d'environ 4 % du PIB par rapport à l'AVD antérieure, principalement en raison de la détérioration des termes de l'échange due à la hausse des prix à l'importation. Bien que l'effet net soit négatif, la hausse des prix entraînera également une augmentation des exportations nominales. À partir de 2023, le déficit courant

⁹ Le projet GTA est exploité conjointement avec la Mauritanie.

devrait se contracter fortement avec le démarrage des exportations de pétrole et de gaz (ce qui favorisera les exportations et réduira les importations liées aux investissements), et la reprise progressive du tourisme.

Tableau 3 du texte. Sénégal : évolution des principaux indicateurs macroéconomiques

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Moyen terme ¹	Long terme ²
Croissance du PIB réel								
Présente AVD	5.0	8.3	10.9	4.8	5.0	5.1	6.5	5.0
Précédente AVD	5.5	9.5	10.3	5.4	5.5	5.1	6.9	5.0
Déficit budgétaire global (% du PIB)								
Présente AVD ³	7.3	4.9	3.0	3.0	3.1	2.9	4.0	2.8
Précédente AVD ³	4.9	3.2	3.1	2.9	2.9	2.8	3.3	2.7
Déficit du compte courant (% du PIB)								
Présente AVD	13.2	8.8	4.2	4.1	4.0	4.6	6.5	4.4
Précédente AVD	9.4	7.2	4.0	3.2	4.4	3.9	5.4	3.3
Exportations de biens et services (% du PIB)								
Présente AVD	25.0	26.5	30.6	30.0	28.9	28.3	28.2	31.2
Précédente AVD	22.6	24.1	27.9	27.6	26.8	26.3	25.9	31.7
Inflation (Δ pourcentage)								
Présente AVD	5.5	3.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.8	1.5
Précédente AVD	2.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.7	1.5
Sources: autorités sénégalaises et calculs des services du FMI.								
¹ 2022-2027								
² 2028-2042								
³ 4th PCI Review and 1st SBA/SCF Review (January 2022)								
⁴ Comprend les administrations publiques et les entreprises publiques.								

9. L'AVD suppose que les autorités continueront de mettre en œuvre une stratégie prudente d'endettement, appuyée par des partenaires multilatéraux et bilatéraux. Environ deux tiers du déficit budgétaire accru de 2022 (par rapport à l'AVD précédente) seront financés par des prêts de la Banque mondiale, de la BAD et de l'augmentation proposée du financement du FMI. Le tiers restant sera financé sur le marché régional. Dans le cadre de leur stratégie de gestion de la dette à moyen terme, les autorités prévoient de continuer à s'appuyer sur des partenaires multilatéraux, mais aussi de délaissier progressivement les emprunts extérieurs libellés en dollar au profit d'un recours accru à la dette libellée en euros. L'émission d'euro-obligations est supposée augmenter progressivement à long terme (avec de nouvelles émissions équivalant à l'encours des euro-obligations arrivant à échéance plus 20-30 %) à mesure que le Sénégal renonce aux emprunts extérieurs concessionnels pour accéder aux marchés internationaux de capitaux plus régulièrement. Sur le marché régional, la notation de crédit du Sénégal est solide, et le pays est en mesure d'émettre à des échéances de plus en plus longues. En conséquence, l'AVD suppose que les emprunts intérieurs représenteront en moyenne environ 46 % du financement total en 2022-27, soit une légère augmentation par rapport aux 40 % prévus pour 2022.

Tableau 4 du texte. Sénégal : Stratégie d'emprunt pour 2022

Dettes PPG, base décaissement	CFAF mds
Gouvernement Central	1843
Externe	1108
Concessionnel/Semi-concessionnel 1/	1048
Interne	735
Publique/Parapublique (net)	452
Total - Secteur Public	2295
Utilisation de financement	
Besoin de financement (gouvernement central) 2/	989
Amortissements (gouvernement central)	854
Secteur publique/parapublique (net) 3/	452
1/ Debt avec un élément don positif	
2/ Deficit budgétaire, opérations extérieures (OPEX) potentiel et d'autre besoin de financement moins le surfinancement réporté de 2021	
3/ Moins préfinancement pour Petrosen	
Source : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.	

10. Les tests de réalisme des hypothèses de l'AVD semblent indiquer que la trajectoire de rééquilibrage budgétaire est ambitieuse, mais les services du FMI la jugent réalisable dans les conditions actuelles. La trajectoire d'ajustement du solde primaire supposée de 4,3 % du PIB sur la période 2022-24 figure dans le premier quartile de la distribution historique pour les pays à faible revenu (graphique 4). Dans le cas du Sénégal, l'ajustement tient en grande partie à la réduction progressive des coûts budgétaires des subventions énergétiques à moyen terme, conformément à la feuille de route convenue dans le cadre du programme. La mise en œuvre résolue de la stratégie de mobilisation de recettes à moyen terme des autorités est également requise pour atteindre cet objectif. Par ailleurs, les projections de taux de croissance économique en 2023 sont supérieures à la fourchette de trajectoires de croissance potentielle selon divers multiplicateurs budgétaires. Toutefois, les travaux ne prennent pas en compte l'effet anticipé des projets d'exploitation d'hydrocarbures sur la croissance. Les outils de réalisme relatifs à la part de l'investissement public et à la contribution de l'investissement à la croissance ne laissent rien entrevoir de préoccupant (graphique 4). En ce qui concerne les erreurs de prévision historiques, le résiduel conséquent résulte de l'élargissement ponctuel du périmètre de la dette publique en 2017 pour inclure les entreprises publiques (graphique 3).

CLASSEMENT DU PAYS ET ELABORATION DES SCENARIOS DES TESTS DE RESISTANCE

11. La capacité d'endettement du Sénégal demeure solide. D'après les données issues de l'édition d'avril 2022 des Perspectives de l'économie mondiale et de la note EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) 2020 attribuée par la Banque mondiale, l'indicateur composite du Sénégal s'élève à 3,25. Cette évaluation modifie les seuils utilisés pour calculer la notation mécanique du risque d'endettement extérieur. L'indicateur composite du Sénégal reste inchangé par rapport à la dernière édition (3,25) (tableau 5 du texte).

Tableau 5 du texte. Sénégal : capacité d'endettement

Pays	Senegal
Code pays	722

Capacité de charge de la dette	Fort
--------------------------------	------

Final	Classement basé sur le millésime en cours	Classement basé sur le millésime précédent	Classement basé sur les deux millésimes précédents
Fort	Fort 3.25	Fort 3.25	Strong 3.23

Seuils applicables

APPLICABLE	
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	
VA de la dette en % de	
Exportations	240
PIB	55
Service de la dette en % de	
Exportations	21
Recettes	23

APPLICABLE	
Repère dette publique TOTALE	
VA du total de la dette publique en % du PIB	70

Source : estimations des services du FMI.

12. Les tests de résistance classiques ont été utilisés ainsi qu'un choc lié au financement sur le marché. Le recours à un test de résistance personnalisé pour le financement sur le marché s'explique par les euro-obligations en circulation du Sénégal. Le test suppose une hausse temporaire du coût des nouveaux emprunts extérieurs aux conditions du marché de 400 points de base, une dépréciation nominale du FCFA par rapport au dollar et un raccourcissement des échéances et délais de grâce.

AVD EXTERIEURE

13. Les indicateurs de la dette extérieure sont inférieurs à leurs seuils dans le scénario de référence (graphique 1). Le ratio valeur actuelle de la dette/PIB est proche du seuil de risque au cours de la première année de la projection de référence, mais il diminue régulièrement par la suite, en raison de la dynamique de la croissance et la baisse du déficit courant hors intérêts. Le ratio valeur actuelle de la dette/exportations diminue fortement en 2023-24 en raison de la croissance des exportations liées aux projets pétroliers et gaziers. Les deux indicateurs de liquidité (le ratio service de la dette extérieure/exportations et le ratio service de la dette extérieure/recettes) restent en dessous des seuils de risque tout au long de la période de projection.

14. L'ensemble des quatre indicateurs de risque de la dette extérieure dépassent leur seuil dans l'analyse de sensibilité. Pour le ratio valeur actuelle de la dette/PIB et le ratio service de la dette/recettes, le choc le plus extrême est un choc combiné. Pour les deux indicateurs liés aux exportations, le choc le plus extrême est un choc sur les exportations. Dans l'ensemble, ces résultats mettent en évidence des vulnérabilités du profil de la dette du Sénégal dans des conditions défavorables, notamment en cas d'un ralentissement de la demande extérieure ou d'une baisse notable de la production attendue du secteur des hydrocarbures. Les dépassements enregistrés dans le cadre des tests de résistance placent le risque de

surendettement extérieur dans la catégorie « modéré ». Une différence essentielle entre le scénario de référence et le scénario historique (qui entraînerait une forte augmentation des quatre indicateurs) est le déficit du compte des transactions courantes hors intérêts, qui tient compte des exportations d'hydrocarbures prévues dans le scénario de référence.

15. Les indicateurs du risque de financement sur le marché font état d'un risque modéré. Les écarts de taux sur la dette souveraine du Sénégal se sont récemment creusés, au-delà de l'écart de référence EMBI, en raison du resserrement des conditions financières mondiales. Dans le scénario de choc, le ratio service de la dette/exportations franchirait le seuil de risque en 2026-2028 (graphique 5), période au cours de laquelle des paiements conséquents de principal liés aux euro-obligations arrivant à échéance seront dus (qui coïncide par ailleurs avec le pic des remboursements envers le FMI). Ce résultat laisse penser que le Sénégal pourrait présenter des vulnérabilités potentielles en matière de financement sur le marché à moyen terme. Une stratégie de gestion active de la dette permettant de lisser ces pics liés au service de la dette contribuerait à atténuer ce risque.

RISQUE GLOBAL DE SURENDETTEMENT PUBLIC

16. Le scénario de référence ne donne lieu à aucun dépassement de l'indicateur de la dette publique totale. La dette publique totale devrait culminer à environ 75 % du PIB en 2022, avant de diminuer progressivement sous l'effet du rééquilibrage budgétaire et d'une dynamique croissance-taux d'intérêt favorable (tableau 2). Le ratio valeur actuelle de la dette publique/PIB est très proche du seuil de risque en 2022-2023 dans le scénario de référence, et baisse progressivement à moins de 60 % à moyen terme. Le ratio valeur actuelle de la dette/recettes devrait lui aussi reculer progressivement. Le service de la dette devrait rester élevé, s'établissant à environ 28 % du total des recettes et dons au cours des cinq prochaines années.

17. Les tests de résistance montrent que le Sénégal est particulièrement exposé à un choc de croissance. Avec le choc standard sur la croissance (simulation d'un taux de croissance de 2,4 % en 2022-23), les trois indicateurs de la dette publique connaîtraient tous une dynamique de croissance explosive. Cela correspond à un choc extrême qui ne tient pas compte du rebond économique attendu après la COVID-19 et des retombées de la production d'hydrocarbures en termes de croissance. Cependant, cette simulation souligne l'importance que joueront les réformes dans le renforcement de la résilience du Sénégal en dégagant de l'espace budgétaire et en améliorant son potentiel de croissance à moyen terme. Les dépassements enregistrés dans le cadre des tests de résistance placent le risque de surendettement du secteur public dans la catégorie « modéré ».

NOTATION DU RISQUE ET FACTEURS DE VULNERABILITE

18. Le Sénégal présente un risque modéré de surendettement extérieur et sa marge pour absorber les chocs est restreinte (graphique 6). La marge dont dispose le Sénégal pour absorber les chocs est jugée restreinte, car la matérialisation du choc médian observé est censée se traduire par une rétrogradation du risque de surendettement qui deviendrait élevé. L'exposition du Sénégal au choc de croissance et au choc sur les exportations, à laquelle s'ajoute l'incertitude autour des perspectives de l'économie mondiale, souligne la nécessité d'adopter une approche équilibrée alliant mesures budgétaires visant à limiter l'impact des chocs sur la population vulnérable à court terme et viabilité de la dette à moyen terme. Les autorités devraient chercher à revenir à la cible régionale de déficit budgétaire d'ici 2024, en engageant par ailleurs des réformes visant à contenir les risques budgétaires et à améliorer la gestion de la dette.

19. Le risque de surendettement global du Sénégal demeure lui aussi modéré. Compte tenu du niveau élevé du service de la dette, les autorités devraient avant tout s'employer davantage à accroître les recettes intérieures et prioriser les emprunts concessionnels à court terme.

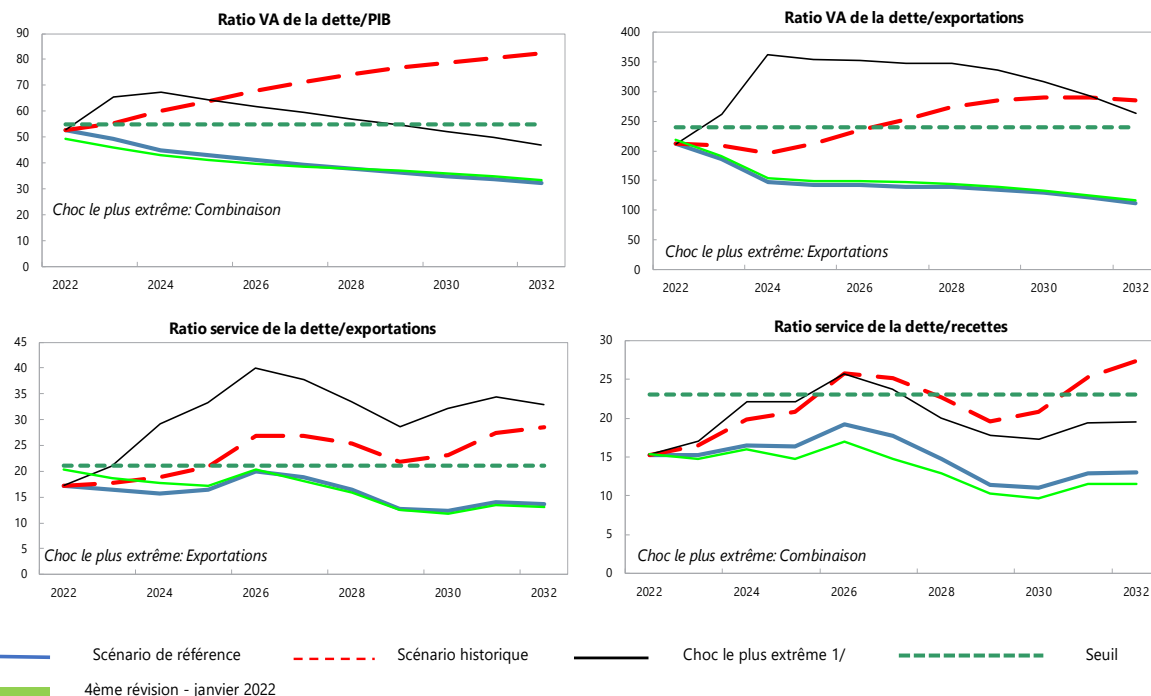
20. Des risques considérables entourent l'analyse. Les perspectives à court terme sont surtout tributaires de l'évolution de la situation extérieure, principalement liée aux retombées de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le maintien des prix des produits de base à un niveau élevé pénaliserait les termes de l'échange et les soldes budgétaires du Sénégal (en raison des subventions à l'énergie). Un ralentissement de la croissance mondiale pourrait freiner la reprise tandis que l'accès encore limité aux vaccins ainsi que le taux de vaccination encore faible expose le pays à de futures vagues de contaminations à la COVID-19. Le durcissement des conditions financières mondiales augmenterait le coût des financements extérieurs. Le Sénégal est également exposé à des risques liés aux catastrophes naturelles et à la dégradation de la situation sécuritaire dans la région. Des retards importants dans la production d'hydrocarbures auraient de réelles incidences sur la croissance et les recettes budgétaires. En revanche, une hausse prolongée des prix du pétrole et l'éventuelle demande accrue de l'Europe orientée vers d'autres fournisseurs d'énergie pourraient profiter au Sénégal à moyen terme, et les investissements visant à accroître les capacités touristiques des aéroports régionaux pourraient favoriser la croissance et les exportations.

21. Une stratégie prudente d'endettement doit prévoir une marge pour les risques de dégradation qui pourraient se concrétiser. Il faudra faire preuve d'une certaine modération quant aux nouvelles initiatives d'emprunt, en privilégiant les financements régionaux concessionnels et intérieurs, et poursuivre les efforts visant à renforcer la gestion de la dette. Une gestion active de la dette sera nécessaire pour parer aux risques de financement potentiels liés aux euro-obligations arrivant à échéance à moyen terme. À moyen terme, la politique budgétaire devrait chercher à accroître l'espace budgétaire afin de pouvoir absorber les chocs futurs en élargissant l'assiette fiscale et en éliminant progressivement les subventions coûteuses des produits alimentaires et énergétiques.

VUES DES AUTORITES

22. Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'analyse des services du FMI. Elles partagent les perspectives et l'évaluation des risques liés à la dette et reconnaissent que la marge de manœuvre pour absorber de nouveaux chocs est restreinte. Elles demeurent néanmoins optimistes, notamment en ce qui concerne l'effet bénéfique des projets d'exploitation d'hydrocarbures sur la croissance à moyen terme et les retombées positives que cela pourrait avoir dans de nombreux secteurs connexes. Les autorités sont déterminées à devenir progressivement moins tributaires des emprunts en augmentant les recettes intérieures par la mise en œuvre de la SRMT et en maîtrisant les déficits budgétaires, conformément aux objectifs régionaux. Elles continueront par ailleurs à mettre en œuvre des mesures visant à gérer activement la dette publique, lisser les paiements au titre du service de la dette et atténuer davantage les risques qui pèsent sur le profil de la dette.

Graphique 1. Sénégal : Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2022-32



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleu r	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	n.a.	n.a.
Financement de marché	No	No

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

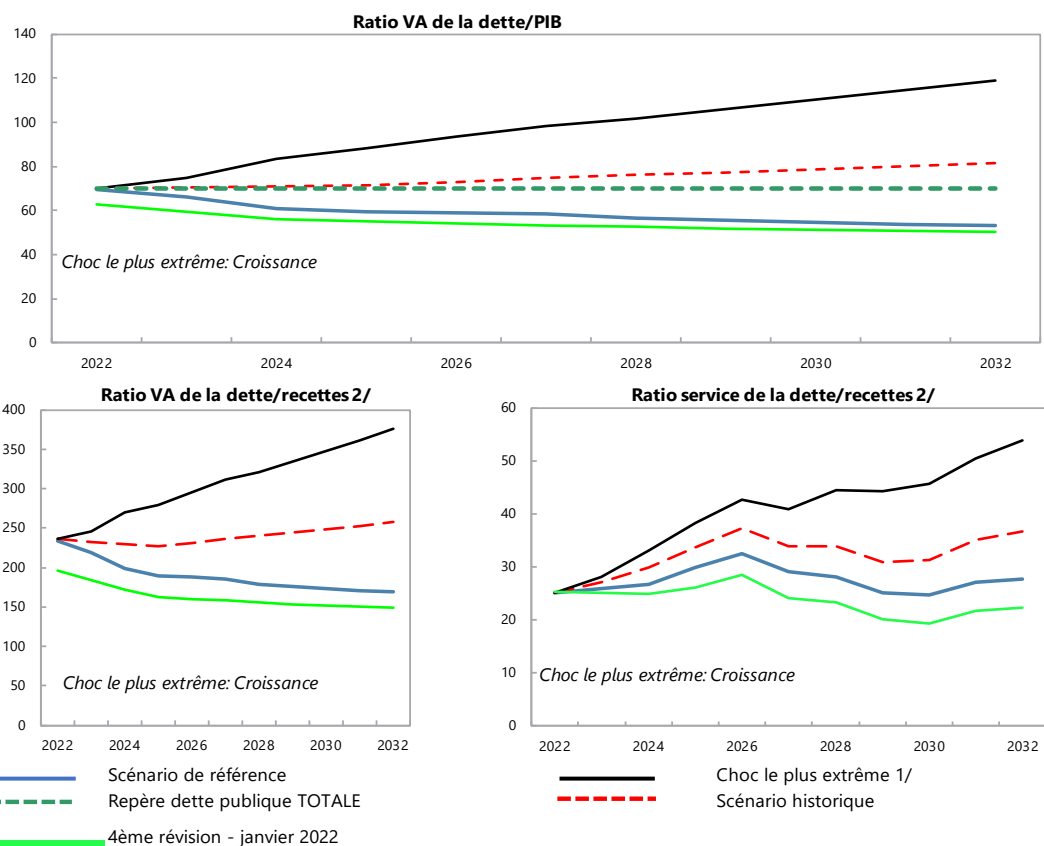
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	4.0%	4.0%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	17	17
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 2. Sénégal : Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2022–32



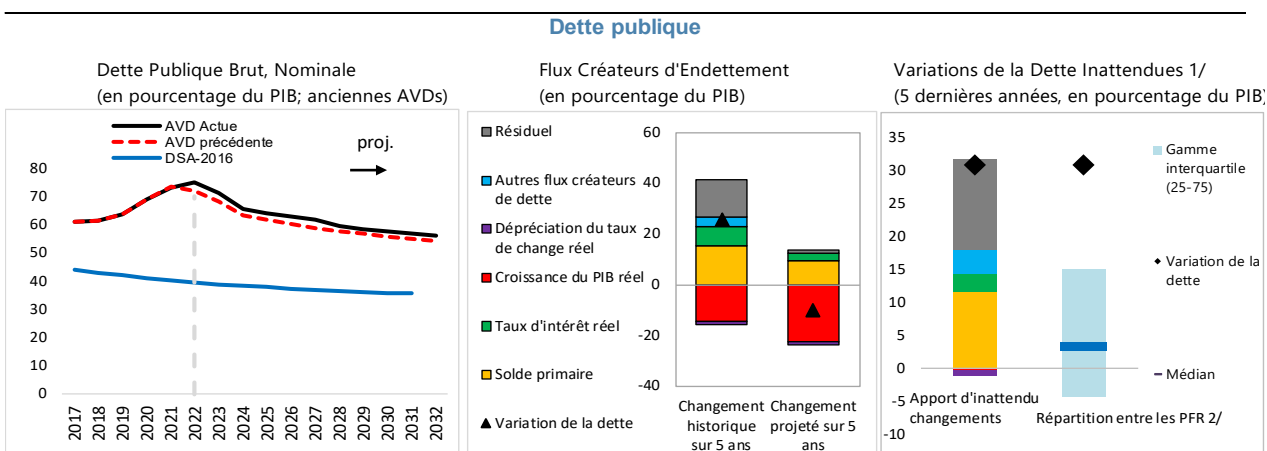
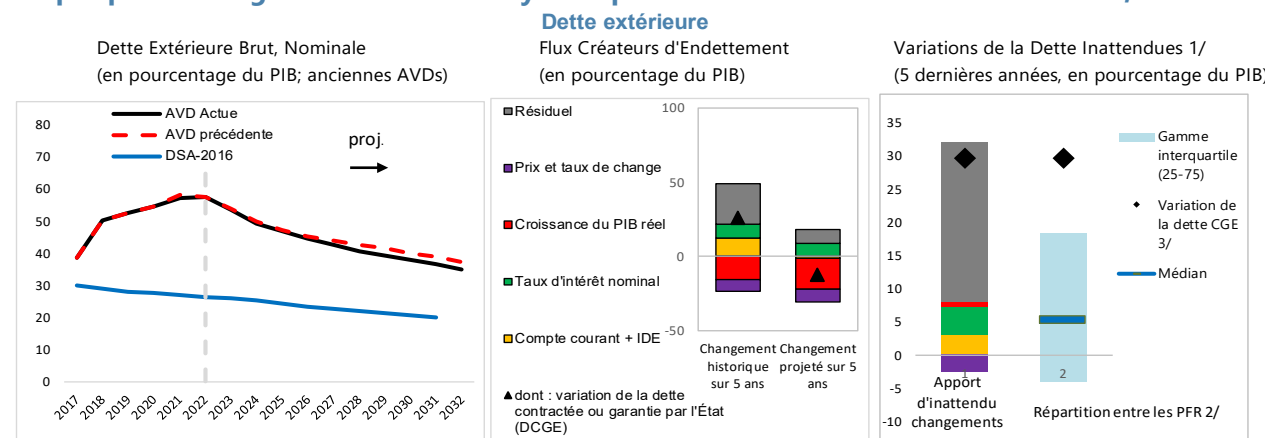
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	50%	50%
Dette intérieure à moyen et long terme	45%	45%
Dette intérieure à court terme	5%	5%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	4.0%	4.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	17	17
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3.5%	3.5%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	5	5
Période de grâce moyenne	3	3
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	2.6%	2.6%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. Sénégal : Moteurs de la dynamique de la dette — Scénario de référence, 2017–32

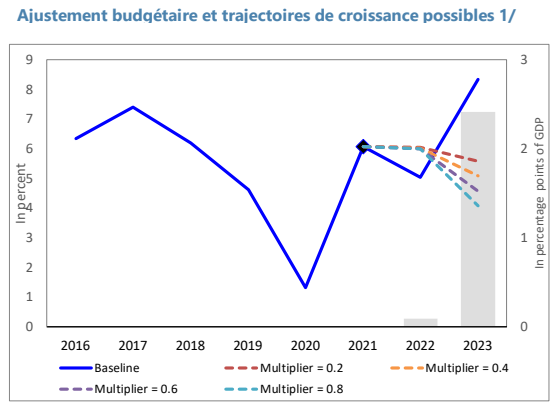
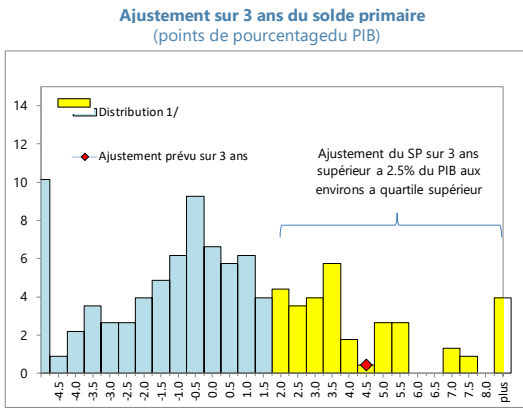


1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

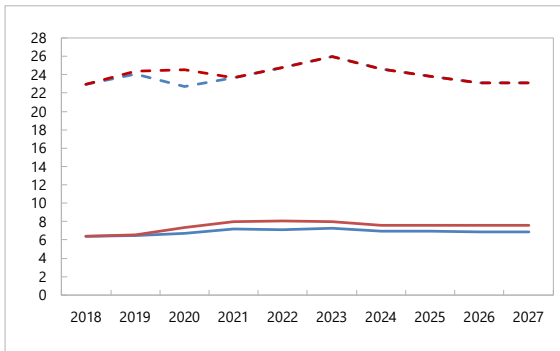
2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

Graphique 4. Sénégal : Outils de réalisme 2016-27

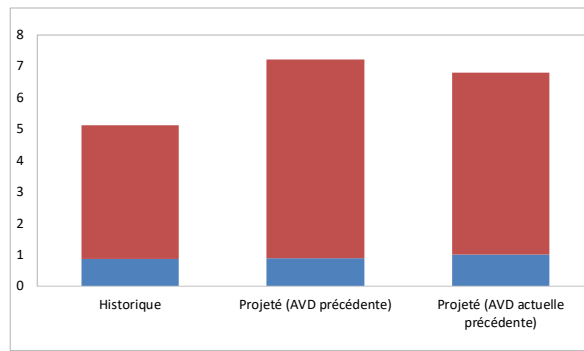


Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
 - - Investissement privé - AVD précédente - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)

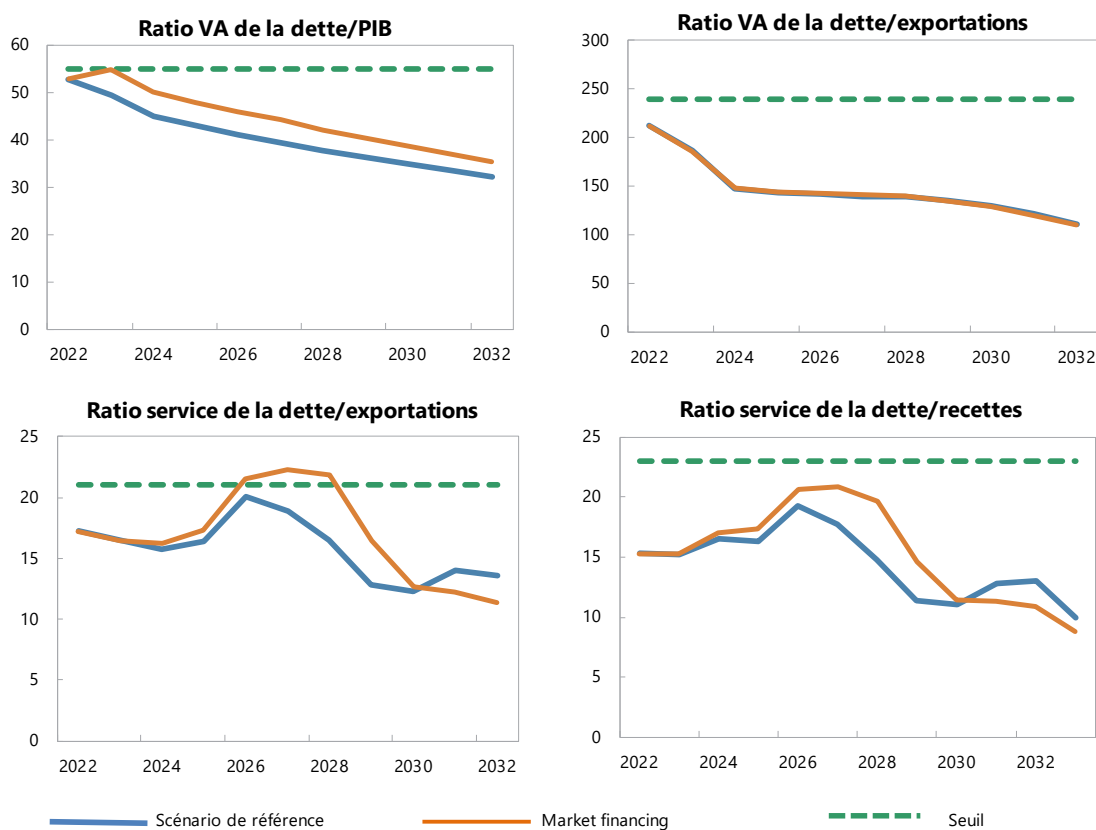


■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

Graphique 5. Sénégal : des risques de financement de marché, 2022–32

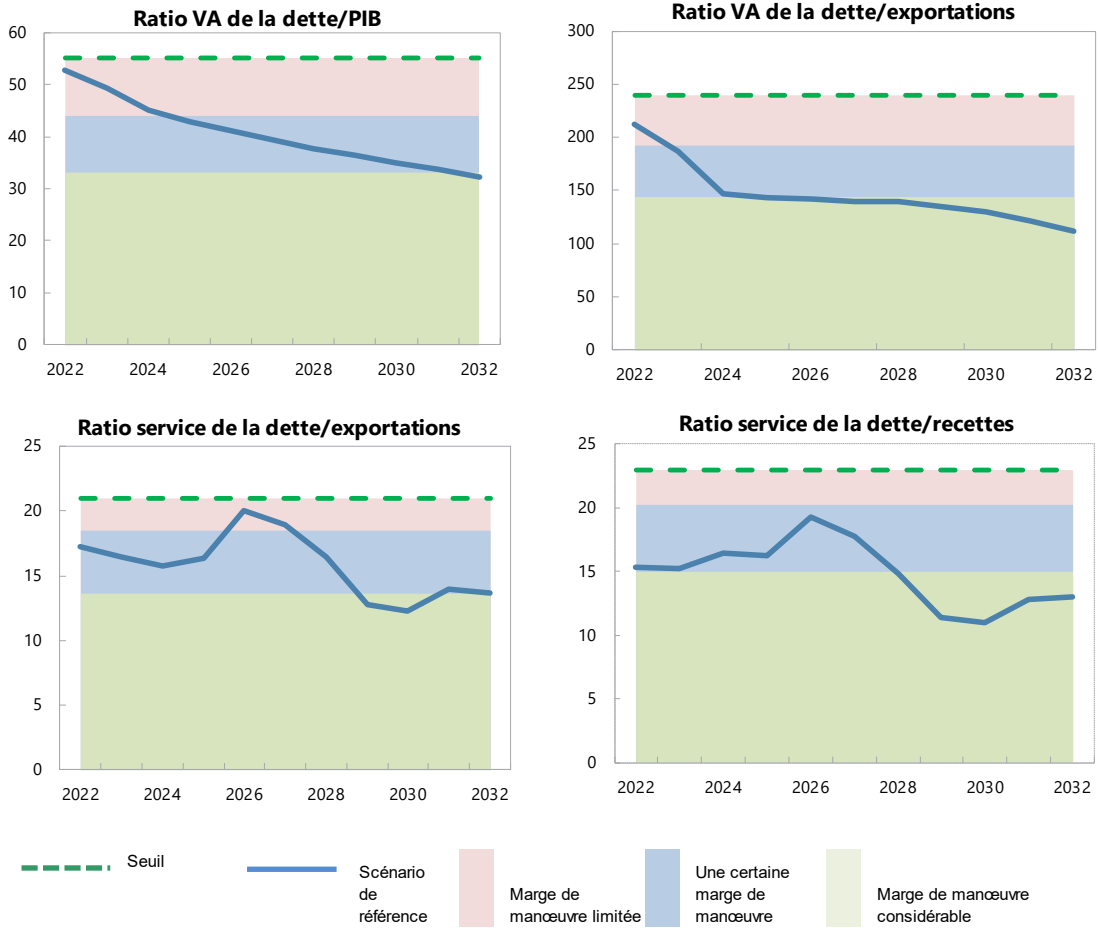
	GFN	1/	EMBI	2/
Niveaux de référence	14		570	
Valeurs actuelles	12		583	
Dépassement	No		Yes	
Besoins accrus de liquidité potentiels	Moderate			

1/ Besoins de financement bruts maximum (BFB) sur un horizon de projection de référence de trois ans.
 2/ Les spreads EMBI correspondent à la valeur maximale de la dernière période de trois mois..



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

Graphique 6. Sénégal : Caractéristiques de la catégorie de risque modéré, 2022–32¹



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

Tableau 1. Sénégal : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2019–42

Indicateurs	Effectif										Projections										Moyenne 5/	Scénario historique	Projections	Currency-based																																																																																																					
	2019					2020					2021					2022								2023					2024					2025					2026					2027					2028					2029					2030					2031					2032					2033					2034					2035					2036					2037					2038					2039					2040					2041					2042					Existence d'une grande différence entre les deux critères?	Yes
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038				2039	2040	2041	2042																																																																																																		
De dette extérieure (nominal) 1/	72.7	75.8	74.3	74.6	69.2	63.0	59.9	56.9	54.4	51.9	50.2	49.3	48.5	47.7	46.7	45.4	44.4	43.4	42.4	41.4	40.4	39.4	38.4	37.3																																																																																																					
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	52.6	54.4	57.1	57.5	53.6	49.1	46.7	44.4	42.4	40.4	39.4	38.4	37.3	36.3	35.3	34.3	33.3	32.3	31.3	30.3	29.3	28.3	27.3																																																																																																						
Variation de la dette extérieure	-2.4	3.1	-1.5	0.3	-5.5	-6.2	-3.1	-3.0	-2.6	-2.0	-2.6	-2.0	-2.6	-2.0	-2.6	-2.0	-2.6	-2.0	-2.6	-2.0	-2.6	-2.0	-2.6	-2.0																																																																																																					
Flux générateurs d'endettement net identifiés	2.8	0.4	-4.2	11.7	-2.9	-6.8	-3.0	-2.9	-2.1	-2.0	-2.9	-2.1	-2.0	-2.9	-2.1	-2.0	-2.9	-2.1	-2.0	-2.9	-2.1	-2.0	-2.9	-2.1																																																																																																					
Déficit extérieur courant hors intérêts	5.2	8.6	11.5	11.5	7.0	2.5	2.4	2.3	2.9	2.4	2.9	2.4	2.9	2.4	2.9	2.4	2.9	2.4	2.9	2.4	2.9	2.4	2.9	2.4																																																																																																					
Déficit de la balance des biens et services	14.2	18.6	21.1	20.5	15.7	10.1	9.6	9.4	9.9	9.5	9.4	9.9	9.5	9.4	9.9	9.5	9.4	9.9	9.5	9.4	9.9	9.5	9.4																																																																																																						
Exportations	24.9	20.7	23.2	25.0	26.5	30.6	28.9	28.3	29.0	28.3	29.0	28.3	29.0	28.3	29.0	28.3	29.0	28.3	29.0	28.3	29.0	28.3	29.0	28.3																																																																																																					
Importations	39.2	39.3	44.3	45.4	42.2	40.7	39.6	38.4	38.2	37.4	37.4	36.3	35.3	34.3	33.3	32.3	31.3	30.3	29.3	28.3	27.3	26.3	25.3																																																																																																						
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-8.9	-10.2	-9.9	-9.2	-8.7	-8.0	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6																																																																																																					
dont : officiels	0.1	-1.2	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1																																																																																																					
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	-0.1	0.1	0.4	0.3	-0.1	0.4	0.4	0.5	0.6	1.1	2.1	3.1	4.1	5.1	6.1	7.1	8.1	9.1	10.1	11.1	12.1	13.1	14.1																																																																																																						
IDE nets (négatifs = entrées)	-4.2	-7.1	-9.0	-7.9	-6.2	-4.4	-4.3	-4.2	-4.1	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6																																																																																																					
Dynamique endogène de la dette 2/	1.8	-1.1	-6.8	-2.0	-3.7	-4.9	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0																																																																																																					
Contribution du taux d'intérêt nominal	2.7	2.3	1.8	1.7	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7																																																																																																					
Contribution de la croissance du PIB réel	-3.4	-0.9	-4.1	-3.6	-5.5	-6.6	-2.8	-2.8	-2.7	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3																																																																																																					
Contribution des variations de prix et de taux de change	2.5	-2.4	-4.4	-1.4	-2.6	0.7	-0.1	-0.1	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0																																																																																																					
Résiduel 3/	-5.2	2.7	2.8	-1.4	-2.6	0.7	-0.1	-0.1	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0																																																																																																					
dont : financement exceptionnel	-1.1	1.3	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0																																																																																																					
Indicateur de viabilité	1.3	1.8	2.5	2.6	2.0	1.3	1.5	2.0	2.3	2.4	2.3	2.4	2.3	2.4	2.3	2.4	2.3	2.4	2.3	2.4	2.3	2.4	2.3	2.4																																																																																																					
VA de la dette extérieure CGE/PIB	50.2	52.9	49.3	45.1	42.9	41.0	39.5	32.2	32.2	32.2	32.2	32.2	32.2	32.2	32.2	32.2	32.2	32.2	32.2	32.2	32.2	32.2																																																																																																					
VA de la dette extérieure CGE/exportations	216.3	211.7	196.3	173.3	142.8	141.9	139.7	111.1	111.1	111.1	111.1	111.1	111.1	111.1	111.1	111.1	111.1	111.1	111.1	111.1	111.1	111.1																																																																																																					
Ratio service de la dette CGE/exportations	13.3	22.8	20.7	17.2	16.5	15.7	16.3	20.0	18.9	13.6	13.6	13.6	13.6	13.6	13.6	13.6	13.6	13.6	13.6	13.6	13.6	13.6	13.6	13.6																																																																																																					
Ratio service de la dette CGE/recettes	11.4	17.5	17.4	15.3	15.2	16.5	16.3	19.2	17.7	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0	13.0																																																																																																					
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1.3	1.8	2.5	2.6	2.0	1.3	1.5	2.0	2.3	2.4	2.3	2.4	2.3	2.4	2.3	2.4	2.3	2.4	2.3	2.4	2.3	2.4	2.3	2.4																																																																																																					
Principales hypothèses macroéconomiques	4.6	1.3	6.1	5.0	8.3	10.9	4.8	5.0	5.1	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4																																																																																																					
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-3.3	3.5	6.2	-1.0	4.5	3.4	3.0	2.7	2.4	1.8	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2																																																																																																					
Déficit du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	3.6	3.3	2.6	2.3	2.7	2.9	3.0	3.1	3.2	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4																																																																																																					
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	6.7	-13.1	26.4	12.0	20.0	32.6	5.9	3.8	5.1	11.9	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0																																																																																																					
Croissance des exportations de biens & services (\$ en %)	2.3	5.1	27.0	6.7	5.2	10.6	5.1	4.3	7.0	7.7	37.7	37.7	37.7	37.7	37.7	37.7	37.7	37.7	37.7	37.7	37.7	37.7	37.7	37.7																																																																																																					
Croissance des importations de biens & services (\$ en %)	2.9	2.6	27.6	16.5	16.2	15.0	17.7	15.1	12.6	13.8	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3																																																																																																					
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	1.5	1.7	1.3	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	0.9	1.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3																																																																																																					
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)																																																																																																				
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/																																																																																																				
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/																																																																																																				
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/																																																																																																				
PIB nominal (milliards de dollars EU)	23	25	28	29	33	37	40	43	47	68	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135																																																																																																					
Croissance du PIB nominal en dollars	1.2	4.8	12.7	4.0	13.2	14.7	7.9	7.8	7.5	7.3	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7																																																																																																					
Pour mémoire :																																																																																																				
VA de la dette extérieure 7/	70.0	64.9	59.0	56.1	53.6	51.5	41.7	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3																																																																																																					
En pourcentage des exportations	280.1	244.9	192.7	186.2	182.0	143.9	57.6	57.6	57.6	57.6	57.6	57.6	57.6	57.6	57.6	57.6	57.6	57.6	57.6	57.6	57.6																																																																																																					
Ratio service de la dette/exportations	18.7	28.2	28.3	21.2	19.8	18.3	18.9	22.7	21.5	16.1	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8																																																																																																					
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	15.2	16.1	16.6	17.3	17.8	18.4	21.8	26.1	26.1	26.1	26.1	26.1	26.1	26.1	26.1	26.1	26.1	26.1	26.1	26.1	26.1																																																																																																					
(VA - VA(-1))/PIB(-1) (en pourcentage)	4.8	3.0	2.4	1.2	1.3	1.4	0.8	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9																																																																																																					
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	7.6	5.5	13.0	11.2	12.4	8.6	5.4	5.3	5.5	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4																																																																																																					

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.
 1/ Compréhension de la dette extérieure des secteurs public et privé.
 2/ Égale à $(1-r-g) / (1+g-r)$ où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déficitaire du PIB en \$ EU.
 3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arrivés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.
 4/ Changement d'intérêt de l'exercice en cours divisés par le stock de la dette de la période précédente.
 5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.
 6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).
 7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.
 8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 2. Sénégal : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2019–42

	Effectif											Moyenne 6/			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2032	Scénario historique	Projections
Dette du secteur public 1/	63.6	69.2	73.2	75.1	71.4	65.7	64.2	62.9	61.7	55.9	18.9			53.4	62.6
dont : libellée en devises	52.6	54.4	57.1	57.5	53.6	49.1	46.7	44.4	42.4	34.8	20.3			39.8	43.9
Variation de la dette du secteur public															
Flux générateurs d'endettement identifiés	2.1	5.6	4.0	1.9	-3.7	-5.7	-1.5	-1.3	-1.2	-0.8	-32.2				
Déficit primaire	3.4	0.5	7.0	0.2	-2.8	-3.2	-1.1	-1.0	-1.1	-0.8	-32.2			2.8	-1.5
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	3.1	4.5	5.0	4.9	2.5	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	-31.4			2.8	1.2
Revenues et dons	30.7	29.2	28.4	29.7	30.2	30.6	31.4	31.4	31.4	31.4	31.4			22.2	31.1
dont : dons	1.6	2.3	0.9	1.6	1.5	1.4	1.3	1.3	1.3	1.2	0.0				
Dépenses primaires (hors intérêts)	33.8	33.6	33.4	34.6	32.7	31.3	32.1	32.1	32.0	32.0	0.0			25.0	32.2
Dynamique automatique de la dette	-0.4	-3.7	0.7	-4.7	-5.3	-5.9	-1.8	-1.8	-1.6	-1.4	-0.8				
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.6	0.9	-3.2	-4.7	-5.3	-5.9	-1.8	-1.8	-1.6	-1.4	-0.8				
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	1.1	1.7	0.8	-1.2	0.5	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5	1.4				
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-2.7	-0.8	-4.0	-3.5	-5.8	-7.0	-3.0	-3.0	-3.0	-2.9	-2.1				
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.2	-4.6	3.9				
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.7	-0.2	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.7	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Complémentation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Allègement de la dette (initiative PTE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Autres (à préciser, par ex, recapitalisation bancaire)	0.7	-0.2	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Résiduel	-1.4	5.1	-3.0	1.7	-0.9	-0.6	-0.4	-0.2	-0.2	0.0	0.0			1.2	0.0
Indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public 2/	68.6	69.3	66.0	60.8	59.6	58.9	58.1	52.9	17.9				
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	241.3	233.6	218.8	198.5	189.7	187.5	185.1	168.5	56.9				
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	21.2	25.1	27.5	25.1	26.0	26.8	29.8	32.5	29.1				
Besoin de financement brut 4/	10.3	11.5	14.0	12.3	10.3	8.9	10.1	10.9	9.7	9.3	-22.9				
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.6	1.3	6.1	5.0	8.3	10.9	4.8	5.0	5.1	5.4	4.3			5.1	6.1
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	3.7	3.8	2.9	2.7	3.1	3.2	3.4	3.5	3.7	3.9	3.9			2.9	3.5
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	3.4	5.0	3.7	0.6	2.8	3.8	3.8	3.8	3.8	4.2	3.7			4.7	3.4
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	2.4	-8.7	7.7			1.8	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	2.1	1.5	2.4	5.2	3.0	2.0	2.0	2.0	2.0	1.8	2.2			1.1	2.4
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	71.9	0.8	5.4	8.6	2.4	6.3	7.4	5.1	4.5	5.3	-100.0			11.1	5.6
Déficit primaire stabilisé, le ratio dette/PIB 5/	1.0	-1.1	1.0	3.0	6.1	6.4	2.2	2.0	1.8	1.4	0.8			0.3	2.7
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public. Ensemble du secteur public, y compris les entreprises publiques. Définition de la dette extérieure/intérieure est Currency-based.

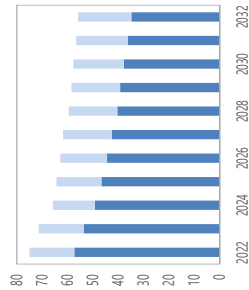
2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AND publique diffère de l'AND externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

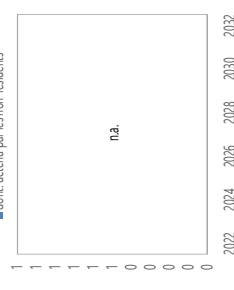
4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) ; excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.



■ dont: détenu par les résidents
■ dont: détenu par les non-résidents



2022 2024 2026 2028 2030 2032

Tableau 3. Sénégal : Analyse de sensibilité pour les indicateurs clés de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2022-32
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	53	49	45	43	41	39	38	36	35	34	32
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	53	55	60	64	68	71	74	77	79	80	82
A2. Scénario de rechange	49	46	43	41	40	39	38	37	36	35	33
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	53	53	55	52	50	48	46	44	43	41	39
B2. Solde primaire	53	50	48	46	44	42	41	40	38	37	35
B3. Exportations	53	55	63	61	58	56	54	52	49	46	44
B4. Autres flux 3/	53	55	54	51	49	47	45	44	42	40	37
B5. Dépréciation	53	62	51	49	47	45	43	41	40	39	37
B6. Combinaison de B1-B5	53	65	67	64	62	60	57	55	52	50	47
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	53	52	48	46	44	43	41	40	39	37	36
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	53	55	50	48	46	44	42	40	39	37	35
Seuil	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	212	186	147	143	142	140	139	135	129	121	111
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	212	209	196	212	234	252	274	285	290	289	285
A2. Scénario de rechange	212	194	161	155	154	151	151	144	134	121	106
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	212	186	147	143	142	140	139	135	129	121	111
B2. Solde primaire	212	189	157	152	152	150	150	147	141	132	121
B3. Exportations	212	262	363	353	353	348	347	336	316	292	263
B4. Autres flux 3/	212	207	176	171	170	168	167	161	153	142	129
B5. Dépréciation	212	186	134	130	129	127	126	122	118	111	102
B6. Combinaison de B1-B5	212	264	177	274	273	269	269	259	246	228	207
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	212	198	157	153	152	152	153	149	143	135	124
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	212	186	148	144	143	141	140	135	128	120	110
Seuil	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	17	16	16	16	20	19	16	13	12	14	14
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	17	18	19	21	27	27	25	22	23	27	29
A2. Scénario de rechange	17	17	18	18	23	22	20	15	14	15	15
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	17	16	16	16	20	19	16	13	12	14	14
B2. Solde primaire	17	16	16	17	21	19	17	14	13	15	15
B3. Exportations	17	21	29	33	40	38	33	29	32	34	33
B4. Autres flux 3/	17	16	16	18	21	20	18	15	15	17	16
B5. Dépréciation	17	16	16	16	19	18	16	12	11	13	12
B6. Combinaison de B1-B5	17	20	27	28	34	32	28	25	25	27	26
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	17	16	16	17	20	19	17	13	13	15	14
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	17	16	16	17	22	22	22	16	13	12	11
Seuil	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	15	15	16	16	19	18	15	11	11	13	13
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	15	16	20	21	26	25	23	20	21	25	27
A2. Scénario de rechange	15	16	18	18	22	21	18	13	12	14	14
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	15	16	18	18	22	21	18	13	12	14	14
B2. Solde primaire	15	15	17	17	20	18	15	12	12	14	14
B3. Exportations	15	15	17	19	22	20	17	15	16	18	18
B4. Autres flux 3/	15	15	17	17	20	19	16	13	14	15	15
B5. Dépréciation	15	19	21	20	23	22	18	14	12	15	15
B6. Combinaison de B1-B5	15	17	22	22	26	24	20	18	17	19	19
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	15	15	17	17	20	18	15	12	12	13	14
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	15	15	17	17	21	21	20	15	11	11	11
Seuil	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Sénégal : Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique, 2022-32

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections 1/										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	69	66	61	60	59	58	56	55	55	54	53
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	70	70	71	72	73	75	76	77	79	80	82
A2. Scénario de rechange	63	59	56	55	54	53	52	52	51	51	50
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	70	75	84	88	94	99	102	106	110	115	119
B2. Solde primaire	70	68	67	65	65	64	62	60	59	58	58
B3. Exportations	69	71	78	76	75	74	71	70	68	65	64
B4. Autres flux 3/	69	71	69	68	67	66	64	63	61	60	58
B5. Dépréciation	70	80	71	66	63	60	56	53	50	47	45
B6. Combinaison de B1-B5	70	67	69	70	71	72	72	73	73	74	75
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	70	74	68	66	66	65	62	61	60	59	58
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	69	66	61	60	59	59	57	55	54	53	53
Repère dette publique TOTALE	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	234	219	199	190	188	185	179	176	174	171	169
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	237	232	230	227	231	236	240	245	249	253	258
A2. Scénario de rechange	25	28	29	33	30	24	26	23	22	23	24
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	237	246	271	279	295	311	321	334	348	362	376
B2. Solde primaire	237	226	218	208	206	203	196	192	189	186	184
B3. Exportations	234	236	254	243	239	235	227	222	215	208	203
B4. Autres flux 3/	234	236	227	217	214	211	204	199	194	189	186
B5. Dépréciation	237	265	231	212	202	192	178	169	159	150	142
B6. Combinaison de B1-B5	237	224	225	222	226	229	228	230	233	235	238
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	237	244	221	211	209	206	198	195	192	188	186
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	234	219	199	191	189	187	180	176	173	170	168
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	25	26	27	30	33	29	28	25	25	27	28
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	25	27	30	34	37	34	34	31	31	35	37
A2. Scénario de rechange	25	28	29	33	30	24	26	23	22	23	24
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	25	28	33	38	43	41	45	44	46	50	54
B2. Solde primaire	25	26	27	31	34	31	32	28	27	29	30
B3. Exportations	25	26	27	32	35	31	30	28	30	32	32
B4. Autres flux 3/	25	26	27	31	34	30	29	27	27	29	30
B5. Dépréciation	25	27	31	34	37	34	31	27	26	29	29
B6. Combinaison de B1-B5	25	26	30	34	37	33	35	33	32	35	36
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	25	26	29	31	34	34	33	27	26	29	30
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	25	26	27	31	34	32	33	28	25	26	26

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Annexe I. Tableau des profils des créanciers

Tableau 1 de l'annexe I. Sénégal : Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021-23¹

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2021			2021	2022	2023	2021	2022	2023
	(En Mio USD)	(% dette totale)	(% PIB)	(En Mio USD)			(% PIB)		
Total	19312	100	73	2213	2119	2173	8.4	8.0	8.2
Administration centrale	17744	92	67	1957	1867	1929	7.4	7.1	7.3
Entreprises publiques	1568	8	6	256	252	245	1.0	1.0	0.9
Externe	14206	74	54	1248	1080	1093	4.7	4.1	4.1
Créanciers multilatéraux	6014	31	23	168	282	389	0.6	1.1	1.5
FMI	1069	6	4						
Banque mondiale	2668	14	10						
BAD/BAfD/BID	1174	6	4						
Autres créanciers multilatéraux	739	4	3						
<i>dont : Banque islamique de développement</i>	568	3	2						
<i>BEI</i>	181	1	1						
Créanciers bilatéraux	3188	17	12	194	364	311	0.7	1.4	1.2
Club de Paris	1070	6	4	16	98	88	0.1	0.4	0.3
<i>dont : France</i>	926	5	4						
<i>Espagne</i>	46	0	0						
Hors Club de Paris	2118	11	8	178	265	224	0.7	1.0	0.8
<i>dont : EXIM Chine</i>	1340	7	5						
<i>EXIM Inde</i>	191	1	1						
Obligations (euro-obligations)	4236	22	16	775	322	247	2.9	1.2	0.9
Commerciaux/Autres créanciers internationaux	768	4	3	111	112	145	0.4	0.4	0.6
<i>dont : SGCIB</i>	378	2	1						
<i>AFREXIM</i>	57	0	0						
Entreprises publiques	854	4	3	137	137	133	0.5	0.5	0.5
Intérieure	3538	18	13	709	787	836	2.7	3.0	3.2
Détenue par les résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Détenue par les non-résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Bons du Trésor	86	0	0	0	100	0	0.0	0.4	0.0
Obligations	3029	16	11	393	293	554	1.5	1.1	2.1
Crédits	423	2	2	168	151	117	0.6	0.6	0.4
Entreprises publiques	714	4	3	119	115	111	0.5	0.4	0.4
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ²	0	0	0						
<i>dont : Liée</i>									
<i>dont : Non liée</i>									
Passifs conditionnels	0	0	0						
<i>dont : Garanties publiques</i>									
<i>dont : Autres passifs conditionnels explicites³</i>									
PIB nominal	26398								

1/Données communiquées par les autorités sénégalaises suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le

2/Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers » pour une analyse des questions soulevées par les garanties et d'autres exemples d'opérations garanties liées et non liées.

3/Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

**Statement by Mr. Andrianarivelo, Executive Director for Senegal, Mr.
Sylla, Alternate Executive Director
and Mr. Diakite, Advisor to the Executive Director
June 22, 2022**

I. Introduction

1. On behalf of our Senegalese authorities, we would like to thank the Executive Board, Management, and staff for their continued support to Senegal's efforts to maintain macroeconomic stability and implement key reforms in the framework of their development strategy, the "*Plan Senegal Emergent*" (PSE). They value the constructive policy dialogue held with the IMF team in the context of the fifth review under the Policy Coordination Instrument (PCI), and the second reviews under the Stand-By Arrangement (SBA) and the Standby Credit Facility (SCF).
2. The Senegalese economy is confronting multiple shocks including from rising global food and energy prices which is exacerbated by the war in Ukraine, climate shock, and the tightening of global financial conditions. The regional political instability and the sanctions imposed by the Economic Commission of West African States (ECOWAS) on Mali are also weakening economic activity and fueling inflation. These adverse developments affecting the most vulnerable households are putting additional pressures on fiscal and external positions as the economy is barely recovering from the Covid-19 pandemic.
3. In this context, the authorities are requesting an augmentation of access under the SBA and SCF by 40 percent of quota (SDR 129.44 million) to address the additional balance of payments needs in 2022. They also request a waiver for the nonobservance of a performance criterion for which corrective actions have been taken, and the modification of a performance criterion and quantitative target in line with the revised macroeconomic framework. The authorities remain committed to the objectives of the program supported by the PCI, the SBA and the SCF. They will tackle the new pressing social and security needs, while continuing to consolidate macroeconomic stability, promote strong and inclusive private sector-led growth, and establish a framework for the sustainable and transparent management of the hydrocarbon sector.

II. Recent economic developments and outlook

4. Real GDP growth in 2021 was stronger than expected at 6.1 percent against a forecast of 5 percent, owing to the rebound of non-agricultural activities. However, the dynamism of the secondary and tertiary sectors was offset by the decline in agricultural production following the record 2020/21 campaign. Average inflation stood at 2.2 percent and at 2.9 percent for food products.
5. In the external sector, the current account deficit worsened to 13.3 percent, up from 10.9 percent in 2020. While the trade balance improved slightly due notably to increased exports of phosphoric acid, and petroleum and peanut products, fuel and

food imports also progressed while the deficit of the services account worsened in line with the imports related to the development of hydrocarbon projects. The surplus in the secondary income account was consolidated with strong remittances flows representing 10.6 percent of GDP.

6. In the fiscal area, budget execution resulted in a deficit of 6.3 percent of GDP consistent with the program target. Total revenue (excluding grants) fell short of target, owing notably to the underperformance of tax revenues, while total expenditure reached 97 percent of the target, including expenditure financed from the SDR allocation for the health sector, social protection, and for settling unpaid obligations. The stock of public sector debt stood at 73.2 percent of GDP, up from 69.2 percent of GDP in 2020.
7. The banking sector remained resilient despite the pandemic, with capital adequacy strengthening by 6.4 percent compared to 2020. The gross volume of non-performing loans also improved with the stock of NPLs falling from 13.3 percent at end-December 2020 to 11.5 percent at end-December 2021.
8. The authorities broadly concur that the outlook remains highly uncertain, and that downside risks are significant. The war in Ukraine has clouded the outlook for the remainder of 2022, resulting in a downward revision of economic growth to 5 percent, against an initial forecast of 5.5 percent. Inflation is projected at around 5.5 percent in line with the sharp rise in food prices. The current account deficit is expected to hover around 13 percent of GDP, owing to the deterioration of the terms of trade. Nonetheless, the authorities believe that the medium-term outlook remains favorable, notably with economic growth averaging 10 percent over the period 2023-24 on the back of the prospective hydrocarbon production.

III. Performance under the PCI and SBA/SCF- supported program

9. Program performance remains satisfactory amid challenging conditions. All end-December 2021 performance criteria were met except the one related to the floor on tax revenue for which the authorities are requesting a waiver. In this regard, corrective actions have been taken in the 2022 Supplementary Budget Law (LFR), including by integrating the road use tax (TUR) in the budget. Furthermore, the authorities are accelerating the operationalization of their medium-term revenue strategy (MTRS).
10. The indicative target on social spending reached 40 percent of total spending, thus exceeding the floor of 35 percent by a notable margin. Two indicative targets were missed namely the ceiling on spending through simplified procedures for non-personalized government services, and the ceiling on government contracts using sole sourcing procurement. A review of the procurement code is underway to bring it in compliance with international standards. On the structural front, four of the program's eight structural benchmarks/reform targets have been met. The authorities remain committed to advance the reform agenda and are stepping up their efforts to implement the structural measures that have been delayed.

11. Progress has been made in meeting the commitments on transparency and accountability of “Force-Covid-19” expenditures. Quarterly budget execution reports for 2021 including Covid-19 expenditures have been regularly published. Furthermore, the report of the monitoring committee of “Force-Covid-19” expenditures was published on-line in September 2021, as well as the report on the audit of the Public Procurement Regulatory Agency (ARMP) in November 2021. Regarding the audit court, its provisional report has been submitted to the government in end- May 2022, and the final report is expected to be finalized by mid-July 2022 in accordance with the regulatory timeline.

IV. Medium-term macroeconomic policies and structural reform

Improving fiscal resilience

12. Looking ahead, the authorities will continue their fiscal consolidation efforts while mitigating the impact of the difficult international situation on vulnerable groups, and addressing social and security needs. To this effect, the 2022 Supplementary Budget Law that was approved in May 2022 aims at balancing priority spending and adjustment to preserve fiscal sustainability. In addition, it reflects higher energy subsidies to cope with higher global oil prices, foregone tax revenue to stabilize the prices of basic food products, exceptional cash transfers to poor households, and increased agricultural subsidies to take into account higher fertilizer prices. To limit the fiscal deficit to 6.2 percent of GDP, the supplementary budget also provides for measures to increase revenue, and savings to be achieved by reducing notably externally-financed and domestically-financed investments, and current transfers to agencies. In addition, to guard against fiscal risks, the supplementary budget includes precautionary and management reserves.
13. Nonetheless, the authorities’ medium-term fiscal policy remains anchored on the gradual reduction of the fiscal deficit to 3 percent of GDP by 2024, in accordance with regional commitments. The pursuit of this objective entails strengthening revenue mobilization by broadening the tax base and enhancing the efficiency of revenue agencies through ambitious digital innovations and reorganization. In this context, wide-ranging reforms will be launched in the framework of the MTRS.
14. The authorities are mindful of the need to phase out energy subsidies. To contain them in the agreed envelope in 2022, adjustments were made to electricity tariffs and some fuel products at the end of May 2022. Starting in 2023, energy subsidies will be gradually phased out by updating and implementing the fuel and electricity price revision decrees, and a concomitant acceleration of efforts to sustainably reduce the cost of electricity and fuel production. Going forward, the authorities plan to rely on mechanisms that target directly vulnerable groups in the event of shocks, through existing social safety nets and temporary support, rather than using untargeted subsidies.

15. The authorities take note that Senegal's debt remains sustainable with a moderate risk of debt distress, albeit with little space to absorb further short-term shocks. In this regard, they are committed to preserving debt sustainability, notably by pursuing a prudent debt policy focused on mobilizing highly concessional resources and giving priority to financing through the regional market. Furthermore, they will step up their efforts to upgrade debt management and data through a computerized database management.
16. The Government will continue reforms aimed at improving budget execution and the evaluation and selection of investment projects and plans to launch the implementation of the updated budget and financial management reform strategy in the second half of 2022. Furthermore, the improvement of cash management will be continued by consolidating further the Treasury Single Account (TSA). In this connection, of the 276 bank accounts identified in 2020, 100 accounts were closed as of December 31, 2021, and 87 more will be closed by end-June 2022. Concerning the remaining 89 accounts belonging to entities operating in the financial sector, and higher education and health sectors, a gradual and participatory approach is envisaged, taking into account the social sensitivity of these sectors and the specificity of their missions.
17. The efforts to complete the operational framework for the transparent and sustainable management of future hydrocarbon revenues by 2023 will continue. The draft Law (LGRH) was promulgated in April 2022, and the operationalization of various mechanisms provided for by the Law is progressing. Furthermore, the preliminary work related to the anchoring of the non-oil fiscal deficit has been finalized at the end of May 2022. Various decrees are being prepared notably to operationalize the methodology for forecasting reference revenues, and the framework for the governance and management of the intergenerational Fund.

Achieving high and inclusive private sector-led growth

18. The authorities remain committed to promoting the development of a strong private sector which is a key component of Senegal's development strategy (PSE) to foster strong and inclusive growth and generate employment and income. To this end, a comprehensive private sector strategy (*Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé*, SNDSP) has been adopted. It constitutes the overall framework for all public interventions to promote a strong private sector and create competitive value chains in priority sectors such as agriculture, agribusiness, infrastructure, hydrocarbons, digital economy, and tourism and finance. Efforts will be accelerated to improve the business climate, notably through the rationalization of support mechanisms to small and medium enterprises (SMEs), and digitalizing key processes including access to financing for SMEs.
19. In the financial sector, the restructuring process of the three non-systemic banks in difficulty continues with the support of WAEMU's regional bodies. The Government also plans to accelerate the restructuring of the postal office. A new roadmap will be finalized by end-June 2022 to take into account the new guidance from the higher authority concerning the recapitalization, restructuring, recovery plan, and institutional transformation of Poste Finance. On AML/CFT, the authorities are determined to

continue implementing the action plan aimed at removing Senegal from the enhanced oversight by the Financial Action Task Force (FATAF) by addressing the most pressing challenges, including the review of the Uniform Law of the WAEMU, strengthening of judicial cooperation, and the control and oversight of reporting entities in general and particularly non-financial institutions.

20. With the increased level of vulnerability revealed by the pandemic and the war in Ukraine, the authorities are keen to extend the coverage of social safety nets which are a priority in their inclusive growth strategy. To this end, the single national register (*Registre National Unique*, RNU) has been updated and is being used to make exceptional cash transfers to vulnerable households impacted by the Covid-19 pandemic with the support of the World Bank. The authorities now plan to extend the coverage from the current 542,956 to one million households by June 2023 given the delays experienced. Efforts are underway to promote the digital payment of regular cash transfers by November 2022.
21. Another key social safety net is the emergency socio-economic integration of youth employment program which will continue to be implemented. With the view to enhance the efficiency of the program, the authorities remain committed, notably to establish a unique identifier and database of recipients of public funding and create single windows for employment and entrepreneurship services in the 46 departments of the country.
22. As Senegal is particularly vulnerable to the impacts of climate change, including from drought, flooding, rising sea levels and coastal erosion, mitigation and adaptation policies are also key priorities in the PSE reform agenda. The climate change dimension is integrated in the formulation and programming of development policies taking into account other priorities such as health, the fight against poverty and malnutrition, the promotion of renewable energies and energy efficiency, and gender mainstreaming.

V. Conclusion

23. Our Senegalese authorities remain strongly committed to the program supported by the PCI, the SBA and the SCF. In this regard, they will continue to implement reforms aimed at preserving macroeconomic stability, improve public financial management and the business environment, and achieving strong inclusive growth consistent with the goals of the PSE.
24. In view of Senegal's satisfactory program performance and their strong commitment to pursue reforms, the authorities seek Directors' support for the completion of the fifth review under the PCI, and the second reviews under the SBA and the SCF. In addition, they request an augmentation of the level of access, a waiver of the non-observance of a performance criterion, and the modification of a performance criterion and quantitative targets.